Quatre-vingtième année. — N° 267. Le Numéro : 7 francs. Jeudi 11 et Vendredi 12 Novembre 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION **QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e** | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-1516 fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général de l'exercice 1948 et relative à diverses dispositions d'ordre financier (rectificatif) (p. 10946).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de l'intérieur.

Décret du 9 novembre 1948 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique (p. 10946).

Décrets du 10 novembre 1948 portant mise à la retraite d'un préfet et conférant l'honorariat (p. 10946).

Arrêtés portant mutations (sûreté nationale) (p. 10947).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-1714 du 10 novembre 1948 modifiant le décret du 13 octobre 1945 portant rattachement d'une partie de la direction de la documentation économique des contributions directes au ministère de l'économie nationale (p. 10947).

Arrêté portant application du décret n° 48-1509 du 28 septembre 1948 portant fixation des taux de remises allouées aux débitants de tabac de la Corse (rectificatif) (p. 10947).

Arrêté portant détachement (commis du Trésor) (p. 10947).

Ministère de la défense nationale.

Citation à l'ordre de l'armée aérienne (rectificatif) (p. 10947).

Décret du 10 novembre 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10947).

Décret du 10 novembre 1948 relatif à certains militaires de la deuxième fraction de la classe 1948 (p. 10947).

Décret portant radiation des cadres (armée de l'air) (rectificatif) (p. 10948).

Arrêté du 8 novembre 1948 portant modification à l'article 1er de l'arrêté du 14 mai 1946 portant constitution de la commission chargée d'examiner les titres des candidats à la médaille des évadés (p. 10948).

Arrêté portant dégagement des cadres (armée de terre, active) (p. 10948).

Décisions portant admissions à la retraite (armée de l'air, active) (p. 10948).

Décision portant radiation des contrôles de l'école militaire interarmes (p. 10948).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets du 9 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10949).

Décrets du 9 novembre 1948 portant nominations et conférant l'honorariat (enseignement supérieur) (p. 10952).

Arrêté portant nominations d'attachés étrangers auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire (p. 10952).

Arrêtés portant nominations, mise en disponibilité et admission à la retraite (administration centrale et enseignement supérieur) (p. 10952).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Décret du 9 novembre 1948 portant prorogation du délai imparti pour la réalisation des expropriations nécessaires à l'exécution des travaux de contournement de Nancy et des centres industriels de la vallée de la Meurthe (p. 10952).

Décret du 9 novembre 1948 relatif au déclassement des tronçons de lignes de chemins de fer d'intérêt local de Caen à Falaise et de Dives à Luc-sur-Mer (p. 10952).

Arrêté du 22 octobre 1948 portant remise de débet (p. 10952).

Arrêté du 3 novembre 1948 relatif aux salaires des agents des réseaux secondaires d'intérêt général et des réseaux d'intérêt local (p. 10952).

Arrêté du 5 novembre 1948 fixant le seuil de présentation à la commission des marchés des chemins de fer, des marchés et traités de la régie autonome des transports parisiens (p. 10953).

Arrêté portant nomination de membres du conseil supérieur des transports (p. 10953).

Arrêtés portant nomination, réintégration, affectation, maintien en position de détachement et attributions de fonctions (administration centrale et ponts et chaussées) (p. 10953).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 9 novembre 1948 suspendant de leurs fonctions des membres des conseils d'administration des houillères de bassin (p. 10953).

Décret du 10 novembre 1948 suspendant de ses fonctions un administrateur des Charbonnages de France (p. 10953).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Arrêté portant délégation de signature (rectificatif) (p. 10954).

Liste des candidats nommés élèves titulaires de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne (p. 10954).

Ministère de l'agriculture.

Décrets du 10 novembre 1948 portant cessation de fonctions et nomination du directeur de l'institut national de la recherche agronomique (p. 10954).

Décret du 10 novembre 1948 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'agriculture (p. 10954).

Arrêté du 25 octobre 1948 portant agrément du laboratoire de l'institut d'hydrologie de Clermont-Ferrand, en vue de l'analyse des échantillons prélevés au titre de la répression des fraudes (p. 10954).

Arrêté du 4 novembre 1948 relatif au comité d'administration provisoire des organismes de mutualité sociale agricole du département de Loir-et-Cher (p. 10954).

Dix-neuvième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole et rectificatifs à de précédentes listes (p. 10955).

Ministère de la France d'outre-mer.

Citation à l'ordre de la Nation (p. 10983).

Décret n° 48-1715 du 10 novembre 1948 fixant les conditions d'application de l'article 6 du décret n° 48-766 du 24 avril 1948 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, des dispositions de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relatives à la liquidation des avoirs allemands (p. 10983).

Décrets du 10 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10984).

Décrets du 10 novembre 1948 portant report de date de promotion, mise en disponibilité et conférant l'honorariat à des gouverneurs des colonies (p. 10985).

Arrêté du 10 août 1948 instituant des bureaux de vote pour les élections aux commissions paritaires des administrateurs coloniaux (p. 10986).

Arrêtés portant promotion, nominations, réintégration, reclassement, maintien en disponibilité, acceptations de démission et admissions à la retraite:

Administration centrale (p. 10986).

Administration coloniale (p. 10986).

Administration générale (p. 10986).

Infirmières coloniales (p. 10986).

Transmissions coloniales (p. 10986).

Travaux publics des colonies (p. 10987).

Vétérinaires des colonies (p. 10987).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (rectificatif) (p. 10987).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 9 novembre 1948 autorisant l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre à renoncer au bénéfice d'un legs (p. 10987).

Arrêté du 9 novembre 1948 portant délégation de signature (p. 10987).

Ministère de la marine marchande.

Décret n° 48-1716 du 9 novembre 1948 portant modification de l'article 33 du décret du 12 avril 1914 sur le fonctionnement du crédit maritime mutuel (p. 10987).

Décret portant nominations dans l'ordre du Mérite maritime (rectificatif) (p. 10987).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 10987).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République (p. 10987).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de chiffons de laine (p. 10988).

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 10988).

Avis aux importateurs de poissons en provenance de divers pays (p. 10989).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers la Hollande (p. 10989).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de la Hollande (rectificatif) (p. 10989).

RAVITAILLEMENT

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 10988).

Avis aux importateurs de poissons en provenance de divers pays (p. 10989).

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Avis de vacance d'emploi au conservatoire national des arts et métiers (p. 10989).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de chiffons de laine (p. 10988).

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 10988).

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de la Hollande (rectificatif) (p. 10989).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 10988).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers la Hollande (p. 10988).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark (p. 10988).

Annonces (p. 10990).

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

PUBLIÉS EN ANNEXES

Assemblée nationale. — Annexes: feuilles 78, 79 et 80 (session de 1947) (*pour l'édition complète*). (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

LOIS

Loi n° 48-1516 fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général de l'exercice 1948 et relative à diverses dispositions d'ordre financier.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 septembre 1948:

Page 9560, 3e colonne, 3e et 4e ligne, au lieu de: « Pour 1.104.000.000 francs au chapitre 903... », lire: « Pour 1.101.000.000 francs au chapitre 902... ».

Même page, même colonne, 6e et 7e ligne, au lieu de: « Pour 1.696.000.000 francs au chapitre 904... », lire: « Pour 1.696.000.000 francs au chapitre 903... ».

Même page, même colonne, 2e alinéa de l'article 88, au lieu de: « Pour 724 millions de francs au chapitre 903... », lire: « Pour 724 millions de francs au chapitre 902... ».

Même page, même colonne, 3e alinéa de l'article 88, au lieu de: « Pour 756 millions de francs au chapitre 904... », lire: « Pour 756 millions de francs au chapitre 903... ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 9 novembre 1948 approuvant les modifications apportées aux statuts d'une association reconnue d'utilité publique.

Par décret en date du 9 novembre 1948 ont été approuvées les modifications apportées à ses statuts par l'association reconnue d'utilité publique dite Société des amis de l'université de Paris, dont le siège est à Paris.

Décret du 10 novembre 1948 portant mise à la retraite d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 1er de l'ordonnance du 7 janvier 1944, modifié par l'article 9 de la loi du 15 février 1946 relative aux effectifs, au recrutement et aux limites d'âge des fonctionnaires et agents des services publics;

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;

Vu l'avis de la commission compétente émis dans sa séance du 1er octobre 1948;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. **Régnier (Louis)**, préfet de 2e classe, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1948.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Décret du 10 novembre 1948 portant nomination d'un préfet honoraire.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 28 février 1863 relatif à l'honorariat des préfets, sous-préfets ou secrétaires généraux de préfecture;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Régnier (Louis), préfet de 2e classe, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé préfet honoraire.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Sûreté nationale.

OFFICIERS

Par arrêtés du 2 octobre 1948:

M. Hosatte (André), officier de paix de 1re classe, est muté, pour convenances personnelles, en qualité d'officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 5.

M. Nasom (André), officier de C. R. S. de 1re classe, est muté, pour convenances personnelles, en qualité d'officier de paix de 1re classe, au corps urbain d'Argenteuil.

Par arrêté du 5 octobre 1948, M. Landriau (Charles), officier de paix de 2e classe, est muté, dans l'intérêt du service, à la section mobile du district de Villeneuve-Saint-Georges.

Par arrêtés du 15 octobre 1948, sont mutés, pour convenances personnelles:

M. Coutrillat (Emile), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 72.

M. Maury (Jean), officier de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 164.

Par arrêtés du 30 octobre 1948, sont mutés dans l'intérêt du service:

M. Claparède (Frédéric), officier de C. R. S. de 1re classe, en qualité d'adjoint au commandant du groupement des C. R. S. de Marseille.

M. Guéganic (Pierre), officier principal de C. R. S. de 1re classe, à la compagnie républicaine de sécurité n° 172.

La démission de M. Canneaux (Charles), officier de C. R. S. de 2e classe à la compagnie républicaine de sécurité n° 13, est acceptée.

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-1714 du 10 novembre 1948 modifiant le décret du 13 octobre 1945 portant rattachement d'une partie de la direction de la documentation économique des contributions directes au ministère de l'économie nationale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 réorganisant le comité économique et fixant les attributions du ministre de l'économie nationale et l'organisation de ses services;

Vu le décret n° 45-2345 du 13 octobre 1945 portant rattachement d'une partie de la direction de la documentation économique des contributions directes au ministère de l'économie nationale;

Vu le décret n° 45-2346 du 13 octobre 1945 portant création au ministère de l'économie nationale d'un service de l'expertise économique,

Décrète:

Art. 1er. — L'article 2 du décret n° 45-2345 susvisé est modifié ainsi qu'il suit:

« Le personnel de l'administration des contributions directes rattaché comprend:

« Deux inspecteurs principaux régionaux;

« Deux inspecteurs principaux;

« Trois contrôleurs centraux;

« Quatre inspecteurs,

désignés après accord entre la direction générale des impôts et de la direction des prix ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
ALAIN POHER.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement,
YVON COUDÉ DU FORESTO.

Application du décret n° 48-1509 du 28 septembre 1948 portant fixation des taux de remises allouées aux débitants de tabac de la Corse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er octobre 1948: page 9609, 2e colonne, 24e et 25e ligne, au lieu de: « dépassant 5 kilomètres et au plus égale à 15 kilomètres », lire: « dépassant 15 kilomètres et au plus égale à 25 kilomètres ».

Commis du Trésor.

Par arrêté du 9 novembre 1948, est autorisé, pour une période maximum de cinq ans, le détachement auprès du ministère des affaires étrangères, commissariat général au affaires allemandes et autrichiennes, pour exercer des fonctions à la sous-direction du personnel du commandement en chef français en Allemagne, de M. Maitrey (Paul), commis principal du Trésor de 3e classe à la trésorerie générale de Meurthe-et-Moselle (régularisation).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Citation à l'ordre de l'armée aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 octobre 1948: page 10389, 3e colonne, 24e ligne, au lieu de: « Delannoy (André-Paul-Charles), groupe de transport 3/64 « Tonkin », lire: « Delannoy (André-Paul-Charles), sergent, groupe de transport 3/64 « Tonkin ».

Décret du 10 novembre 1948 portant nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret en date du 10 novembre 1948, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Combes (Louis), inspecteur des contributions directes, chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre); 31 ans de services. Médaille de la Résistance.

Décret du 10 novembre 1948 relatif à certains militaires de la deuxième fraction de la classe 1948.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre des forces armées et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-1236 du 27 juillet 1948 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu l'article 34 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948;

Le conseil des ministres et le comité de défense nationale entendus,

Décrète:

Art. 1er. — En vue de limiter les effectifs du contingent aux effectifs budgétaires, les militaires remplissant l'une des conditions énumérées ci-dessous, appelés au service actif au titre de la deuxième fraction de la classe 1948, peuvent être placés en congé libérable, sans solde, jusqu'au 14 novembre 1949 par décision du ministre de la défense nationale:

Pères de famille;

Ayant perdu deux proches parents (père, mère, frère, sœur) morts pour la France;

Aînés d'orphelins de père et de mère ou fils aînés de veuves non remariées;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Membres d'une famille de sept enfants vivants ou morts pour la France;

Jeunes gens des classes 1946, 1947 et 1948 résidant à l'étranger.

Dans cette position, ils peuvent être rappelés à tout moment, à titre individuel ou collectif, par décision du ministre de la défense nationale.

Art. 2. — Les jeunes gens susceptibles de bénéficier des dispositions de l'article ci-dessus, peuvent, s'ils en font la demande, effectuer la totalité de leur service actif.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et les secrétaires d'Etat aux forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,
PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
MAX LEJEUNE.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JOANNÈS DUPRAZ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées,
JEAN-MOREAU.

Décret portant radiation des cadres (armée de l'air).

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 octobre 1948, page 10543, 2e colonne:

Au lieu de:

(A compter du 25 août 1948.)

« M. Raynaud (Louis-Alphonse-Henri), né le 15 août 1891 »,

Lire:

(A compter du 25 août 1948.)

« M. Raynaud (Louis-Alphonse-Henri), né le 25 août 1891 ».

Commission chargée d'examiner les titres des candidats à la médaille des évadés.

Le ministre de la défense nationale, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat chargé de la marine,

Vu l'ordonnance du 7 janvier 1944 relative aux décorations décernées à l'occasion de la guerre, et notamment son article 6;

Vu le décret du 20 mars 1944 portant composition d'une commission chargée d'examiner les titres des candidats civils et militaires à la médaille des évadés;

Vu l'arrêté interministériel du 14 mai 1946 portant constitution de ladite commission,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté interministériel du 14 mai 1946 portant constitution de la commission chargée d'examiner les titres des candidats civils et militaires à la médaille des évadés, est modifié comme suit:

MEMBRES

Pour l'armée de mer.

« Titulaire: M. le capitaine de frégate Cornuault, en remplacement de M. le capitaine de corvette Saglio.

« Suppléant: M. le capitaine de corvette Rebut, en remplacement de M. le lieutenant de vaisseau Flichy »,

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 1948.

Le ministre de la défense nationale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Pour le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:
Le directeur du cabinet,
EMMANUEL CHALANDON.

Pour le secrétaire d'Etat chargé de la marine:
Le directeur du cabinet,
ALOF DE LOUVENCOURT.

Dégagement des cadres (armée de terre, active).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le titre II de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 portant fixation du budget général (dépenses militaires) de l'exercice 1946;

Vu l'instruction n° 1165 CAB/MIL/GUE/PK du 8 juin 1946 pour l'application des dispositions du titre II de ladite loi;

Vu l'article 14 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947 relative aux conditions de dégagement des cadres des magistrats, fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat;

Vu le décret n° 48-1434 du 16 septembre 1948 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées,

Arrête:

Art. 1er. — L'officier dont le nom suit, rapatrié d'outre-mer, qui a formulé sa demande dans le délai prévu par l'article 14 de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, est admis au bénéfice des dispositions de l'article 8 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946:

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

(A compter du 22 octobre 1948.)

M. le lieutenant Mercier du Paty de Clam (Emmanuel). — Colonel commandant la subdivision de Poitiers.

Art. 2. — Un arrêté ultérieur fixera éventuellement les conditions d'application à l'officier susnommé des dispositions de l'article 11 de la loi susvisée.

Art. 3. — L'autorité désignée en regard du nom de l'officier dégagé des cadres est chargée de la notification du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 octobre 1948.

MAX LEJEUNE.

Admissions à la retraite (armée de l'air, active).

Par décisions en date des 28 et 29 octobre 1948, les officiers désignés ci-après sont admis à faire valoir leur droit à pension de retraite.

I. — *A l'expiration du congé définitif du personnel navigant.*

(Loi n° 46-607 du 5 avril 1946, art. 6 et 16.)

(A compter du 21 juillet 1948.)

M. le commandant de Calonne d'Avesnes (Baudouin-Marie-Joseph-Henri), né le 12 septembre 1907.

II. — *A l'expiration du congé définitif du personnel navigant.*

(Loi du 5 août 1940.)

(A compter du 8 février 1949.)

M. le capitaine Teyssedou (Jean-Louis), né le 8 février 1899.

III. — *A l'expiration du congé définitif du personnel navigant.*

(Loi n° 547 du 11 octobre 1943.)

(A compter du 6 janvier 1949.)

M. le lieutenant-colonel Lanson (Auguste-Emile), né le 7 juillet 1895.

(A compter du 15 janvier 1949.)

M. le lieutenant-colonel Amouroux (René-Edouard), né le 13 juin 1897.

(A compter du 1er février 1949.)

M. le lieutenant-colonel Semat (Henri), né le 5 octobre 1896.

M. le commandant Marissal (André-Maurice-Fernand), né le 28 mai 1898.

(A compter du 11 février 1949.)

M. le colonel Bailly (Charles-Jules), né le 12 août 1893.

(A compter du 15 février 1949.)

M. le lieutenant-colonel Rageau (François-Fernand-André-Léon), né le 17 décembre 1895.

M. le lieutenant-colonel Portet (Aimé), né le 29 décembre 1901.

(A compter du 20 février 1949.)

M. le colonel Caubone (Jean-Georges-Yves), né le 24 septembre 1899.

(A compter du 23 février 1949.)

M. le lieutenant-colonel Reverchon (Jean-René-Gabriel), né le 24 août 1895.

(A compter du 1er mars 1949.)

M. le lieutenant-colonel Rousseau-Dumarest (Edmond-Jean), né le 19 juillet 1898.

(A compter du 7 mars 1949.)

M. le commandant Discors (Auguste-Roger), né le 16 mars 1902.

(A compter du 8 mars 1949.)

M. le colonel Pennes (Pierre-Auguste), né le 9 septembre 1895.

(A compter du 15 mars 1949.)

M. le lieutenant-colonel Mainguy (Paul-Victor-Christophe), né le 17 novembre 1896.

M. le lieutenant-colonel Robert (Roger-Victor), né le 9 février 1899.

M. le commandant Tissier (Joseph), né le 28 octobre 1899.

(A compter du 25 mars 1949.)

M. le capitaine Ribaut (Robert-Jean-Gabriel), né le 29 septembre 1899.

(A compter du 30 mars 1949.)

M. le commandant Bernard (Louis-Joseph-Adrien), né le 29 novembre 1896.

IV. — *A l'expiration du congé définitif du personnel navigant.*

(Ordonnance du 19 juillet 1943, art. 4, § 2.)

(A compter du 5 janvier 1949.)

M. le capitaine Morin (Henri-Marcel-Bénoni), né le 5 janvier 1902.

Ecole spéciale militaire interarmes.

Par décision du 6 novembre 1948, M. Furic (Louis-Marie), admis à l'école spéciale militaire, au titre Saint-Cyr, promotion 1947, est rayé des contrôles de sa promotion pour inaptitude physique.

Son contrat spécial sera résilié dès réception de la présente décision.

L'intéressé suivra le sort de sa classe.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret du 9 novembre 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(PROMOTION SPÉCIALE A L'OCCASION DU SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DES ÉCOLES NORMALES D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES)

Par décret en date du 9 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Drouin (Pierre-Paul-Rémy), inspecteur général de l'instruction publique à Paris. Officier du 29 juillet 1939.

Folliet (Pierre-Louis), inspecteur de l'enseignement primaire à Saint-Etienne. Officier du 3 février 1941.

Décret du 9 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(PROMOTION SPÉCIALE A L'OCCASION DU SOIXANTE-QUINZIÈME ANNIVERSAIRE DES ÉCOLES NORMALES D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES)

Par décret en date du 9 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Braudeau (Jean-André), directeur de l'école normale de Rouen. Chevalier du 16 juin 1920.

Fourrier (François), inspecteur général des écoles primaires élémentaires. Chevalier du 31 juillet 1936.

Hospitel (Frédéric-Roger-Achille), secrétaire d'inspection académique, retraité à la Rochelle. Chevalier du 6 octobre 1918.

Le Lay (Jean), inspecteur général de l'enseignement primaire à Rennes. Chevalier du 31 juillet 1936.

Pelitbon (Thomas-Albert), inspecteur honoraire de l'enseignement primaire à Auch. Chevalier du 31 juillet 1934.

Sauvanet (Auguste), directeur d'école normale honoraire à Chamalières (Puy-de-Dôme). Chevalier du 12 août 1930.

Seneze (Auguste), directeur d'école en retraite à Clermont-Ferrand. Chevalier du 30 mars 1923.

Mlle Toutlemonde (Hélène-Marie), directrice honoraire d'école primaire à Paris. Chevalier du 12 janvier 1935.

Vigand (Louis-Emmanuel), inspecteur d'académie en retraite à Annecy (Haute-Savoie). Chevalier du 21 janvier 1936.

Vigroux (Paul), inspecteur d'académie à Cahors. Chevalier du 13 juillet 1923.

Au grade de chevalier.

MM.

Aiguier (Ernest-Victor), secrétaire d'inspection académique à Draguignan; 38 ans de services civils et militaires.

Armand (Joseph), instituteur retraité à Oran; 44 ans de services.

Baby (Abel-Jean-Raymond), secrétaire d'académie à Grenoble; 36 ans de services civils et militaires.

Ballandras (François-Raoul), inspecteur primaire à Annecy; 47 ans de services civils et militaires.

Baudon (Joseph-Germain-René), directeur de cours complémentaires à Nogent-en-Bassigny; 37 ans de services civils et militaires.

Baudry (Henri-Camille), secrétaire de l'inspection académique à Blois; 41 ans de services civils et militaires.

Baur (Jean-Henri-Louis), économe de l'école normale d'instituteurs de Paris; 32 ans de service civils et militaires.

Beauxis-Aussalet (Romain-Félix), instituteur à Vic-Bigorre; 38 ans de services civils et militaires.

Bechu (Camille-Marius-Eugène), instituteur honoraire à Chaumontel; 36 ans de services civils et militaires.

Besse (Jean), inspecteur primaire à Marseille; 39 ans de services.

Blanchard (René-Francis-Emile), inspecteur de l'enseignement primaire au Havre; 24 ans de services.

Blanquet (Ernest-Eugène), directeur honoraire de cours complémentaire à Paris; 45 ans de services civils et militaires.

Bœufgras (Adrien-François-Roger), directeur d'école à Ecuisses-Sept-Ecluses (Saône-et-Loire); 30 ans de services civils et militaires.

Mlle Bontemps, directrice de l'école normale de Chartres; 40 ans de services.

Boudrot (Jean-Arthur), instituteur à Torcenay (Haute-Marne); 31 ans de services civils.

Buisson (Jean-Baptiste-Henri), inspecteur primaire à Tulle; 43 ans de services militaires et civils.

Buret (Léon-Daniel), inspecteur d'académie à Oran; 37 ans de services civils et militaires.

Busserolle (Ernest-Ferdinand), secrétaire d'inspection académique à Angoulême; 40 ans de services civils et militaires.

Mlle Caillabot (Marie), institutrice en retraite à Pau; 39 ans de services.

Carrie (Maurice-Léon-Germain), directeur d'école à Bordeaux; 37 ans de services civils et militaires.

Cassabe (André-Firmin-Jean), directeur d'école à Arcueil; 25 ans de services civils et militaires.

Cauvin (Gustave-Virgile), instituteur honoraire, directeur de l'office régional du cinéma éducateur de Lyon; 43 ans de services.

Chabot (Paul-Emile), secrétaire de l'inspection académique d'Oran; 45 ans de services civils et militaires.

Chalet (Damien-Ernest), directeur honoraire de cours complémentaire à Brioude; 44 ans de services civils et militaires.

Mlle Charrier (Germaine-Berthe), directrice d'école publique à Paris; 37 ans de services.

Ciccoli (Paul-Victor-Alphonse), directeur d'école publique retraité; 41 ans de services civils et militaires.

Mme Colin, née Chrétien (Marie-Hélène), directrice honoraire d'école publique et cours complémentaire à Paris; 37 ans de services

Cotelette (André-Joseph), inspecteur primaire adjoint à l'inspecteur d'académie à Bordeaux; 39 ans de services civils.

Cottencon (René), directeur de l'école de garçons et du cours complémentaire annexé à la Garenne-Colombes; 38 ans de services civils et militaires.

Coutant (Georges-Marie), inspecteur de l'enseignement du premier degré au Mans; 36 ans de services civils et militaires.

Debond (Louis-Gaston), directeur de l'école normale d'instituteurs de Paris; 30 ans de services civils et militaires.

Degeorge (Henri-Léonce-Antoine), inspecteur d'académie du Nord; 28 ans de services.

Delhoume (Emile-François), directeur honoraire de cours complémentaire à Limoges; 47 ans de services civils et militaires.

Delrieu (Jules-Jean-René), inspecteur d'académie de l'Orne; 33 ans de services civils et militaires.

Denivelle (Léon-Eugène), directeur d'école honoraire à Montbéliard; 32 ans de services civils et militaires.

Mme Desprez-Curely (Marie-Thérèse), directrice d'école normale à Melun; 36 ans de services.

Mme Dilhac, née Souquere (Germaine-Louise-Adolphine), directrice d'école publique à Paris; 36 ans de services.

Dirand (Maurice), directeur d'école, chef adjoint du cabinet du ministre de l'éducation nationale; 23 ans de services civils et militaires.

Droin (Calixte), instituteur à Colmar; 44 ans de services civils et militaires.

Droin (Jacques-Philibert), directeur d'école honoraire du Rhône; 43 ans de services civils et militaires.

Mme Dufresse, née Vignat (Marie), inspectrice départementale des écoles maternelles à Lyon; 35 ans de services.

Duon (René), directeur d'école et de cours complémentaire à Paris; 39 ans de services civils et militaires.

Fournet (Louis), directeur d'école honoraire à Périgueux; 44 ans de services civils et militaires.

Mme François, née Pheulpin (Cécile-Marie-Adèle), directrice d'école normale au Bourget; 33 ans de services.

Mlle François (Marcelle), directrice d'école publique à Paris; 38 ans de services.

Girard (Léon-Auguste-Ambroise), directeur de l'école normale d'instituteurs de Valence; 38 ans de services.

Grière (Emile-Jules-François), inspecteur primaire à Arras; 43 ans de services civils et militaires.

Gros (Antoine), instituteur d'école d'application (honoraire) à Nimes; 44 ans de services civils et militaires.

Mlle Guerrini (Antoinette), directrice d'école normale à Besançon; 25 ans de services.

Haddad (Sliman), instituteur à Constantine; 40 ans de services civils et militaires.

Hamann (Ernest-Paul), inspecteur primaire à Dôle; 38 ans de services civils et militaires.

Hardouin (Maurice-Victor), directeur d'école honoraire à Paris; 40 ans de services.

Hickel (André-Elisée-Eugène), directeur d'école normale d'instituteur à Douai; 30 ans de services civils et militaires.

Jacquemard (Eugène-Jean-Henri), directeur d'école en retraite à la Rochette, par Melun; 38 ans de services civils et militaires.

Le Berre (Guillaume-Jean), inspecteur de l'enseignement primaire à Rodez; 36 ans de services.

Le Guyader (Pierre-Joseph), directeur d'école en retraite à Quimper; 39 ans de services civils et militaires.

Lehericy (Paul-Jean), inspecteur de l'enseignement primaire à Quimper; 41 ans de services civils et militaires.

Mme Lindrec-Tarouilly (Augustine-Marie-Catherine), institutrice en retraite à Vannes; 42 ans de services.

Mabire (Eugène-Olivier), directeur de l'école normale d'instituteurs de Nancy; 39 ans de services civils et militaires.

Magné (Jean-Justin), intendant à l'école normale supérieure de Saint-Cloud; 38 ans de services civils et militaires.

Maire (Alfred-Henri), directeur d'école annexe à Montigny-les-Metz; 39 ans de services.

Marie-Florence (Hermann-Louis-Jude), instituteur en retraite à Fort-de-France (Martinique); 57 ans de services.

Mme Martinet, née Cognet (Pauline-Charlotte), institutrice retraitée à Voigne (Indre-et-Loire); 33 ans de services.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Marty (Maurice), directeur de cours complémentaire à Paris; 36 ans de services civils et militaires.

Masseboeuf (Maurice), inspecteur primaire honoraire de la Seine; 38 ans de services civils et militaires.

Masseron (Roger), inspecteur de l'enseignement primaire à Montpellier; 37 ans de services civils et militaires.

Mayeur (Gaston), inspecteur de l'académie de Strasbourg; 24 ans de services.

Mejean (Paul), inspecteur d'académie à Pau; 31 ans de services civils et militaires.

Merlier (André), professeur d'école normale à Paris; 30 ans de services civils et militaires.

Moine (Louis-Désiré), secrétaire de l'académie de Clermont-Ferrand; 39 ans de services civils et militaires.

Monnier (Georges), directeur honoraire d'école et de cours complémentaire à Paris; 40 ans de services civils et militaires.

Morel (François-Joseph), directeur d'école publique à Bourg; 39 ans de services.

Paitrault (Philibert-Alexis-Aristide), inspecteur primaire à Poitiers; 38 ans de services civils et militaires.

Payan (Albert) inspecteur d'académie à Marseille; 28 ans de services civils et militaires.

Peyric (Louis), instituteur en retraite à Nîmes; 41 ans de services civils et militaires.

Mme Poujade, née Rey (Marie), directrice de l'école normale d'institutrices à Epinal; 39 ans de services.

Prat (Gaston-Léopold), directeur honoraire d'école publique à Paris; 47 ans de services civils et militaires.

Mlle Privat (Marie-Anne), inspectrice honoraire de l'enseignement primaire de la Seine; 39 ans de services.

Quillon (Gaston-Eugène-Albert), secrétaire d'académie de Rennes; 41 ans de services civils et militaires.

Remise (Camille-Eugène-Etienne), directeur honoraire d'école publique et de cours complémentaire à Paris; 40 ans de services civils et militaires.

Richand (Antoine-Louis-André), inspecteur primaire, chargé des fonctions d'inspecteur d'académie de l'Isère; 43 ans de services civils et militaires.

Roque (Etienne-Vincent), directeur d'école normale à Toulouse; 41 ans de services civils et militaires.

Roselly-Benoit (Jules-Benjamin), directeur d'école honoraire à Trois-Ilets (Martinique); 38 ans de services.

Royer (Charles), inspecteur de l'enseignement primaire à Thiers; 34 ans de services civils et militaires.

Selince (Francis-Raphaël), inspecteur primaire à Lons-le-Saunier; 42 ans de services civils et militaires.

Suraud (Pierre-Emile), inspecteur de l'enseignement primaire au Raincy; 47 ans de services civils et militaires.

Mme Usciati, née Soboul (Marie), directrice honoraire d'école normale d'institutrices à Nîmes; 40 ans de services.

Warter (Etienne), directeur d'école à Strasbourg; 45 ans de services.

Décret du 9 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Buisson (Albert), directeur de l'enseignement technique. Chevalier du 25 février 1937.

Durand (Jean-Louis-Joseph), professeur à l'école centrale des arts et manufactures Chevalier du 6 juillet 1919.

Fleury (Pierre-André-Maurice), professeur au conservatoire national des arts et métiers. Chevalier du 13 mars 1933.

Lageyre (Henri-Philippe), inspecteur général de l'enseignement technique. Chevalier du 20 décembre 1935.

Levasseur (Albert-Louis), professeur à l'école supérieure de fonderie. Chevalier du 31 juillet 1934.

Monnier (Pierre-Salvador), professeur ingénieur à l'école centrale. Chevalier du 21 mars 1923.

Mme Petit, née Peuch (Christine-Anne-Marie), conseillère de l'enseignement technique. Chevalier du 30 juillet 1935.

Sagan (Jules-Marie-Victor), conseiller de l'enseignement technique. Chevalier du 12 septembre 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Baret (Jean-Léon), directeur de l'école nationale professionnelle de Saint-Ouen; 34 ans de services civils et militaires.

Basquin (René-Joseph-Antoine), directeur de l'école normale d'apprentissage à Nantes; 26 ans de services civils et militaires.

Mlle Bayeux (Jeanne-Lucie), directrice du collège technique de jeunes filles du Havre; 35 ans de services.

Mlle Broussin (Marthe-Anne), directrice de l'école normale d'apprentissage de jeunes filles de Toulouse; 25 ans de services.

Mlle Chaudoye (Marie-Josèphe), professeur d'enseignement technique détachée à la direction de l'enseignement technique à Paris; 29 ans de services

Clerc (Georges-Jean-Baptiste), directeur de l'école des métiers d'Amiens; 31 ans de services civils et militaires.

Mme Cuvelier, née Courtin (Hélène), conseillère de l'enseignement technique; 30 ans de services rendus à l'enseignement technique.

Decarpigny (Jean), professeur technique adjoint au collège technique de Puteaux; 28 ans de services civils et militaires.

Delombre (Louis-Pierre), président adjoint de la société nationale des meilleurs ouvriers de France; 30 ans de services rendus à la cause de l'enseignement technique et de services militaires.

Faye (Léonard-Emile), professeur au collège technique Diderot à Paris; 37 ans de services civils et militaires.

Gay (Lucien) directeur de l'école nationale d'arts et métiers de Cluny; 37 ans de services civils et militaires.

Giraudet (Jean-Baptiste), directeur du collège technique de la Rochelle; 35 ans de services civils et militaires.

Godel (Georges), professeur technique à l'école nationale des arts et métiers de Paris; 33 ans de services civils et militaires.

Granier (Léon-Félix-Philippe), professeur à l'école La Martinière de Lyon; 34 ans de services civils et militaires.

Joly (Albert), professeur à l'école nationale professionnelle de Tarbes; 39 ans de services civils et militaires.

Lafuma (Henri), professeur au conservatoire national des arts et métiers; 27 ans de services civils et militaires.

Lemoine (Robert-Paul), sous-directeur de l'école supérieure de fonderie à Paris; 26 ans de services civils et militaires.

Levy (Julien-Edouard), professeur d'allemand à l'école supérieure de commerce de Lyon; 53 ans de services civils et militaires.

Marchal (Louis), inspecteur principal de l'enseignement technique; 31 ans de services civils et militaires.

Marin (Emile-Louis-Théodore), directeur de l'office départemental d'orientation professionnelle des Hautes-Pyrénées; 61 ans de services civils et d'activité professionnelle.

Mme Martraire, née Simonin (Gilberte), sous-directrice à l'école normale supérieure de l'enseignement technique à Paris; 26 ans de services.

Montagnan (Henri), inspecteur général de l'enseignement technique; 31 ans de services civils et militaires.

Myard (François-Emile), chef de travaux à l'école centrale des arts et manufactures; 23 ans de services civils.

Nenot (Joseph-Alphonse), conseiller de l'enseignement technique; 36 ans de services civils et militaires.

Noël (Pierre-Lucien), vice-président de la chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie; 25 ans de services rendus à la cause de l'enseignement technique.

Piens (Emile-Alphonse), conseiller de l'enseignement technique; 43 ans de services civils et militaires.

Mme Piger (Marguerite), inspectrice départementale de l'enseignement technique; 39 ans d'activité à la cause de l'enseignement technique.

Porcher (Gustave-Louis), président de l'amicale des anciens élèves de l'école Livet à Nantes; 25 ans d'activité à la cause de l'enseignement technique.

Rambert (Gaston-Mathias-Antoine), directeur de l'école supérieure de commerce de Marseille; 34 ans de services civils et militaires.

Rouxel (Robert), président de la fédération des amicales laïques du département de la Loire-Inférieure; 29 ans d'activité aux œuvres postscolaires

Schmitt (Max), directeur de l'école nationale supérieure d'ingénieurs de mécanique à Nantes; 26 ans de services civils et militaires.

Stermann (Robert-Alexis), président du groupe lillois de la société des anciens élèves des écoles nationales professionnelles; 34 ans de services civils et militaires.

Texier (Lucien-François-Victor), directeur de l'école nationale professionnelle Livet à Nantes; 27 ans de services civils et militaires.

Theric (Oswald-Paulin), ingénieur conseil à l'école nationale des arts et métiers d'Aix-en-Provence; 40 ans de pratique professionnelle.

Décret du 9 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Martin (Honoré-Joseph), expert comptable. Chevalier depuis 1936.

Rolsse (Robert-Paul), directeur de l'exploitation (services techniques) des magasins du Printemps et sociétés annexes. Chevalier depuis le 17 décembre 1933.

Au grade de chevalier.

MM.

Dulaud (Joseph-Louis), maître tailleur de pierres; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Goulhot (Louis-Jules), président de l'association des anciens élèves de l'école Estienne; 45 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lebelle (Pierre), directeur de l'Institut technique du bâtiment; 24 ans de services civils et militaires.

Lecompte (Albert-Pierre), président de l'union des associations des anciens élèves de l'école supérieure de commerce; 26 ans de services civils et militaires.

Poisson (Robert-Léon-Constant), conseiller départemental de l'enseignement technique; 22 ans de services civils et militaires.

Poyer (Albert), professeur technique à l'école professionnelle Jules-Richard, vice-président du groupe 9 des meilleurs ouvriers de France; 34 ans de services civils et militaires.

Décret du 9 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

(CENTENAIRE DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DES INGÉNIEURS CIVILS DE FRANCE)

Par décret en date du 9 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Barthelemy (René-Joseph), directeur des services de la télévision à la Compagnie des compteurs. Chevalier du 6 août 1931.

Baudet (Pierre-Emile), président de la 1re section de la Société des ingénieurs civils de France. Chevalier du 27 décembre 1931.

Carle (Paul), président de la section des Alpes françaises de la Société des ingénieurs civils de France. Chevalier du 15 février 1919.

Chalon (Paul-Adolphe-Alisée), ancien président de la Société des ingénieurs civils de France. Chevalier depuis le 3 septembre 1925.

Darrieus (Georges-Jean-Marie-Eugène), président de la 6e section de la Société des ingénieurs civils de France (industries électriques), Chevalier du 28 décembre 1918.

Gauthier-Maréchal (Gauthier-Lathuille dit) (Charles-Eugène), ancien président de la 8e section de la Société des ingénieurs civils de France. Chevalier du 25 juillet 1932.

Harle (Frédéric), ancien président de la Société des ingénieurs civils de France. Chevalier depuis le 10 mars 1927.

Lecomte (Paul), délégué général de la Société des ingénieurs civils de France. Professeur à l'école centrale des arts et manufactures Chevalier du 31 juillet 1937.

Au grade de chevalier.

MM.

Bashen (Paul), professeur de physique générale à l'école centrale des arts et manufactures; 22 ans de services civils et militaires.

Chevalier (Jean), président de la 8e section de la Société des ingénieurs civils de France; 26 ans de services civils et militaires.

Dubourg (Jean), président de la 7e section de la Société des ingénieurs civils de France; 28 ans de services civils et militaires.

Duray (Frédéric), secrétaire de la section du Nord et du Pas-de-Calais de la Société des ingénieurs civils de France; 39 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Guillet (Léon-Adolphe-Pierre-Louis), chef de travaux adjoint (essais mécaniques et traitements thermiques) à l'école centrale des arts et manufactures; 20 ans de services civils et militaires.

Lehmann (Gérard), maître de conférences à l'école centrale des arts et manufactures. Professeur à l'école supérieure d'électricité; 23 ans de services civils et militaires.

Lievens (Louis), bibliothécaire de la Société des ingénieurs civils de France; 47 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Lorin (Paul-Emile-Jules-Albert), membre du conseil de la Société des ingénieurs civils de France. Directeur général des anciens établissements Eiffel; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Louis (Jean), ancien président de la Société des ingénieurs civils de France; 29 ans de services civils et militaires.

Norroy (Maurice), président de la Société des ingénieurs de l'automobile; 36 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Pautrat (Michel), fondateur, secrétaire de la section rhodanienne de la Société des ingénieurs civis de France; 25 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Sedille (Marcel), professeur à l'école centrale des arts et manufactures; 20 ans de pratique professionnelle et de services militaires.

Décret du 9 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Bossis, architecte. Chevalier du 26 février 1936.

André Luguet (Allioux-Luguet [André-Maurice-Jean] dit), artiste dramatique. Chevalier du 30 juillet 1935.

Nabert (Jean-Francisque), inspecteur général de l'instruction publique. Chevalier du 27 décembre 1933.

Nivoix (Paul), auteur dramatique. Chevalier du 30 décembre 1933.

Paray (Paul-Charles-Marie), compositeur de musique, président chef d'orchestre des concerts Colonne. Chevalier du 13 juillet 1932.

Pernot (Marc-Armand), président de l'Union sportive des cheminots. Chevalier du 31 octobre 1938.

Raoul Praxy (Moyse Raoul dit), auteur dramatique. Chevalier du 12 janvier 1935.

Terrenq (Raymond-Joseph-François-Marie), proviseur au lycée d'Agen. Chevalier du 4 octobre 1940.

Au grade de chevalier.

MM.

Ballandras (Jean-Marie), président de l'Association des membres de l'enseignement retraités; 38 ans de services civils et militaires.

Bories (Louis), directeur de la société de gymnastique L'Alerte; 53 ans de services civils et militaires, à Decazeville (Aveyron).

Mme Bousquet, née Vidal, institutrice à Eymet (Dordogne); 31 ans de services civils.

Breton (Lucien), directeur d'école à Trelissac (Dordogne); 38 ans de services civils.

Mlle Madeleine Bunoust, artiste peintre; 40 ans d'activité artistique.

Calmette (Germain-Léon), bibliothécaire en chef à l'université de Paris (Sorbonne); 27 ans de services.

André Chambreient (dit André Florent), homme de lettres; 45 ans d'activité littéraire, de pratique industrielle et de services militaires.

Mlle Champomier (Jeanne), professeur au lycée de jeunes filles de Troyes; 40 ans de services.

Mlle Chavanou (Anne-Marie), professeur au lycée Molière, à Paris; 28 ans de services.

Chartron (Robert-Vincent), directeur de l'école Gébhar, à Nancy; 37 ans de services.

Mme de Chauveron (Seche [Alphonsine] dite), sociétaire retraitée de la Comédie-Française; 36 ans d'activité artistique.

Cheronnet (Louis), critique et écrivain d'art; 29 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Davesne (André), inspecteur d'académie de la Dordogne; 37 ans de services civils et militaires.

Jean de Letraz (Deletraz Jean-Félix dit), auteur dramatique, directeur de théâtre; 30 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Demouy (Robert-Charles), professeur au lycée Condorcet à Paris; 21 ans de services civils et militaires.

Dirand (Alfred), inspecteur de l'enseignement; 40 ans de services civils et militaires.

Donjon (Marcel-Emile), directeur d'école honoraire; 42 ans de services et d'activité aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Douin (Paul-Louis), dirigeant sportif à Raismes (Nord); 41 ans de services militaires et d'activité sportive.

Dubus (Joseph-Roger), champion de tir; 29 ans d'activité sportive.

Duclos (Paul-Fernand), président du comité des sports d'Algérie; 43 ans de services civils et militaires.

Dutouquet (Alphonse), chef adjoint du cabinet du ministre de l'éducation nationale; 21 ans de services civils et militaires.

Faure (Louis-Elie), vice-président de la fédération française de boxe; 28 ans d'activité sportive et de services militaires.

Garçon (Maurice), homme de lettres; 39 ans d'activité littéraire et professionnelle.

Gauthron (Henri), expert comptable; 45 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Grange (André-Yves), professeur au lycée Voltaire à Paris; 28 ans de services.

Hardy (Pierre), président de société de tir; 42 ans d'activité sportive.

Janets (Maurice-Georges-Auguste), professeur de lettres au lycée Montaigne à Paris; 28 ans de services civils et militaires.

Lafleurance (Léopold-Jean-Baptiste), retraité du théâtre national de l'Opéra; 60 ans d'activité artistique et professionnelle.

Mme Lalo, née Defaix (Germaine-Marie-Louise), directrice du collège moderne de jeunes filles de Saint-Léonard de Noblat (Haute-Vienne); 34 ans de services.

Mme Landowski (Alice-Wanda), professeur au conservatoire de Rouen; 28 ans d'activité artistique et professionnelle.

Legendre (Roger-Charles), président de sociétés sportives à Alger; 28 ans d'activité sportive, professionnelle et de services militaires.

Neurrisse (Abel-Henri-Pierre), directeur d'école honoraire; 41 ans de services civils et militaires.

Pissier (Jean-Louis-Paul), dirigeant sportif, professeur honoraire d'éducation physique; 37 ans d'activité sportive.

Mme Poulet, née Patin (Marcelle-Marie-Rose-Jeanne), professeur au collège de Pau; 22 ans de services.

Mlle Reville (Odette-Louise), bibliothécaire en chef à la bibliothèque de Reims; 20 ans de services.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Roger (Georges-Emile), inspecteur général de l'instruction publique; 31 ans de services civils.

Mme Vasse (Francine), présidente de la compagnie théâtrale « Vasse », à Nantes; 45 ans d'activité artistique.

Décret du 9 novembre 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 9 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Verlet (Pierre), conservateur en chef du département des objets d'art du musée du Louvre; 16 ans 9 mois de services. Titres exceptionnels.

Décret du 9 novembre 1948 portant nomination de professeur d'enseignement supérieur.

Par décret en date du 9 novembre 1948, M. Gernet, professeur à la faculté des lettres de l'université d'Alger, chargé d'enseignement à la faculté des lettres de Caen, est nommé à l'emploi de professeur de philologie classique à cette dernière faculté (emploi créé) et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er octobre 1948.

Décret du 9 novembre 1948 portant nomination d'un professeur titulaire à titre personnel (enseignement supérieur).

Par décret en date du 9 novembre 1948, M. Laffitte (Paul), professeur sans chaire à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er octobre 1948, professeur titulaire à titre personnel (emploi créé).

Décret du 9 novembre 1948 conférant l'honorariat (enseignement supérieur).

Par décret en date du 9 novembre 1948, le titre de professeurs honoraires à la faculté des lettres de l'université de Lyon, est conféré aux fonctionnaires dont les noms suivent:

Mlle Villard, retraitée.

M. Flacelière, nommé maître de conférences à la faculté des lettres de l'université de Paris.

Institut français d'archéologie orientale du Caire.

Par arrêté en date du 30 octobre 1948, sont nommés, pendant l'année scolaire 1948-1949, en qualité d'attachés étrangers auprès de l'institut français d'archéologie orientale du Caire, pendant l'année scolaire 1948-1949:

MM. Sami-Dahan (Syrien).
Calleris (Grec).
Michalowski (Polonais).
Wild (Suisse).

Mlles M.-Th. Lenger (Belge).
Schweitzer (Suissesse) (pour six mois).

Administration centrale.

Par arrêté du 9 novembre 1948, Mme Devouge, née Sudré (Denise), secrétaire d'administration 2e classe, 2e échelon, à l'administration centrale, est placée, sur sa demande, en disponibilité pour charges de famille du 19 avril 1948 au 30 août 1948 (trois mois douze jours).

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 12 octobre 1948:

La maîtrise de conférences de langue et littérature anglaises de la faculté des lettres de l'université de Poitiers est transformée en maîtrise de conférences de langue et littérature allemandes.

M. Bizet, professeur agrégé de second degré, docteur ès lettres, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé à l'emploi de maître de conférences de langue et littérature allemandes à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 1er octobre 1948 (ancien titulaire: M. Martin).

M. Bizet recevra le traitement de la 3e classe des maîtres de conférences du cadre des départements (141.000) augmentée d'une indemnité compensatrice représentant la différence entre le traitement et celui de professeur agrégé de 3e classe du cadre supérieur (183.000) majoré des indemnités correspondantes soumises à retenues.

Par arrêté en date du 30 octobre 1948, M. Bardet (Jacques), chef de travaux à l'institut d'hydrologie et de climatologie, est admis, pour ancienneté d'âge, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, à compter du 14 septembre 1948.

M. Bardet est rappelé à l'activité jusqu'au 30 septembre 1948.

Par arrêté en date du 3 novembre 1948, M. Grenier (Albert), professeur au Collège de France, admis à la retraite, est chargé provisoirement pour une année, à compter du 1er octobre 1948, des fonctions de directeur de l'école française de Rome.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret du 9 novembre 1948 portant prorogation du délai imparti pour la réalisation des expropriations nécessaires à l'exécution des travaux de contournement de Nancy et des centres industriels de la vallée de la Meurthe (route nationale n° 4).

Par décret en date du 9 novembre 1948, est prorogé jusqu'au 18 octobre 1950 le délai imparti pour la réalisation des expropriations nécessaires à l'exécution des travaux visés à l'article 1er du décret du 18 octobre 1939.

Décret du 9 novembre 1948 relatif au déclassement de deux tronçons de lignes de chemins de fer d'intérêt local de Caen à Falaise et de Dives à Luc-sur-Mer.

Par décret en date du 9 novembre 1948, sont déclassés les tronçons de lignes de tramways ci-après, concédées à la Compagnie des chemins de fer du Calvados:

1° Caen à Falaise, entre la gare de la Société nationale des chemins de fer français et le dépôt de la Demi-Lune, à Caen (extrémité de la partie déclassée par le décret du 11 mars 1939);

2° Dives à Luc-sur-Mer, entre la sortie de la gare de Riva-Bella et la gare de Luc-sur-Mer (extrémité de la partie déclassée par décret du 11 mars 1939).

Remise de débet.

Par arrêté interministériel en date du 22 octobre 1948, il a été accordé à Mme Quelo, veuve d'un cantonnier des ponts et chaussées, demeurant à Auray (Morbihan), remise gracieuse de la somme de 11.865 F dont elle a été constituée débitrice envers le Trésor pour trop perçu au titre des allocations familiales.

Salaires des agents des réseaux secondaires d'intérêt général et des réseaux d'intérêt local.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'intérieur, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 23 décembre 1946 relative aux conventions collectives de travail, et notamment son article 11;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1948 portant reclassement des emplois, revalorisation des salaires des agents des réseaux secondaires d'intérêt général et des réseaux d'intérêt local, et codification des textes relatifs aux salaires de ce personnel;

Vu l'arrêté du 8 octobre 1948 portant codification des textes relatifs aux salaires des agents des cadres des réseaux secondaires d'intérêt général et des voies ferrées d'intérêt local;

Vu l'arrêté du 23 septembre 1948 relatif à l'attribution d'indemnités aux salariés,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le présent arrêté est applicable aux agents titulaires et stagiaires des réseaux secondaires d'intérêt général et des réseaux d'intérêt local au sens de l'article 1er de l'arrêté du 7 octobre 1948, de l'article 1er de l'arrêté du 8 octobre 1948 et sous réserve des dispositions de l'article 15 de l'arrêté du 7 octobre 1948 en ce qui concerne les stagiaires.

Art. 2. — Le personnel visé à l'article 1er bénéficiera, à compter du 1er septembre 1948, d'une indemnité mensuelle de 1.214 F soumise à retenues pour la retraite.

Cette indemnité correspond à une durée hebdomadaire de travail de quarante-huit heures ou à une durée considérée comme équivalente et comprend la majoration pour heures effectuées au delà de la quarantième; elle subit les abattements d'usage à l'égard des jeunes agents âgés de moins de dix-huit ans.

Art. 3. — Le taux de l'indemnité mensuelle prévue à l'article 2 est réduit pour les agents ci-après suivant les pourcentages ci-dessous:

Gardes-barrière (échelles a-1, a-2, a-3): 60 pour 100;

Autres agents à service discontinu (échelles b, c, d-1, d-2, d-3): 40 p. 100.

Art. 4. — Les indemnités de résidence seront majorées à compter de la même date d'une somme s'échelonnant de 303 F pour une localité sans abattement de zone à 15 F pour une localité avec abattement de 24 ou 25 p. 100; chaque fraction de 1 p. 100 représentant une réduction d'indemnité de 12 F.

Art. 5. — A compter du 1er septembre 1948, le montant de la rémunération mensuelle nette des agents devra correspondre à leur rémunération brute antérieure, majorée des indemnités prévues aux articles 2 et 4 ci-dessus, sous déduction des cotisations ou-

vrières à la sécurité sociale et à la caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

Art. 6. — Le personnel auxiliaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté du 28 septembre 1948 relatif à l'attribution d'indemnités aux salariés.

Art. 7. — Les sanctions prévues en cas d'infraction à la réglementation des salaires sont applicables en cas d'infraction aux dispositions du présent arrêté.

Art. 8. — Le directeur général des chemins de fer et des transports et le directeur du travail sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 3 novembre 1948.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
CHRISTIAN PINEAU.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Pour le ministre des finances et des affaires économiques et par délégation:

Le ministre de l'agriculture, secrétaire d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement par intérim,
PIERRE PFLIMLIN,

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
DANIEL MAYER.

Fixation du seuil de présentation à la commission des marchés des chemins de fer, des marchés et traités de la régie autonome des transports parisiens.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 6 janvier 1934 fixant la composition et le fonctionnement de la commission des marchés des chemins de fer;

Vu le décret-loi du 31 août 1937 relatif à la réorganisation du régime des chemins de fer, notamment l'article 42;

Vu l'acte dit arrêté du 26 septembre 1940 relatif à la compétence de la commission des marchés des chemins de fer sur les marchés passés par les entreprises concessionnaires de transports en commun de la région parisienne;

Vu la loi du 21 mars 1948 relative à la réorganisation et à la coordination des transports de voyageurs dans la région parisienne, notamment l'article 31;

Sur la proposition du directeur général des chemins de fer et des transports,

Arrête:

Art. 1er. — Les marchés et traités de la régie autonome des transports parisiens seront soumis à la commission des marchés des chemins de fer dans les conditions suivantes:

Marchés dont le montant dépasse 4 millions de francs;

Traités comportant perception ou versement d'une redevance annuelle supérieure à 400.000 F ou pouvant engager la régie autonome des transports parisiens pour une durée telle que le produit de la redevance par le nombre d'années dépasse 4 millions de francs.

Art. 2. — Les avenants à des marchés ou des traités soumis à la commission des marchés en vertu des dispositions ci-dessus lui seront également soumis, quel que soit le montant des dépenses ou des redevances correspondantes.

Art. 3. — Le directeur général des chemins de fer et des transports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 novembre 1948.

CHRISTIAN PINEAU.

Conseil supérieur des transports.

Par arrêté en date du 25 octobre 1948, ont été nommés membres du conseil supérieur des transports:

M. Le Cerf, administrateur en chef de l'inscription maritime, chef du service du trafic maritime, en remplacement de M. Khebian.

M. René Briend, directeur général adjoint d'Air-France, en remplacement de M. Desbruères.

Administration centrale.

Par arrêté du 2 novembre 1948, M. Favier (Antonin), auxiliaire temporaire de service au service ordinaire des ponts et chaussées de Seine-et-Oise, détaché à l'administration centrale des travaux publics, a été nommé mécanicien garagiste de 7e classe à dater du 1er novembre 1948.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 2 novembre 1948, MM. Dutaret et Wahl, inspecteurs généraux de 2e classe des ponts et chaussées, ont été chargés, en sus de leurs fonctions actuelles, de l'intérim de la 17e inspection générale, pendant la durée de la mission de M. l'inspecteur général Frontard.

Le service de cette inspection est ainsi réparti entre les intéressés:

M. Dutaret:

Service de l'ingénieur en chef de la navigation à Nancy (complet);

Canal de l'Est (branche Sud) partie restant dépendant de l'ingénieur en chef d'Epinal;

Partie Alsace-Lorraine du canal de la Marne au Rhin et voies annexes, notamment canal de la Sarre, dépendant de l'ingénieur en chef de la navigation à Strasbourg;

Canal de l'Aisne à la Marne et canal latéral à la Marne, dépendant de l'ingénieur en chef de la navigation à Compiègne;

M. Wahl:

La Seine, 1re section et le canal de la Haute Seine dépendant de l'ingénieur en chef de Troyes;

Service de l'ingénieur en chef de la navigation de la Seine, 2e section, à Paris, y compris l'Yonne canalisée;

Service de l'ingénieur en chef de la navigation de la Seine, 3e section, à Paris;

Partie du canal du Rhône au Rhin et voies annexes, dépendant du service de la navigation à Strasbourg;

Canal de Montbéliard à la Haute-Saône dépendant de l'ingénieur en chef de Belfort;

Canal de la Marne à la Saône, dépendant de l'ingénieur en chef de Chaumont;

Canal de Bourgogne, dépendant de l'ingénieur en chef de Dijon.

Par arrêté du 3 novembre 1948, M. Laurain (André), ingénieur en chef de 2e classe des ponts et chaussées, détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer, a été maintenu dans la même position pendant les périodes ci-après indiquées: du 1er octobre 1941 au 30 septembre 1946 inclus, du 1er octobre 1946 au 30 septembre 1951 inclus.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Naulleau (Pierre), ingénieur ordinaire de 2e classe des ponts et chaussées (cadre latéral) en situation de service détaché auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, a été, à compter du 1er novembre 1948, réintégré dans les cadres de son administration d'origine et chargé, à la résidence de la Roche-sur-Yon, de l'arrondissement centre des services ordinaires des ponts et chaussées et vicinal du département de la Vendée.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 9 novembre 1948 suspendant de leurs fonctions des membres des conseils d'administration des houillères de bassin.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948;

Vu le décret n° 47-157 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des houillères de bassin, modifié par les décrets n° 47-1066 du 12 juin 1947 et n° 48-123 du 23 janvier 1948;

Vu les décrets des 28 septembre 1946 et 10 avril 1947 portant nomination des administrateurs des houillères des bassins du Dauphiné et des Cévennes;

Vu le décret du 9 novembre 1948 suspendant de leurs fonctions des membres des conseils d'administration des houillères de bassin,

Décrète:

Art. 1er. — En raison de l'incompatibilité existant entre l'exercice des fonctions d'administrateur des houillères de bassin et la participation des intéressés à l'abandon de la sécurité dans les mines:

MM. Achard (André), administrateur des houillères du bassin du Dauphiné;
Vigne (Arthur), administrateur des houillères du bassin des Cévennes,

sont suspendus de leurs fonctions d'administrateurs des houillères du bassin correspondant.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Décret du 10 novembre 1948 suspendant de ses fonctions un administrateur des Charbonnages de France.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux, modifiée par la loi n° 48-1305 du 23 août 1948;

Vu le décret n° 47-156 du 16 janvier 1947 portant fixation des statuts des Charbonnages de France, modifié par les décrets n° 47-1065 du 12 juin 1947 et n° 48-123 du 23 janvier 1948;

Vu les décrets des 27 mai 1946 et 21 janvier 1948 portant nomination des administrateurs des Charbonnages de France;

Vu le décret de ce jour suspendant M. Outin de ses fonctions d'administrateur des houillères du bassin de la Loire;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Outin (Marcel) est suspendu de ses fonctions d'administrateur des Charbonnages de France.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Délégation de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 octobre 1948: page 10338, 1re colonne, au lieu de: « à l'article 7 du décret nº 47-2457 », lire: « à l'article 7 du décret nº 47-2437 ».

Liste des candidats nommés élèves titulaires de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.

Par arrêté en date du 8 novembre 1948, ont été nommés élèves titulaires de l'école nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, à la suite du concours organisé en 1948:

Candidats figurant sur la liste principale d'admissibilité.

A titre français

M. Merly (Jean).

A titre étranger.

Néant.

Candidats figurant sur la liste complémentaire d'admissibilité.

A titre français.

MM.	Daudet (Louis).
Baraillier (Lucien).	Mornas (Jean).
Laviale (Jean).	Saccoman (Georges).
Bonnet de Paillerets (Bertrand).	Bory (André).
	Leriche (Marc).
Jouet (Guy).	Barraud (Jacques).
Larrable (Robert).	Masson (Louis).
Brunot (Roger).	Rambaud (Georges).
Remiens (Jean).	Chalon (Maurice).
Assayag (Marcel).	Fourneuf (Charles).
Robert (Dominique).	Ploton (Barthelémy).
Perrier (Henri).	Bruder (Michel).
Formery (Philippe).	Humbert (Jean).
Meunier (Guy).	Fournier (Jacques).
Pluntz (Robert)	Jardin (Jacques).
Canaple (Jacques).	

A titre étranger.

Néant.

En remplacement des candidats démissionnaires ci-après:

A titre français.

MM. Merle.	Nlogret.
Mayer.	Dupuy.
Boulicier.	Nègre.
Paget.	de Dominicis.
Benat.	Julie.
Lombard.	Audonnet.
Bailly.	Richardet.
Rambaud.	Roche.
Genet.	Toubin.
Dambrine.	Eymard.
Goldberg.	Terrier.
Olivier.	Delaunay.
Guigue.	Youtchenko.
Aucouturier.	Pertus.
Bonsoir.	Schlumberger.
Ledoux.	Azais.
Roux.	Versini.
Pradal.	Priam.
Pardigon.	Gorichon.
Biarrotte.	

A titre étranger.

MM. Robson, Samana, Phiek, Dao Trong.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret du 10 novembre 1948 portant cessation de fonctions du directeur de l'institut national de la recherche agronomique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi nº 46-1086 du 18 mai 1946 portant organisation de la recherche agronomique et la création d'un institut national de la recherche agronomique,

Décrète:

Art. 1er. — M. Crepin (Charles), directeur de l'institut national de la recherche agronomique, est réintégré dans le cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique en qualité de directeur central de recherches.

Art. 2. — Un arrêté du ministre de l'agriculture fixera la nature des fonctions qui seront confiées à M. Crepin.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 10 novembre 1948 portant nomination du directeur à l'institut national de la recherche agronomique.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Vu la loi nº 46-1086 du 18 mai 1946 portant organisation de la recherche agronomique et la création d'un institut national de la recherche agronomique;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Braconnier (Raymond), inspecteur général de l'agriculture en service détaché, directeur à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, est nommé directeur de l'institut national de la recherche agronomique.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Décret du 10 novembre 1948 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère de l'agriculture.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 16 juillet 1945 portant réorganisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Protin (René), sous-directeur, est nommé directeur à l'administration centrale du ministère de l'agriculture, en remplacement de M. Braconnier, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de l'agriculture,
PIERRE PFLIMLIN.

Agrément du laboratoire de l'institut d'hydrologie de Clermont-Ferrand, en vue de l'analyse des échantillons prélevés au titre de la répression des fraudes.

Le ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et des falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles, modifiée et complétée par les lois du 5 août 1908, du 28 juillet 1912, la loi de finances du 31 décembre 1921 (art. 128), la loi du 21 juillet 1929 et le décret-loi du 14 juin 1938;

Vu le décret du 22 janvier 1919 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er août 1905;

Vu le décret du 12 janvier 1922 sur la vente des eaux minérales naturelles et artificielles et des eaux de boissons;

Sur la proposition du chef du service de la répression des fraudes,

Arrête:

Art. 1er. — Le laboratoire de l'institut d'hydrologie de Clermont-Ferrand est chargé de l'analyse des échantillons portant sur les produits ci-après énumérés et prélevés en vue de la répression des fraudes, dans les départements de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme:

Eaux minérales naturelles ou artificielles;
Eaux de boisson;
Sels ou compositions destinés à la préparation d'eaux artificielles.

Art. 2. — Le chef du service de la répression des fraudes au ministère de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à dater du 1er décembre 1948.

Fait à Paris, le 25 octobre 1948.

Le ministre de l'agriculture,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN EBERHARD.

Comité d'administration provisoire des organismes de mutualité sociale agricole du département de Loir-et-Cher.

Par arrêté du 4 novembre 1948, M. Mouillere, horticulteur à Vendôme, est nommé membre du comité d'administration provisoire des caisses mutuelles d'assurances sociales et d'allocations familiales agricoles du département de Loir-et-Cher, en remplacement de M. Decault, décédé.

Dix-neuvième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

1° Groupements coopératifs agricoles agréés après avis du comité central d'agrément des coopératives agricoles.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DU GROUPEMENT COOPÉRATIF 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Aude.	
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-103	Union audoise des coopératives d'utilisation de matériel agricole.....	Carcassonne.
		Charente-Maritime (*suite*).	
UB. — Achat en commun et approvisionnement.	N-95	Union départementale des coopératives agricoles d'approvisionnement de la Charente-Maritime.	Saintes.
		Eure.	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-112	Coopérative agricole complémentaire d'achat en commun.....	Evreux.
		Gers.	
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-99	Coopérative agricole départementale d'approvisionnements.....	Auch.
UA. B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-100	« La Gasconne », union départementale des coopératives agricoles du Gers.	Auch.
		Gironde.	
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-114	Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole de la Gironde.	Bordeaux.
		Hérault (*suite*).	
UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-108	« La Languedocienne », coopérative agricole de transformation et de vente.	Montpellier.
		Isère.	
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-102	Union départementale des coopératives d'utilisation de matériel agricole de l'Isère.	Grenoble.
		Jura (*suite*).	
UA. B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-91	Union coopérative agricole départementale du Jura.....	Lons-le-Saunier.
		Loir-et-Cher (*suite*).	
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-109	Union des coopératives d'élevage de Loir-et-Cher.....	Blois.
		Loire.	
UA B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-92	Union des coopératives laitières agricoles du bassin stéphanois.....	Saint-Etienne.
		Lot-et-Garonne.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-101	Coopérative fruitière et maraîchère de la vallée du Lot, producteurs du Villeneuvois (C. O. P. L. O. T.).	Villeneuve-sur-Lot.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE	NUMERO d'immatriculation	DENOMINATION DU GROUPEMENT COOPÉRATIF	SIÈGE SOCIAL
1	2	3	4
Mayenne.			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-104	Coopérative de produits du sol des paysans de la Mayenne.....	Laval.
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-105	Coopérative des agriculteurs de la Mayenne.....	Laval.
Morbihan.			
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-113	Union départementale des coopératives d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole du Morbihan.	Vannes.
Nord.			
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-111	Société coopérative agricole civile de la laiterie des Fayt et environs.	Petit-Fayt.
Puy-de-Dôme.			
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-115	Société coopérative de distillerie agricole de la Combrailles.....	Lapeyrouse.
Rhône.			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-96	Laiteries et frigorifiques du Sud-Est.....	Lyon.
UA, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-97	Union des coopératives laitières des régions Rhône-Alpes et du Midi...	Lyon.
Seine (*suite*).			
UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-94	Fédération nationale agricole des fruits, primeurs, fleurs et autres produits agricoles, Union de coopératives agricoles.	Paris.
Idem.....	N-98	Union générale des coopératives agricoles de céréales.....	Paris.
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-107	Union nationale des coopératives d'élevage et d'insémination artificielle de l'espèce bovine.	Paris.
Seine-et-Marne (*suite*).			
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-110	Union des coopératives d'utilisation de matériel agricole de Seine-et-Marne.	Melun.
Sèvres (Deux-) (*suite*).			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-106	Coopérative agricole « Fruits, légumes et produits du sol » des Deux-Sèvres.	Niort.
UC. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	N-93	Union des coopératives d'achat et d'utilisation en commun de matériel et d'instruments agricoles du département des Deux-Sèvres.	Niort.

2° Coopératives agricoles agréées après avis des comités départementaux d'agrément des coopératives agricoles.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Ardèche.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	07-3	Coopérative agricole de fruits d'Annonay	Annonay.
Idem	07-4	Cave coopérative de Salavas	Salavas.
Idem	07-5	Rhoda-Coop	Sarras.
Idem	07-7	Coopérative de fruits de Saint-Péray	Saint-Péray.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	07-1	Coopérative agricole des blés et céréales du Haut-Vivarais	Annonay.
Idem	07-2	Coopérative agricole d'approvisionnement du Haut-Vivarais	Annonay.
Idem	07-6	Coopérative agricole d'achat et de vente de récoltes et de produits nécessaires à l'agriculture de Vallon	Vallon.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	07-3	Coopérative de culture mécanique de Grospierres	Grospierres.
		Calvados.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	14-4	Coopérative des producteurs de beurre et crème d'Isigny	Isigny-sur-Mer.
Idem	14-10	Coopérative laitière agricole de la Touques	Hameau du Coteau commune de Deauville.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	14-9	Coopérative d'approvisionnement de l'union agricole de la région de Falaise.	Falaise.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	14-1	Coopérative de motoculture de Longues-sur-Mer	Longues-sur-Mer.
Idem	14-2	Coopérative d'insémination artificielle du Pays-d'Auge	Lisieux.
Idem	14-3	Coopérative de culture mécanique et de battage de Bernières-sur-Mer.	Bernières-sur-Mer.
Idem	14-5	Coopérative agricole de motoculture du Petit-Fontaine	Ryes.
Idem	14-6	Coopérative agricole d'utilisation de matériel du Manoir	Le Manoir.
Idem	14-7	Coopérative de culture mécanique de Commes	Commes.
Idem	14-8	Coopérative d'insémination artificielle de la Suisse normande	Le Vey.
		Charente (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	16-36	Laiterie coopérative des Clairons près Barbezieux	Hameau des Clairons, commune de Barbezieux.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles	16-31	Coopérative de battages, de labours et de transports de Sainte-Sevère.	Sainte-Sevère.
Idem	16-32	Coopérative de culture mécanique de Mainxe	Mainxe.
Idem	16-33	Coopérative de transports agricoles et de culture mécanique « L'Union ».	Hameau de Puiguillet, commune de Segonzac.
Idem	16-34	Coopérative agricole de Souvigné	Souvigné.
Idem	16-35	Coopérative de battages et d'utilisation de matériel agricole de La Folie-de-Bonneville.	Hameau de la Folie, commune de Bonneville.
		Charente-Maritime.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	17-145	Laiterie coopérative de Tonnay-Charente	Tonnay-Charente.
Idem	17-149	Société de panification de Marsais-Bourg	Marsais.
Idem	17-152	Coopérative agricole de panification de Luché et Sourdon	Saint-Jean-de-Liversay.
Idem	17-158	Laiterie coopérative de Saint-Laurent-de-la-Prée	Saint-Laurent-de-la-Prée.
Idem	17-162	Coopérative agricole de panification de Saint-Hilaire-de-Villefranche	Saint-Hilaire-de-Villefranche.
Idem	17-163	Coopérative agricole de panification de Thairé-le-Fagnoux	Saint-Jean-de-Liversay.
Idem	17-167	Coopérative agricole de panification de Saint-Hippolyte	Saint-Hippolyte.
Idem	17-169	Société agricole de panification et d'entr'aide paysanne	Saint-Coutant-le-Grand.
Idem	17-171	Société coopérative de panification de Boisseuil et de la Jarriette	Boisseuil.
Idem	17-175	Panification d'Esnandes « La Défense »	Esnandes.
Idem	17-178	Boulangerie coopérative d'Aujac	Aujac.
Idem	17-183	Boulangerie coopérative agricole de Meursac	Meursac.
Idem	17-184	Coopérative de panification civile particulière agricole de Pont-l'Abbé.	Pont-l'Abbé.
Idem	17-188	Laiterie coopérative de Sainte-Soulle et environs	Sainte-Soulle.
Idem	17-189	Société coopérative viticole de Virollet	Virollet, commune de Macqueville.
Idem	17-201	Société agricole de panification de Chaniers	Chaniers.
Idem	17-203	Association coopérative de distillation et de vente en commun des vins et eaux de vie de Vallet.	Vallet.
Idem	17-204	Boulangerie coopérative agricole de Rouffignac	Rouffignac.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
B. — Achat en commun et approvisionnement.	17-141	Société coopérative agricole d'achat en commun d'approvisionnement de la « Brée ».	Saint-Georges-d'Oléron.
Idem	17-155	Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Ciré-d'Aunis.	Ciré-d'Aunis.
Idem	17-156	Coopérative agricole de Montendre	Montendre.
Idem	17-172	Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Sousmoulins.	Sousmoulins.
Idem	17-176	Société coopérative agricole d'achat en commun de Saint-Denis-d'Oléron.	Saint-Denis-d'Oléron.
Idem	17-179	Société coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Chermignac.	Chermignac.
Idem	17-194	Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de la Garde-Chepniers.	La Garde.
Idem	17-196	Société coopérative agricole d'achat en commun de Saint-Pierre-d'Oléron.	Saint-Pierre-d'Oléron.
Idem	17-200	Société coopérative agricole d'achat en commun de Saint-Eugène	Saint-Eugène.
Idem	17-207	Coopérative agricole d'Epargnes	Epargnes.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	17-139	Société coopérative de battage de Dompierre-sur-Mer et Sainte-Soulle « La Fauvette ».	Dompierre-sur-Mer.
Idem	17-140	Société coopérative d'utilisation de matériel agricole des Epeaux	Meursac.
Idem	17-142	Société de motoculture de Vibrac	Vibrac.
Idem	17-143	Société coopérative de battage et de motoculture « La Fraternelle »	Breuil-la-Réorte.
Idem	17-144	Société coopérative agricole de battage de la Jarrie-Audoin, « L'Avenir ».	La Jarrie-Audoin.
Idem	17-146	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Ciré-d'Aunis	Ciré-d'Aunis.
Idem	17-147	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Aytré-la-Courbe.	Aytré.
Idem	17-148	Société coopérative de battage de Polignac	Polignac.
Idem	17-150	Société agricole de battage de grains le Douhet-Saint-Vaize	Le Douhet.
Idem	17-151	Société coopérative de battage de Vanzac	Vanzac.
Idem	17-153	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, et machines et instruments agricoles des Arènes-de-Thénac.	Les Arènes-de-Thénac.
Idem	17-154	Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de chez Frétard, commune de Cozes.	Cozes.
Idem	17-157	Société coopérative de battage du Treuil-Arnaudeau	Saint-Médard.
Idem	17-159	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de l'Houmeau.	L'Houmeau.
Idem	17-160	Coopérative agricole de motoculture du Bois-Plage-en-Ré	Le Bois-Plage-en-Ré.
Idem	17-161	Coopérative agricole de battage et de motoculture de Moragne et Saint-Coutant.	Saint-Coutant.
Idem	17-164	Société coopérative de battage de Saint-Sigismond-de-Clermont et Guitinières.	Saint-Sigismond.
Idem	17-165	Coopérative de battage de la Villedieu « La Populaire »	La Villedieu.
Idem	17-166	Coopérative de battage de Brizambourg	Brizambourg.
Idem	17-168	Coopérative de battage « L'Espérance »	Siecq.
Idem	17-170	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Noue	Sainte-Marie-de-Ré.
Idem	17-173	Société de battage de grains d'Ars-en-Ré	Ars-en-Ré.
Idem	17-174	Société coopérative de motoculture de Lussant	Lussant.
Idem	17-180	Coopérative de battage de Saint-Quantin-de-Rançannes	Saint-Quantin-de-Rançannes.
Idem	17-181	Société coopérative agricole de battage de Rouffignac et ses environs.	Rouffignac.
Idem	17-182	Société coopérative de battage et de motoculture de Saint-Loup « La Saintongeaise ».	Saint-Loup.
Idem	17-185	Coopérative agricole « La Mutuelle », de Vouhé	Vouhé.
Idem	17-186	Coopérative de battage de Meursac et environs	Meursac.
Idem	17-187	Société coopérative de battage de Gourvillette	Gourvillette.
Idem	17-190	Coopérative agricole de battage des hameaux réunis	Massac.
Idem	17-191	Société coopérative agricole de Saint-Pierre-d'Oléron	Saint-Pierre-d'Oléron.
Idem	17-193	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole La « Fraternelle », de Chaniers.	Chaniers.
Idem	17-195	Coopérative agricole « La Fraternelle », de Saint-Georges-d'Oléron	Saint-Georges-d'Oléron.
Idem	17-197	Société coopérative agricole de battage de Salignac de Pons et Brives-sur-Charente.	Brives-sur-Charente.
Idem	17-198	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Sousmoulins et Mérignac.	Sousmoulins.
Idem	17-199	Société de battage « La Paresseuse » à Gourvillette	Gourvillette.
Idem	17-202	Société coopérative agricole de battage de Domino	Saint-Georges-d'Oléron.
Idem	17-205	Coopérative de battage « L'Union tugérasienne et ses environs »	Tugéras.
Idem	17-206	Coopérative agricole d'entretien et d'assainissement des marais charentais.	La Rochelle.
Idem	17-208	Coopérative de battage de la Martinière et des Touches	Saint-Médard.
Idem	17-209	Coopérative agricole de motoculture de Lafond-la Rochelle	La Rochelle.
Idem	17-210	Société de motoculture de l'Hopiteau par Marsais	Marsais.
Idem	17-211	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Genis-de-Saintonge.	Saint-Genis-de-Saintonge.

Cher (*suite*).

C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	18-109	Coopérative de culture mécanique et de battages de Meillant	Meillant.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Côte-d'Or (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	21-34	Coopérative agricole du canton de Bligny-sur-Ouche	Bligny-sur-Ouche.
Idem	21-36	Société coopérative agricole de production et de vente de semences de pommes de terre du Morvan-Est, à Saint-Martin-de-la-Mer.	Saint-Martin-de-la-Mer.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	21-32	Société coopérative agricole de culture mécanique de Meloisey	Meloisey.
Idem	21-33	Société coopérative de culture mécanique de Lamotte-Ternant	La Motte-Ternant.
Idem	21-35	Coopérative agricole de battage de Perrigny-lès-Dijon	Perrigny-lès-Dijon.
		Côtes-du-Nord (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	22-276	Coopérative « La Paysanne », de Merdrignac	Merdrignac.
Idem	22-277	Société coopérative agricole de Merdrignac	Merdrignac.
Idem	22-319	Coopérative agricole de la Rance	Dinan.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	22-229	Coopérative de l'Hermitage-Lorge	L'Hermitage-Lorge.
Idem	22-230	Coopérative « La Kerborsienne »	Kerbors.
Idem	22-231	Coopérative agricole « La Planchette », de la Bouillie	Lieudit « Le Rocher », commune de la Bouillie.
Idem	22-232	Coopérative agricole « L'Espérance », de Boquého	Lieudit « Kéravy », commune de Boquého.
Idem	22-233	Coopérative agricole « La Kergristoise »	Kergrist-Moelou.
Idem	22-234	Coopérative agricole de Lanvézéac	Lanvézéac.
Idem	22-235	Coopérative agricole « L'Argoat », de Loguivy-Plougras	Lieudit « Quénéquen Vras », commune de Loguivy-Plougras.
Idem	22-236	Coopérative agricole de « La Ville carrée », à Trémorel	Lieudit « Ville-Carrée », commune de Trémorel.
Idem	22-237	Coopérative agricole de Demarois, à Trémorel	Lieudit « Demarois » commune de Trémorel.
Idem	22-238	Coopérative agricole de Merléac	Merléac.
Idem	22-239	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Pierneuf.	Pierneuf.
Idem	22-240	Société coopérative agricole de Pleumeur-Bodou	Pleumeur-Bodou.
Idem	22-241	Coopérative agricole de la Côte-de-Granit, canton de Pleslin-les-Grèves.	Pleslin-les-Grèves.
Idem	22-242	Société coopérative agricole de Plouasne	Plouasne.
Idem	22-243	Coopérative agricole de culture mécanique de Kerbiat et Quinquis en Ploumilliau.	Ploumilliau.
Idem	22-244	Coopérative « La Plumaugapoise »	Plumaugat.
Idem	22-245	Coopérative « La Libératrice », de Plussulien	Plussulien.
Idem	22-246	Société coopérative agricole de Quemperven	Quemperven.
Idem	22-247	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Glen.	Saint-Glen.
Idem	22-248	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Judoce.	Saint-Judoce.
Idem	22-249	Coopérative « L'Union », de Trédarzec	Trédarzec.
Idem	22-250	Coopérative de Saint-Thélo	Saint-Thélo.
Idem	22-251	Coopérative « La Coutellier », de Tréogan	Tréogan.
Idem	22-252	Coopérative agricole « L'Arguenon », de Plenée-Jugon	Lieudit « La Vieille-Porte », commune de Plenée-Jugon.
Idem	22-253	Coopérative « La Glomeloise »	Glomel.
Idem	22-254	Coopérative de culture mécanique « La Chapeloise », de la Landec	La Landec.
Idem	22-255	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Entr'aide » de la Ville Pierre en Penguilly.	Lieudit « La Ville-Pierre », commune de Penguilly.
Idem	22-256	Coopérative de Kerouel en Pommerit-Jaudy	Lieudit « Kerouel », commune de Pommerit-Jaudy.
Idem	22-257	Coopérative agricole de culture mécanique « La Hidronaise », d'Aucaleuc.	Aucaleuc.
Idem	22-258	Coopérative agricole de Launay et villages environnants, commune des Champs-Géraux.	Les Champs-Géraux.
Idem	22-259	Coopérative agricole de culture mécanique de Locarn	Locarn.
Idem	22-260	Coopérative « L'Avenir », de Megrit	Megrit.
Idem	22-261	Société coopérative agricole de Merdrignac	Merdrignac.
Idem	22-262	Coopérative « L'Espérance », de Meslin	Meslin.
Idem	22-263	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Plaintel « La Semeuse de Mourtriaux ».	Plaintel.
Idem	22-264	Coopérative des travailleurs indépendants de Plédéliac	Plédéliac.
Idem	22-265	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole « Le Littoral », de Plouha.	Plouha.
Idem	22-266	Coopérative « La Laborieuse », de Saint-Carné	Saint-Carné.
Idem	22-267	Coopérative « La Semeuse », de Saint-Carné	Saint-Carné.
Idem	22-268	Coopérative Jaguine de Saint-Jacut-du-Méné, commune de Saint-Jacut-de-la-Mer.	Lieudit « Bourneuf », commune de Saint-Jacut-de-la-Mer.
Idem	22-269	Coopérative « Le Progrès », de Saint-Judoce	Saint-Judoce.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
E. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	22-270	Coopérative agricole de Keruder, commune de Saint-Michel-en-Grèves.	Lieudit « Keraclet », commune de Saint-Michel-en-Grèves.
Idem	22-271	Société coopérative du Rest, commune de Tréduder	Tréduder.
Idem	22-272	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Penguilly.	Penguilly.
Idem	22-273	Coopérative « La Muroise »	Mur-de-Bretagne.
Idem	22-274	Coopérative d'achat et de vente de plants de pommes de terre du syndicat de Pléneuf.	Pléneuf.
Idem	22-278	Coopérative du Bas-Blavet, en Bourbriac	Bourbriac.
Idem	22-279	Coopérative d'achat et utilisation en commun du matériel de Bas-Coatiou, en Bourbriac.	Bourbriac.
Idem	22-280	Coopérative « Saint-Yves », à Graces-Guingamp	Lieudit « Pont-Glas », commune de Graces.
Idem	22-281	Coopérative d'achat et utilisation de matériel agricole « Le Mené », en Kerien.	Kerien.
Idem	22-282	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Trélevern, Kermaria-Sulard et Rospez.	Kermaria-Sulard.
Idem	22-283	Coopérative « La Lanrivanaise »	Lanrivain.
Idem	22-284	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Senven-en-Lanrodec.	Lanrodec.
Idem	22-285	Société coopérative agricole de Lanvellec	Lieudit « Rosambo », commune de Lanvellec.
Idem	22-286	Coopérative « L'Entr'aide », de Lescouet-Jugon	Lescouet-Jugon.
Idem	22-287	Coopérative de Paimpol	Paimpol.
Idem	22-288	Coopérative d'achat et utilisation en commun de matériel agricole de la Croguillée en Plerneuf.	Lieudit « La Croguillée », commune de Plerneuf.
Idem	22-289	Coopérative d'achat et utilisation en commun de matériel agricole « Ton-An-Golet », de Plésidy.	Plésidy.
Idem	22-290	Coopérative d'achat et utilisation en commun de matériel agricole de Plessix-Balisson.	Plessis-Balisson.
Idem	22-291	Coopérative d'achat et utilisation en commun de matériel agricole « Les Tournioles », de Pleudihen	Lieudit « Les Tournioles », commune de Pleudihen.
Idem	22-292	Coopérative « La Maison Neuve », de Plouasne	Plouasne.
Idem	22-293	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Ploubazlanec.	Ploubazlanec.
Idem	22-294	Coopérative d'utilisation de matériel en commun de Plouézec	Plouézec.
Idem	22-295	Coopérative « Le Progrès Rural », de Plouaret	Lieudit « Kergistalen », commune de Plouaret.
Idem	22-296	Coopérative de Keraudy en Ploumilliau et Plouzélambre	Lieudit « Aux Quatre-Vents », commune de Ploumilliau.
Idem	22-297	Coopérative « La Plounevezienne »	Plouvenez-Moedec.
Idem	22-298	Coopérative du Guellec, en Plusquellec	Plusquellec.
Idem	22-299	Coopérative « L'Amicale », de la Poterie	La Poterie
Idem	22-300	Coopérative de culture mécanique de la Côte-d'en-Bas, à Saint-Brandan.	Lieudit « Côte-d'en-Bas », commune de Saint-Brandan.
Idem	22-301	Coopérative agricole « Saint-Yves », à Saint-Gilles-Vieux-Marché	Lieudit « Kerancuff », commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché.
Idem	22-302	Coopérative du Verger, à Saint-Hélen	Lieudit « Le Verger », commune de Saint-Helen.
Idem	22-303	Coopérative « La Paysanne », de Trémorel	Trémorel.
Idem	22-304	Coopérative du Bois-Veloup, à Trémuson	Lieudit « Bois-Veloup », commune de Trémuson.
Idem	22-305	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines, instruments agricoles d'Uzel.	Uzel-près-l'Oust.
Idem	22-306	Coopérative « La Bégaroise »	Bégard.
Idem	22-307	Coopérative de Saint-René, en Evran	Evran.
Idem	22-308	Coopérative agricole de la Vieille-Vente, en Grâce-Uzel	Grâce-Uzel.
Idem	22-309	Coopérative de Grâce-Uzel	Grâce-Uzel.
Idem	22-310	Coopérative agricole des Epinais, en la Motte	La Motte.
Idem	22-311	Coopérative « La Pleudanielaise »	Pleudaniel.
Idem	22-312	Coopérative agricole Nord de Plouagat	Plouagat.
Idem	22-313	Coopérative agricole de Kermabalen, commune de Plufur	Hameau de Kermabalen, commune de Plufur.
Idem	22-314	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la commune de Saint-Carreuc.	Saint-Carreuc.
Idem	22-315	Coopérative agricole de culture mécanique « La Villageoise », de Tramain.	Tramain.
Idem	22-316	Coopérative de Trégomar	Hameau de la Villéon, commune de Trégomar.
Idem	22-317	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Trégonneau.	Trégonneau.
Idem	22-318	Coopérative agricole de Gouardeux, en Trévé	Trévé.
Idem	22-320	Coopérative agricole « L'Avenir », de Plouagat	Plouagat.
Idem	22-321	Coopérative d'entr'aide de battage, de Gommenec'h	Gommenec'h.
Idem	22-322	Coopérative agricole de Maël-Carhaix	Maël-Carhaix.
Idem	22-323	Coopérative agricole de culture mécanique de Ville-Rault—Vildé-Guingalan.	Vildé-Guingalan.
Idem	22-324	Coopérative d'achat en commun de matériel agricole de Kerstang en Pléguien.	Pléguien.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	22-325	Coopérative agricole de culture mécanique « La Mélorienne »	Saint-Méloir.
Idem	22-326	Coopérative de Mégrit	Mégrit.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	22-184	Coopérative « L'Espérance rurale », de Tonquédec	Lannion.
Idem	22-275	Coopérative de Mur-de-Bretagne et Cléguérec	Saint-Guen.

Drôme (*suite*).

B. — Achat en commun et approvisionnement.	26-60	Coopérative agricole du Tricastin	Saint-Paul-Trois-Châteaux.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	26-61	Coopérative agricole de battage et labour de Lesches-en-Diois	Lesches-en-Diois.
Idem	26-62	Coopérative agricole de battage de Charmages, à Die	Die.

Finistère (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	29-185	Coopérative de blé « L'Armoricaine »	Gouesnou.
Idem	29-186	Coopérative des Blés d'Or	Pont-Aven.
Idem	29-187	Coopérative agricole de la Vallée de l'Odet	Ergué-Armel.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	29-168	Coopérative mécanique de Loctudy	Lieudit « Coadigou », commune de Loctudy.
Idem	29-169	Société coopérative de culture mécanique de Kergréac'h	Lieudit « Kergréac'h », commune de Ploudaniel.
Idem	29-170	Coopérative d'utilisation de matériel agricole C.G.A. de Tréflez	Lieudit « Créac'h-ar-Valy », commune de Tréflez.
Idem	29-171	Société coopérative agricole de culture mécanique de Coat-ar-Scours	Hameau de Coat-ar-Scours, commune de Plourin-lès-Morlaix.
Idem	29-172	Coopérative agricole de culture mécanique « Le Moulin »	Hameau de Kervadoret, commune de Saint-Pol-de-Léon.
Idem	29-173	Société coopérative de Kerhoran	Lieudit « Kerhoran », commune de Saint-Martin-des-Champs.
Idem	29-174	Coopérative de Guellen et Kergoat-Vian	Lieudit «Kergoat-Vian», commune de Cast.
Idem	29-175	Coopérative agricole de culture mécanique du Penquer en Cast	Lieudit « Le Penquer », commune de Cast.
Idem	29-176	Coopérative agricole de culture mécanique de Kergavan	Lieudit « Kergavan », commune de Mespaul.
Idem	29-177	Coopérative d'entreprises agricoles et de culture mécanique de Spézet.	Spézet.
Idem	29-178	Société de culture mécanique « Le Convenant »	Lieudit « Le Convenant », commune de Sainte-Sève.
Idem	29-179	Coopérative de Liorzou	Lieudit « Liorzou », commune de Berrien.
Idem	29-180	Société coopérative agricole « La Bruyère »	Commana.
Idem	29-181	Coopérative de matériel « La Pleybennoise »	Pleyben.
Idem	29-182	Société de culture mécanique de Goascoriou	Lieudit « Goascoliou », commune de Lennon.
Idem	29-183	Société coopérative agricole de Kerdivichant	Lieudit « Kerdivichant-Bras », commune de Brelès.
Idem	29-184	Société coopérative de culture mécanique de Lestourduff	Lieudit « Lestourduff », commune de Plouider.

Garonne (Haute-) (*suite*).

C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	31-102	Coopérative agricole de broyage de Goutevernisse	Goutevernisse.
Idem	31-103	Coopérative agricole du « Rieu », à Blagnac	Blagnac.
Idem	31-104	Coopérative de motoculture de Martres-Tolosane	Martres-Tolosane.
Idem	31-106	Coopérative de battage et de motoculture « La Saint-Lysienne », à Saint-Lys.	Saint-Lys.
Idem	31-108	Société coopérative agricole de battage et de motoculture d'Auragne.	Auragne.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	31-99	Société coopérative « Les Amis du canton de Muret »	Lieudit « Ox », commune de Muret.
Idem	31-105	Coopérative d'approvisionnement et de vente de Cintegabelle	Cintegabelle.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Gironde (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	33-68	Coopérative laitière des propriétaires de l'Entre-deux-Mers	Créon.
Idem	33-76	Cave coopérative de Listrac	Listrac-Médoc.
Idem	33-80	Cave coopérative des Lèves-et-Thoumeyragues	Les Lèves-et-Thoumeyragues.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	33-69	Coopérative agricole intercommunale d'achat en commun et d'approvisionnement de Coirac.	Coirac.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	33-77	Coopérative de battage de Birac et Saint-Come	Birac.
Idem	33-78	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Yvrac	Yvrac.
Idem	33-79	Coopérative d'utilisation de matériel en commun d'Ambès	Ambès.
		Indre.	
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	36-1	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Ouiches	Ouiches.
Idem	36-2	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Pierre-de-Lamps.	Saint-Pierre-de-Lamps.
Idem	36-3	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de « Le Merin »	Aigurande.
Idem	36-4	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Ambrault	Ambrault.
Idem	36-5	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Ardentes	Ardentes.
Idem	36-6	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Ardentes « Le Bois-chaut ».	Ardentes.
Idem	36-7	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Argy-Nord	Argy.
Idem	36-8	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Badecon-le-Pin	Hameau de Badecon, commune du Pin.
Idem	36-9	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Baudres	Baudres.
Idem	36-10	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bouges « Les Chézeaux ».	Bouges.
Idem	36-11	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bretagne	Bretagne.
Idem	36-12	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brion	Brion.
Idem	36-13	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brion-Nord	Brion.
Idem	36-14	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brion-Sud	Brion.
Idem	36-15	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brion-Centre	Brion.
Idem	36-16	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Etienne-Buzançais.	Buzançais.
Idem	36-17	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Maison-Neuve, à Buzançais.	Buzançais.
Idem	36-18	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Beauregard-Chabris.	Chabris.
Idem	36-19	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chasseneuil	Chasseneuil.
Idem	36-20	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Luchet-Clion	Clion-sur-Indre.
Idem	36-21	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Condé	Condé.
Idem	36-22	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Crozon	Crozon-sur-Vauvre.
Idem	36-23	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Déols	Déols.
Idem	36-24	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Dun-le-Poelier	Dun-le-Poëlier.
Idem	36-25	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Etréchet	Etréchet.
Idem	36-26	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la « Gerbe-d'Or »	Faverolles.
Idem	36-27	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Fléré-la-Rivière	Fléré-la-Rivière.
Idem	36-28	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Frédille	Frédille.
Idem	36-29	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montveille, à Lacs.	Lacs.
Idem	36-30	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Langé	Langé.
Idem	36-31	Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Menoux	Le Menoux.
Idem	36-32	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lizeray-Favrille	Lizeray.
Idem	36-33	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Liniez-la-Chapelle	Liniez.
Idem	36-34	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Luçay-le-Libre	Luçay-le-Libre.
Idem	36-35	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Maillet-Ressonnet	Maillet.
Idem	36-37	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Malicornay	Malicornay.
Idem	36-37	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Menétréols « Barillon ».	Ménétréols-sous-Vatan.
Idem	36-38	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Migny « Lavau »	Migny.
Idem	36-39	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montierchaume	Montierchaume.
Idem	36-40	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Neuillay-Méobecq	Neuillay-les-Bois.
Idem	36-41	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Niherne	Niherne.
Idem	36-42	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Niherne-Surins	Niherne.
Idem	36-43	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Orsennes	Orsennes.
Idem	36-44	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Parpeçay	Parpeçay.
Idem	36-45	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rivarennes	Rivarennes.
Idem	36-46	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de La Rousselière, La Vernelles.	La Vernelles.
Idem	36-47	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Beauregard-Saint-Lactencin.	Saint-Lactencin.
Idem	36-48	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Martin-de-Lamps-Centre.	Saint-Martin-de-Lamps.
Idem	36-49	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Martin-de-Lamps.	Saint-Martin-de-Lamps.
Idem	36-50	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Maur	Saint-Maur.
Idem	36-51	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Segry-Chouday	Segry.
Idem	36-52	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Souge	Souge.
Idem	36-53	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Thizay	Thizay.
Idem	36-54	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Tilly	Tilly.
Idem	36-55	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Méray-Valençay	Valençay.
Idem	36-56	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vatan-Saint-Florentin.	Vatan.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	36-57	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Celon-Villedieu....	Celon.
Idem	36-58	Coopérative d'utilisation de Villegouin.....	Villegouin.
Idem	36-59	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chanteloup-Villiers.	Villiers.
Idem	36-60	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Verdenay-Ronsac....	Levroux.
Idem	36-61	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Paray-Palluau.....	Palluau-sur-Indre.
Idem	36-62	Coopératives de battages de Montierchaume.....	Montierchaume.
Idem	36-63	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Menétréols-Bas-Bourg.	Ménétréols-sous-Vatan.
Idem	36-64	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Martizay.....	Martizay.
Idem	36-65	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mehun-Villedieu...	Villedieu-sur-Indre.
Idem	36-66	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Brives.....	Brives.
Idem	36-67	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Diors-Montierchaume.	Niors.
Idem	36-68	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gournay.....	Gournay.
Idem	36-69	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Menetou-sur-Nahon.	Ménétou-sur-Nahon.
Idem	36-70	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Valençay-les-Jumeaux.	Valençay.
Idem	36-71	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Neuvy-Pailloux-Sainte-Fauste.	Neuvy-Pailloux.
Idem	36-72	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Issoudun.....	Issoudun.
Idem	36-73	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sainte-Cécile.....	Sainte-Cécile.
Idem	36-74	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vicq-Exemplet.....	Vicq-Exemplet.
Idem	36-75	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Migne.....	Migne.
Idem	36-76	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Veuil.....	Veuil.
Idem	36-77	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bretagne-Levroux..	Lieudit « Levroux », commune de Bretagne.
Idem	36-78	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bommiers.....	Bommiers.
Idem	36-79	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Giroux.....	Giroux.
Idem	36-80	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Buzançais.....	Buzançais.
Idem	36-81	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villentrois-Avenir..	Villentrois.
Idem	36-82	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villentrois « Gerbe-d'Or ».	Villentrois.
Idem	36-83	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Luçay-le-Mâle.....	Luçay-le-Mâle.
Idem	36-84	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villentrois-bourg-du-Château.	Villentrois.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	36-85	Coopérative agricole de Pouligny-Notre-Dame.....	Pouligny-Notre-Dame.
Idem	36-86	Coopérative agricole et viticole de Lye.....	Lye.

Jura (*suite*).

B. — Achat en commun et approvisionnement.	39-83	Coopérative agricole cantonale de Saint-Julien.....	Montfleur.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	39-73	Coopérative agricole de Frontenay.....	Frontenay.
Idem	39-74	Coopérative agricole de Charcier.....	Charcier.
Idem	39-75	Coopérative agricole de la Chaumusse.....	La Chaumusse.
Idem	39-76	Coopérative communale de Crotenay.....	Crotenay.
Idem	39-77	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Jean-d'Etreux.	Saint-Jean-d'Etreux.
Idem	39-78	Coopérative de battage de Cernon et Onoz.....	Cernon.
Idem	39-79	Coopérative de battage de Lavans, Vosbles, Genod.....	Lavans-sur-Valouse.
Idem	39-80	« La Montagnarde », à Pillemoine.....	Pillemoine.
Idem	39-81	Coopérative de motoculture d'Aumont.....	Aumont.
Idem	39-82	Coopérative agricole de Ney.....	Ney.
Idem	39-84	Union agricole de Mouchard.....	Mouchard.

Landes (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	40-32	Coopérative des céréales d'Aire.....	Aire-sur-l'Adour.
Idem	40-33	Laiterie coopérative de la Côte d'Argent.....	Pontenx-les-Forges.
Idem	40-34	Société coopérative agricole de production de fruits des Landes....	Amou.
Idem	40-35	Coopérative agricole tyrossaise.....	Saint-Vincent-de-Tyrosse.
Idem	40-36	Coopérative agricole des viticulteurs landais.....	Mont-de-Marsan.
Idem	40-37	Société coopérative des producteurs forestiers de Roquefort.....	Roquefort.
Idem	40-38	Coopérative agricole des produits résineux de Lesperon.....	Lesperon.
B — Achat en commun et approvisionnement.	40-40	Société coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Nassiet.	Nassiet.
Idem	40-41	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement d'Aire.....	Aire-sur-l'Adour.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	40-42	Société coopérative agricole de culture mécanique d'Arthez d'Armagnac.	Arthez-d'Armagnac.
Idem	40-43	Société coopérative de Port-de-Lanne.....	Port-de-Lanne.
Idem	40-44	Coopérative agricole de cultures mécaniques de Villeneuve-de-Marsan.	Villeneuve-de-Marsan.
Idem	40-45	Coopérative agricole de Benquet.....	Benquet.
Idem	40-47	Coopérative agricole « La Saligne ».....	Aire-sur-l'Adour.
Idem	40-48	Coopérative de motoculture viticole et fruitière d'Habas.....	Habas.
Idem	40-49	Coopérative agricole de motoculture d'Aubagnan.....	Aubagnan.
Idem	40-50	Coopérative agricole de motoculture de Vielle-Tursan.....	Vielle.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
E. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	40-51	Coopérative de motoculture des bords de l'Adour	Gouts.
Idem	40-52	Coopérative de motoculture d'Hagetmau	Hagetmau.
Idem	40-53	Société coopérative agricole de Sorde-l'Abbaye	Sorde-l'Abbaye.
Idem	40-54	Coopérative agricole de Saint-André-Seignosse	Seignosse.
Idem	40-55	Coopérative de culture mécanique de Payros-Cazautets	Payros-Cazautets.
Idem	40-56	Coopérative de motoculture de Maylis	Maylis.
Idem	40-57	Coopérative de motoculture de Bassercles et Monségur	Bassercles et Monségur.
Idem	40-58	Coopérative de Marpapa	Marpapa.
Idem	40-59	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Pierre	Saint-Pierre-du-Mont.
K. — Culture en commun	40-60	Société coopérative agricole de cultures d'Amou	Amou.
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	40-46	Coopérative de motocultuure et d'approvisionnement agricole de Samadet.	Samadet.
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	40-39	Société coopérative agricole de production, achat, vente de Pomarez.	Pomarez.

Loir-et-Cher (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	41-204	Coopérative de distillerie de Langon	Langon.
Idem	41-209	Coopérative de distillerie « L'Espérance », de Saint-Romain-sur-Cher.	Saint-Romain-sur-Cher.
Idem	41-210	Coopérative de distillerie « La Meslandaise », à Mesland	Mesland.
Idem	41-211	Coopérative de distillerie de Saint-Julien-de-Chedon	Saint-Julien-de-Chedon.
Idem	41-214	Coopérative de distillerie de Fougères-sur-Bièvre	Fougères-sur-Bièvre.
Idem	41-216	Coopérative de distillerie de Couddes	Couddes.
Idem	41-220	Coopérative de distillerie de Thore-la-Rochette	Thore-la-Rochette.
Idem	41-223	Coopérative de distillerie intercommunale des Montils	Les Montils.
Idem	41-229	Coopérative de distillerie de Rilly-sur-Loire	Rilly-sur-Loire.
Idem	41-234	Coopérative de distillerie « Les Vallées », à Mont-près-Chambord	Mont-près-Chambord.
Idem	41-240	Coopérative de distillerie de Sambin	Sambin.
Idem	41-243	Coopérative de distillerie de Huisseau-sur-Cosson	Huisseau-sur-Cosson.
Idem	41-247	Coopérative de distillerie « L'Union », de Mazangé	Mazangé.
Idem	41-248	Coopérative de distillerie « La Vigneronne », de Mesland	Mesland.
Idem	41-254	Coopérative de distillerie de Montoire	Montoire-sur-le-Loir.
Idem	41-260	Coopérative de distillerie « Le Petit Moulin », d'Angé	Angé.
Idem	41-261	Coopérative de distillerie de Saint-Dye-sur-Loire	Saint-Dye.
Idem	41-274	Coopérative de distillerie de Soings-en-Sologne	Soings-en-Sologne.
Idem	41-279	Coopérative agricole de pisciculteurs de Loir-et-Cher	Romorantin.
Idem	41-290	Coopérative de distillerie des Noëls-Vineuil	Hameau des Noëls, commune de Vineuil.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	41-300	Coopérative de motoculture de Mauvoy, commune de Talcy	Hameau de Mauvoy, commune de Talcy.
Idem	41-301	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole et forestier de Loreux.	Loreux.
Idem	41-303	Coopérative de motoculture de Mulsans, n° 2	Mulsans.
Idem	41-305	Coopérative de motoculture d'Oucques	Oucques.
Idem	41-306	Coopérative de battage et motoculture de Chémery	Chémery.
Idem	41-307	Coopérative de motoculture du Grès-Chêne, à Couddes	Couddes.
Idem	41-308	Coopérative de battage des Grouets	Les Grouets.
Idem	41-212	Coopérative de battage de Sambin	Sambin.
Idem	41-213	Coopérative de battage de Saint-Dye	Saint-Dye-sur-Loire.
Idem	41-215	Coopérative de battage de Chémery	Chémery.
Idem	41-217	Coopérative de battage de Couddes	Couddes
Idem	41-218	Coopérative de battage et motoculture de Montrieux-en-Sologne	Montrieux-en-Sologne.
Idem	41-219	Coopérative de battage et motoculture de Fontaine-les-Coteaux	Fontaine-les-Coteaux.
Idem	41-221	Coopérative de battage « L'Union », de Saint-Claude-de-Diray	Saint-Claude-de-Diray.
Idem	41-223	Coopérative de motoculture de Huisseau-sur-Cosson, n° 2	Huisseau-sur-Cosson.
Idem	41-224	Coopérative de battage et motoculture de Rilly et Mosnes	Rilly-sur-Loire.
Idem	41-225	Coopérative de motoculture de Roche	Roche.
Idem	41-226	Coopérative de battage de Thoré-la-Rochette	Thoré-la-Rochette.
Idem	41-227	Coopérative de motoculture de Saint-Léonard-en-Beauce	Saint-Léonard-en-Beauce.
Idem	41-228	Coopérative de battage et d'outillage agricole de Josnes	Josnes.
Idem	41-230	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Salbris	Salbris.
Idem	41-231	Coopérative de motoculture « La Fraternelle », de Nouan-sur-Loire	Nouan-sur-Loire.
Idem	41-232	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Pierrefitte-sur-Sauldre.	Pierrefitte-sur-Sauldre.
Idem	41-233	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Sambin n° 2.	Sambin.
Idem	41-235	Coopérative de battage et motoculture de Roche et Plessis-l'Echelle.	Roche.
Idem	41-236	Coopérative de motoculture « La Solognote », à Crouy-sur-Cosson	Crouy-sur-Cosson.
Idem	41-237	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Bosse.	La Bosse.
Idem	41-238	Coopérative de battage et motoculture de Josnes et Lorges	Josnes.
Idem	41-239	Coopérative de battage et motoculture « La Gerbe Saint-Aignannaise.	Saint-Aignan.
Idem	41-241	Coopérative de battage et motoculture de Vallières-les-Grandes n° 2.	Vallières-les-Grandes.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	41-243	Coopérative de motoculture de Saint-Julien-de-Chedon	Saint-Julien-de-Chedon.
Idem	41-245	Coopérative de motoculture d'Epuiseaux, commune d'Oucques	Oucques.
Idem	41-246	Coopérative de motoculture de Saint-Léonard-en-Beauce n° 3	Saint-Léonard-en-Beauce.
Idem	41-249	Coopérative de battage et motoculture de Champeol-Selles-sur-Cher	Selles-sur-Cher.
Idem	41-250	Coopérative de battage de Tour-en-Sologne	Tour-en-Sologne.
Idem	41-251	Coopérative de motoculture de Sassay n° 2	Sassay.
Idem	41-252	Coopérative de motoculture d'Ourcelles, commune de Josnes	Josnes.
Idem	41-253	Coopérative de battage et motoculture de Mehers	Mehers.
Idem	41-255	Coopérative de battage et motoculture de Huisseau-sur-Cosson	Huisseau-sur-Cosson.
Idem	41-256	Coopérative de battage et motoculture de la Chapelle-Montmartin	La Chapelle-Montmartin.
Idem	41-257	Coopérative de motoculture de Villefranche-sur-Cher	Villefranche-sur-Cher.
Idem	41-258	Coopérative de motoculture de Villiers, commune de Roche	Roche.
Idem	41-259	Coopérative de battage de Millançay n° 1	Millançay.
Idem	41-262	Coopérative de battage de Saint-Martin-des-Bois n° 2	Saint-Martin-des-Bois.
Idem	41-263	Coopérative de motoculture de Françay et Gombergean	Gombergean.
Idem	41-264	Coopérative de motoculture de Champigny-en-Beauce n° 3	Champigny-en-Beauce.
Idem	41-265	Coopérative de motoculture de Thoré-la-Rochette et Fortan	Thoré-la-Rochette.
Idem	41-266	Coopérative de motoculture de Villiers-sur-Loir	Villiers-sur-Loir.
Idem	41-267	Coopérative de battage et motoculture de Langon	Langon.
Idem	41-268	Coopérative de motoculture de Solings-en-Sologne n° 2	Solings-en-Sologne.
Idem	41-269	Coopérative de motoculture de Champigny-en-Beauce n° 4	Champigny-en-Beauce.
Idem	41-270	Coopérative de motoculture de Monrieux-Naveil	Naveil.
Idem	41-271	Coopérative de motoculture de Gombergean, n° 2	Gombergean.
Idem	41-272	Coopérative de motoculture de Lanthenay	Lanthenay.
Idem	41-273	Coopérative de battage « La Fraternelle », de Saint-Georges-sur-Cher.	Saint-Georges-sur-Cher.
Idem	41-275	Coopérative de battage et motoculture de Vernou-en-Sologne	Vernou-en-Sologne.
Idem	41-276	Coopérative de motoculture et battage de Blois-les-Granges	Blois
Idem	41-277	Coopérative de battage et motoculture de Chailles	Chailles.
Idem	41-278	Coopérative de battage et motoculture de Santenay	Santenay.
Idem	41-280	Coopérative de motoculture de Mont-près-Chambord, n° 3	Mont-près-Chambord.
Idem	41-281	Coopérative de battage et motoculture de Meslaud	Meslaud.
Idem	41-282	Coopérative de motoculture de Sassay, n° 1	Sassay.
Idem	41-283	Coopérative de motoculture de Thésée	Thésée.
Idem	41-284	Coopérative de motoculture de Tour-en-Sologne et Mont-près-Chambord.	Tour-en-Sologne.
Idem	41-285	Coopérative de battage et motoculture de Binas	Binas.
Idem	41-286	Coopérative de battage de Chissay-en-Touraine	Chissay-en-Touraine.
Idem	41-287	Coopérative de motoculture du Chêne-Rond, à Menneton-sur-Cher	Menneton-sur-Cher.
Idem	41-288	Coopérative de motoculture de Marchenoir	Marchenoir.
Idem	41-289	Coopérative de motoculture de Montlivault	Montlivault.

Loire (*suite*).

B. — Achat en commun et approvisionnement.	42-37	Coopérative intercommunale de Saint-Galmier	Saint-Galmier.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	42-36	Coopérative de battage des Monts du Forez	Saint-Just-en-Chevalet.
Idem	42-38	Coopérative agricole de battage de Saint-Martin-la-Sauveté	Saint-Martin-la-Sauveté.
Idem	42-40	Coopérative agricole intercommunale d'utilisation de matériel de Saint-Martin-Lestra.	Saint-Martin-Lestra.
Idem	42-41	Société coopérative agricole de battage de Crémeaux	Crémeaux.
Idem	42-42	Coopérative agricole d'outillage en commun de Champdieu	Champdieu.
Idem	42-44	Coopérative agricole d'utilisation en commun de matériel agricole de Villemontais.	Villemontais.
Idem	42-45	Coopérative agricole d'outillage en commun de Saint-Romain-le-Puy.	Saint-Romain-le-Puy.
Idem	42-46	Coopérative agricole de la Grand'Coulte	Saint-Martin-d'Estréaux.
Idem	42-47	Coopérative de battage de Rozier-Côtes-d'Aurec	Rozier-Côtes-d'Aurec.
Idem	42-49	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation de matériel en commun de Veauchette.	Veauchette.
Idem	42-51	Société coopérative agricole de battage de Vivans	Vivans.
Idem	42-52	Coopérative de battage et d'utilisation de machines agricoles de Cuzieu.	Cuzieu.
Idem	42-53	Coopérative agricole de Marcoux	Marcoux.
Idem	42-54	Coopérative de battage et d'utilisation de matériel agricole en commun de Saint-Germain-l'Espinasse.	Saint-Germain-l'Espinasse.
Idem	42-55	Société coopérative agricole de Doizieux	Doizieux.
Idem	42-56	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Périgneux.	Périgneux.
Idem	42-58	Coopérative agricole d'outillage en commun de Saint-Etienne-le-Molard.	Saint-Etienne-le-Molard.
Idem	42-59	Coopérative agricole d'utilisation de matériel en commun de Saint-Nizier-le-Fornas.	Saint-Nizier-le-Fornas.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	42-37	Coopérative agricole cantonnale de la Pacaudière	La Pacaudière.
Idem	42-39	Coopérative intercommunale de production, d'approvisionnement et de vente de produits agricoles de Panissières.	Panissières.
Idem	42-43	Coopérative agricole d'Usson-en-Forez et d'Apinac	Usson-en-Forez.
Idem	42-48	Coopérative agricole de Saint-Martin-d'Estréaux	Saint-Martin-d'Estréaux.
Idem	42-50	Coopérative agricole du Haut-Forez	Estivareilles.
Idem	42-60	Coopérative agricole de Bully	Bully.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation 2	DENOMINATION DE LA COOPERATIVE 3	SIEGE SOCIAL 4
		Lozère (*suite*).	
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	46-7	Coopérative agricole communale « La Stéphanoise », d'achat, de vente de produits agricoles et d'utilisation de matériel agricole en commun.	Saint-Etienne-Vallée Française.
Idem	46-8	Coopérative agricole intercommunale d'achat, de vente de produits agricoles et d'utilisation de matériel agricole en commun de Saint-Germain-de-Calberte.	Saint-Germain-de-Calberte.
Idem	46-9	Coopérative agricole intercommunale d'achat, de vente de produits agricoles et d'utilisation de matériel agricole en commun de Cassagnas.	Cassagnas.
		Maine-et-Loire (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	49-129	Société coopérative agricole de stockage et de vente de chanvre de la vallée de la Loire.	Angers.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	49-121	Coopérative agricole de matériel de la Ferrière-de-Flée	La Ferrière-de-Flée.
Idem	49-122	Coopérative agricole de matériel de l'entr'aide de Gesté	Gesté.
Idem	49-123	Coopérativ agricole de matériel d'Angibout-de-Beaupréau	Beaupréau.
Idem	49-124	Coopérative agricole de matériel de Chazé-Henry	Chazé-Henry.
Idem	49-125	Coopérative d'entr'aide de matériel agricole de Vern-d'Anjou	Vern-d'Anjou.
Idem	49-126	Coopérative d'entr'aide agricole des Bégaudières, à la Romagne	Lieudit « Les Bégaudières », commune de la Romagne.
Idem	49-127	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Nyoiseau.	Nyoiseau.
Idem	49-128	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Corzé	Corzé.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	49-130	Coopérative horticole « L'Angevine »	Angers.
		Mayenne (*suite*).	
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	53-18	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Andouillé.	Lieudit « Le Bordage », commune d'Andouillé
Idem	53-19	Coopérative de la Maison-Neuve, de Saint-Aignan-sur-Roé	Lieudit « La Maison neuve », commune de Saint-Aignan-sur-Roé.
Idem	53-20	Coopérative de la Cour, de Gorron	Lieudit « La Cour », commune de Gorron.
Idem	53-21	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Andouillé.	Andouillé.
Idem	53-22	Coopérative de la Martinière	Hameau de la Martinière, commune de Renazé.
Idem	53-23	Coopérative de culture de Sainte-Gemmes-le-Robert	Sainte-Gemmes-le-Robert.
Idem	53-24	Coopérative de la Rivière	Lieudit « La Rivière », commune de la Selle-Craonnaise.
Idem	53-25	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Nuillé-sur-Vicoin.	Nuillé-sur-Vicoin.
Idem	53-26	Coopérative du Moulin-Neuf, de Saint-Pierre-la-Cour	Lieudit « Le Moulin neuf », commune de Saint-Pierre-la-Cour.
		Meurthe-et-Moselle (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	54-39	Coopérative agricole rurale de Sommerviller	Sommerviller.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	54-38	Coopérative d'insémination et d'amélioration de la production laitière de la région de Conflans.	Conflans.
Idem	54-40	Coopérative de culture mécanique de Bouvron	Bouvron.
Idem	54-41	Coopérative agricole de Custines	Custines.
Idem	54-42	Coopérative de culture mécanique de Forcelles-Saint-Gorgon	Forcelles-Saint-Gorgon.
Idem	54-43	Coopérative agricole d'achat et de culture mécanique de Gondrecourt-Aix.	Gondrecourt-Aix.
Idem	54-44	Coopérative agricole d'achat et de culture mécanique de Goviller	Goviller.
Idem	54-45	Coopérative agricole d'achat et de culture mécanique de Laix « L'Union ».	Laix.
Idem	54-46	Coopérative de culture mécanique de Laneuveville-aux-Bois	Laneuveville-aux-Bois.
Idem	54-47	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Laneuveville-devant-Bayon.	Laneuveville-devant-Bayon.
Idem	54-48	Coopérative de culture mécanique d'Omelmont et Vroncourt	Omelmont.
Idem	54-49	Coopérative agricole d'achat et de culture mécanique de Saint-Jean-les-Marville et Marville.	Saint-Jean.
Idem	54-50	Coopérative de culture mécanique de Thelod	Thelod.
Idem	54-51	Société agricole de culture mécanique de Thiébauménil	Thiébauménil.
Idem	54-52	Coopérative agricole de motoculture de Toul-Sud	Toul.
Idem	54-53	Coopérative de culture mécanique d'Uruffe	Uruffe.

TYPE	NUMÉRO d'immatriculation.	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE	SIEGE SOCIAL
1	2	3	4
Meuse.			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	55-1	Coopérative agricole d'exploitation rationnelle des friches du département de la Meuse.	Bar-le-Duc.
Idem	55-2	Les distilleries de la Meuse	Verdun.
Idem	55-5	Coopérative agricole de céréales des trois cantons de Saint-Mihiel, Vigneulles et Pierrefitte.	Saint-Mihiel.
Idem	55-7	Coopérative agricole de céréales de la région de Montiers-sur-Saulx.	Montiers-sur-Saulx.
Idem	55-9	Coopérative agricole de la vallée du Loison	Juvigny-sur-Loison.
Idem	55-10	Coopérative agricole de céréales du canton de Vaubecourt	Vaubecourt.
Idem	55-11	Coopérative agricole de céréales de la Woëvre	Fresnes-en-Woëvre.
Idem	55-13	Coopérative agricole de céréales de Dieue et du canton de Souilly	Dieue.
Idem	55-15	Coopérative de vente laitière du canton de Ligny-en-Barrois	Ligny-en-Barrois.
Idem	55-17	Coopérative laitière du canton de Fresnes-en-Woëvre	Fresnes-en-Woëvre.
Idem	55-18	Coopérative agricole de Vaucouleurs	Vaucouleurs.
Idem	55-19	Coopérative de blé de Vaucouleurs	Vaucouleurs.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	55-4	Coopérative agricole d'approvisionnement et de vente du Barrois	Bar-le-Duc.
Idem	55-14	Société coopérative agricole d'approvisionnement des trois cantons de Saint-Mihiel, Vigneulles et Pierrefitte.	Saint-Mihiel.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles	55-3	Coopérative agricole de motoculture de Han-sur-Meuse	Han-sur-Meuse.
Idem	55-8	Société coopérative agricole de culture des terres d'Erize-la-Brûlée	Erize-la-Brûlée.
Idem	55-12	Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Longchamps-sur-Aire.	Longchamps-sur-Aire.
Idem	55-16	Société coopérative agricole de culture des terres de Robert-Espagne et territoires voisins.	Robert-Espagne.
Idem	55-20	Coopérative agricole de motoculture de Maizey	Maizey.
Idem	55-21	Coopérative agricole de Watronville	Watronville.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	55-6	Société coopérative agricole d'approvisionnement, d'achat et de vente du canton de Gondrecourt et des cantons limitrophes.	Gondrecourt-le-Château.
Morbihan (*suite*).			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	56-48	Coopérative des producteurs de Questembert	Questembert.
Idem	56-55	Coopérative laitière de Pontivy	Gueltas.
Idem	56-67	Coopérative agricole des producteurs de la région de Plouay	Plouay.
Idem	56-69	Coopérative agricole des producteurs de pommes de terre des régions de Locminé-Baud.	Moustoir-Remungol.
Idem	56-72	Coopérative agricole des producteurs de la région de Malestroit	Malestroit.
Idem	56-73	Coopérative agricole « l'Union fermière », de Baud	Baud.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	56-43	Coopérative agricole de la région de Vannes	Vannes.
Idem	56-56	Coopérative de Marzan	Marzan.
Idem	56-70	Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Locminé-Baud.	Moustoir-Remungol.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	56-44	Coopérative de Kerbic en le Faouët	Lieudit « Kerbic », commune du Faouët.
Idem	56-45	Coopérative de Kerverdus en-le-Saint	Lieudit « Kerverdus », commune du Saint.
Idem	56-46	Coopérative de Goultreux, à Saint-Gonnery	Hameau de Goultreux, commune de Saint-Gonnery.
Idem	56-47	Coopérative de Crangouët en Saint-Gonnery	Hameau de Crangouët, commune de Saint-Gonnery.
Idem	56-49	Coopérative de Kergal en Saint-Jean-Brévelay	Hameau de Kergal, commune de Saint-Jean-Brévelay.
Idem	56-50	Coopérative de Kerbilaire en Elven	Lieudit « Kerbilaire », commune d'Elven
Idem	56-51	Coopérative de Runellou en Langonnet	Lieudit « Runellou », commune de Langonnet.
Idem	56-52	Coopérative de Kergolvé en Saint-Nolff	Lieudit « Kergolvé », commune de Saint-Nolff.
Idem	56-53	Coopérative de Kerponner en Noyal-Pontivy	Hameau de Kerponner, commune de Noyal-Pontivy.
Idem	56-54	Coopérative de Rufflac	Lieudit « Le Petit Madon », commune de Rufflac
Idem	56-57	Coopérative de Kercoquin en Bréhan-Loudéac	Lieudit « Kercoquin », commune de Brehan-Loudéac

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	56-58	Coopérative du Petit-Launay en Mauron	Lieudit « Le Petit Launay », commune de Mauron.
Idem	56-59	Coopérative de Kervélanec en Radenac	Lieudit « Kervélanec », commune de Radenac.
Idem	56-60	Coopérative de Taupont	Hameau « Bodiel », commune de Taupont.
Idem	56-61	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Bas-Lémée en Néant.	Lieudit « Bas-Lémée », commune de Néant.
Idem	56-62	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Kergreis en Gourin.	Lieudit « Kergreis », commune de Gourin.
Idem	56-63	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Kéransquer en Roudouallec	Lieudit « Keransquer », commune de Roudouallec.
Idem	56-64	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole des Landes en Cruguel.	Lieudit « Les Landes », commune de Cruguel.
Idem	56-65	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole du Stang en Roudouallec.	Lieudit « Le Stang », commune de Roudouallec.
Idem	56-66	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Grand-Resto en Pontivy.	Hameau de Grand-Resto, commune de Pontivy.
Idem	56-68	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Quéhéon en Ploërmel.	Hameau de Quéhéon, commune de Ploërmel.
Idem	56-71	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole du bourg de Kerfourn.	Kerfourn.
Idem	56-74	Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel en commun de Penhos en Séglien.	Lieudit « Penhos », commune de Séglien.
Idem	56-75	Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel en commun des agriculteurs de Ploërmel.	Lieudit « La Pérousse », commune de Ploërmel.

Moselle (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	57-137	Coopérative des producteurs de blé de la région de Bénestroff, à Insming.	Insming.
Idem	57-138	Coopérative laitière de Sarrebourg	Sarrebourg.
Idem	57-171	Coopérative laitière de Vittersbourg	Vittersbourg.
Idem	57-197	Coopérative laitière d'Arzviller	Arzviller.
Idem	57-199	Coopérative laitière de Bliesbruck	Bliesbruck.
Idem	57-204	Coopérative laitière de Kappelkinger	Kappelkinger.
Idem	57-208	Coopérative laitière de Réding	Réding.
Idem	57-210	Coopérative laitière de Rimling	Rimling.
Idem	57-212	Coopérative laitière de Schweix	Hameau de Schweix, commune de Guéblange-lès-Sarralbe.
Idem	57-213	Coopérative laitière de Veckersviller	Veckersviller.
Idem	57-215	Coopérative laitière de Wintersbourg	Wintersbourg.
Idem	57-220	Coopérative laitière de Guntzwiller	Guntzwiller.
Idem	57-221	Coopérative laitière de Hellimer	Hellimer.
Idem	57-227	Coopérative laitière de Petit-Tenquin	Petit-Tenquin.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	57-115	Coopérative d'approvisionnement de l'arrondissement de Sarrebourg.	Sarrebourg.
Idem	57-158	Coopérative agricole de Boulange	Boulange.
Idem	57-159	Coopérative agricole de Filstroff	Filstroff.
Idem	57-160	Coopérative agricole de Garche	Garche.
Idem	57-161	Coopérative agricole d'Hommert-Harrebourg	Hommert.
Idem	57-162	Coopérative agricole de Koenigsmacker-Metrich	Koenigsmacker.
Idem	57-163	Coopérative agricole de Lening	Lening.
Idem	57-164	Coopérative agricole de Lengelsheim	Lenge.
Idem	57-165	Coopérative agricole de Malling	Malling.
Idem	57-166	Coopérative agricole de Puttelange-lès-Farschsviller	Puttelange-lès-Farschsviller.
Idem	57-167	Coopérative agricole de Puttelange-lès-Thionville	Puttelange-lès-Thionville.
Idem	57-168	Coopérative agricole de Réding	Réding.
Idem	57-169	Coopérative agricole de Saint-Jean-Rohrbach	Saint-Jean-Rohrbach.
Idem	57-170	Coopérative agricole de Schweyen	Schweyen.
Idem	57-172	Coopérative agricole d'Achen	Achen.
Idem	57-173	Coopérative agricole d'Apach	Apach.
Idem	57-174	Coopérative agricole de Coume	Coume.
Idem	57-175	Coopérative agricole de Dolving	Dolving.
Idem	57-176	Coopérative agricole d'Enchenberg	Enchenberg.
Idem	57-177	Coopérative agricole de Grundviller	Grundviller.
Idem	57-178	Coopérative agricole de Hangviller-Bousseviller	Bousseviller.
Idem	57-179	Coopérative agricole de Hartzwiller	Hartzwiller.
Idem	57-180	Coopérative agricole de Loutzviller	Loutzviller.
Idem	57-181	Coopérative agricole de Meisenthal	Meisenthal.
Idem	57-182	Coopérative agricole de Philippsbourg	Philippsbourg.
Idem	57-183	Coopérative agricole de Pont-Pierre	Pont-Pierre.
Idem	57-184	Coopérative agricole de Rettel	Rettel.
Idem	57-185	Coopérative agricole de Schorbach	Schorbach.
Idem	57-186	Coopérative agricole de Volmunster	Volmunster.
Idem	57-187	Coopérative agricole de Walschbronn	Walschbronn.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation 2	DENOMINATION DE LA COOPERATIVE 3	SIEGE SOCIAL 4
B. — Achat en commun et approvisionnement.	57-188	Coopérative agricole de Bambiderstroff	Bambiderstroff.
Idem	57-189	Coopérative agricole de Basse-Rentgen	Basse-Rentgen.
Idem	57-190	Coopérative agricole de Neufgrange	Neufgrange.
Idem	57-191	Coopérative agricole de Porcelette	Porcelette.
Idem	57-192	Coopérative agricole d'Alsting	Alsting-Zinzing.
Idem	57-193	Coopérative agricole de Blieshbersing	Blieshbersing.
Idem	57-194	Coopérative agricole d'Elvange-Flétrange	Elvange.
Idem	57-195	Coopérative agricole de Kerbach	Kerbach.
Idem	57-196	Coopérative agricole de Veckersviller	Veckersviller.
Idem	57-198	Coopérative agricole de Bettborn-Oberstinzel	Bettborn.
Idem	57-200	Coopérative agricole d'Etting	Etting.
Idem	57-201	Coopérative agricole de Flastroff-Zeurange	Flastroff.
Idem	57-202	Coopérative agricole de Garrebourg	Garrebourg.
Idem	57-203	Coopérative agricole d'Hettange-Grande	Hettange-Grande.
Idem	57-205	Coopérative agricole de Launstroff	Launstroff.
Idem	57-206	Coopérative agricole de Lelling	Lelling.
Idem	57-207	Coopérative agricole d'Oudrenne	Oudrenne.
Idem	57-209	Coopérative agricole de Rémeling	Rémeling.
Idem	57-211	Coopérative agricole de Ritzing	Ritzing.
Idem	57-214	Coopérative agricole de Waldwisse	Waldwisse.
Idem	57-216	Coopérative agricole d'Altrippe	Altrippe.
Idem	57-217	Coopérative agricole de Cattenom	Cattenom.
Idem	57-218	Coopérative agricole de Dabo	Dabo.
Idem	57-219	Coopérative agricole de Diebling	Diebling.
Idem	57-222	Coopérative agricole d'Hilbesheim	Hilbesheim.
Idem	57-223	Coopérative agricole de Holving	Holving.
Idem	57-224	Coopérative agricole d'Hommarting	Hommarting.
Idem	57-225	Coopérative agricole d'Inglange	Inglange.
Idem	57-226	Coopérative agricole de Maxstadt	Maxstadt.
Idem	57-228	Coopérative agricole de Rohrbach-lès-Bitche	Rohrbach-lès-Bitche.
Idem	57-229	Coopérative agricole de Montenach	Montenach.
Idem	57-230	Coopérative agricole de Rounling	Rouhling.
Idem	57-231	Coopérative agricole de Sarraltroff	Sarraltroff.
Idem	57-232	Coopérative agricole de Zilling	Zilling.
Idem	57-233	Coopérative agricole de Beyren-lès-Sierck	Beyren-lès-Sierck.
Idem	57-234	Coopérative agricole de Dannelbourg	Dannelbourg.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	57-113	Coopérative d'élevage de la race hollandaise pie noire de l'arrondissement de Sarrebourg.	Sarrebourg.
Idem	57-114	Coopérative agricole de Faulquemont	Faulquemont.
Idem	57-116	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Vigny	Vigny.
Idem	57-117	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Vic-sur-Seille.	Vic-sur-Seille.
Idem	57-118	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Foulcrey.	Foulcrey.
Idem	57-119	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Guermange nº 1.	Guermange.
Idem	57-120	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Amanvillers.	Amanvillers.
Idem	57-121	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Fossieux.	Fossieux.
Idem	57-122	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Xanrey.	Xanrey.
Idem	57-123	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Morhange.	Morhange.
Idem	57-124	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Aboncourt.	Aboncourt.
Idem	57-125	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Vahl-lès-Benestroff.	Vahl-lès-Benestroff.
Idem	57-126	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Odenhoven.	Hameau d'Odenhoven, commune d'Obergdorff.
Idem	57-127	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Assenoncourt.	Assenoncourt.
Idem	57-128	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Pierrevillers	Pierrevillers.
Idem	57-129	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Torcheville.	Torcheville.
Idem	57-130	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Fey	Fey.
Idem	57-131	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Trémery.	Trémery.
Idem	57-132	Coopérative d'utilisation en commun de matériel de Baronville	Baronville.
Idem	57-133	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Lorry-Mardingy.	Lorry-Mardingy.
Idem	57-134	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Rohrbach-lès-Bitche.	Rohrbach-lès-Bitche.
Idem	57-135	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Cuvry.	Cuvry.
Idem	57-136	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Monneren nº 1.	Monneren.
Idem	57-139	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Malzières-lès-Vic.	Malzières-lès-Vic.
Idem	57-140	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Pournoy-la-Grasse.	Pournoy-la-Grasse.
Idem	57-141	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saulny.	Saulny.
Idem	57-142	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Bettborn.	Bettborn.
Idem	57-143	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Fouligny.	Fouligny.
Idem	57-144	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Grémecey.	Grémecey.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	57-145	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Hampont.	Hampont.
Idem	57-146	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Guéblange-lès-Sarralbe.	Guéblange-lès-Sarralbe.
Idem	57-147	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Moyeuvre-Grande.	Moyeuvre-Grande.
Idem	57-148	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Retonfey.	Retonfey.
Idem	57-149	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Delme.	Delme.
Idem	57-150	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Woippy.	Woippy.
Idem	57-151	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Kappelkinger.	Kappelkinger.
Idem	57-152	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Château-Salins.	Château-Salins.
Idem	57-153	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Hommarting.	Hommarting.
Idem	57-154	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Château-Bréhain.	Château-Bréhain.
Idem	57-155	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Lesse..	Lesse.
Idem	57-156	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Hémilly.	Hémilly.
Idem	57-157	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole d'Azoudange.	Azoudange.

Nièvre (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	58-40	Coopérative de blé et de céréales de la Charité et de la vallée de la Loire.	La Charité-sur-Loire.
B. — Achat en commun	58-50	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de la Charité, Cosne, Donzy, Pouilly, Saint-Amand.	La Charité-sur-Loire.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel et d'instruments agricoles	58-42	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Magny-Cours « Berge ».	Magny-Cours.
Idem	58-43	Coopérative agricole des Loges de Pouilly-sur-Loire	Pouilly-sur-Loire.
Idem	58-44	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Saint-Pierre-le-Moutier-Nord.	Saint-Pierre-le-Moutier.
Idem	58-45	Société coopérative agricole de culture mécanique et de battages d'Azy-le-Vif et communes limitrophes.	Azy-le-Vif.
Idem	58-46	Coopérative de culture de Fertrève et communes environnantes	Fertrève.
Idem	58-47	Coopérative agricole de labourage de Chitry-Chaumot	Chitry-les-Mines.
Idem	58-48	Société coopérative agricole de Brassy	Brassy.

Nord (*suite*).

E. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	59-27	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines agricoles de Villers-Sire-Nicole.	Villers-Sire-Nicole.
Idem	59-28	Coopérative de culture mécanique de Petite-Synthe	Petite-Synthe.
Idem	59-29	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Borre	Borre.
Idem	59-30	Coopérative de motoculture de Quaedypre	Quaedypre.
Idem	59-31	Coopérative d'élevage et d'insémination artificielle de la Région du Nord de la France « Le Progrès Rural ».	Lille.
Idem	59-32	Coopérative agricole « La Culture mécanique seclinoise »	Seclin.
Idem	59-33	Coopérative de culture mécanique d'Hardifort, secteur du Peckel	Hardifort.

Orne (*suite*).

C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	61-23	Coopérative agricole de La Perrière	La Perrière.
Idem	61-24	Coopérative agricole de Condé-sur-Huisne	Condé-sur-Huisne.
Idem	61-25	Coopérative de battage et de cidrerie d'Origny-le-Roux	Origny-le-Roux.
Idem	61-26	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Saint-Hilaire-le-Châtel.	Saint-Hilaire-le-Châtel.
E. — Culture en commun	61-28	Coopérative agricole du Londel	Lieudit « Cul », commune d'Occagnes.
B. C. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	61-27	Coopérative agricole de Rouelle	Rouelle.

Pas-de-Calais (*suite*).

C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	62-8	Coopérative de motoculture et de battage de Quéant	Quéant.
Idem	62-9	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Eclimeux.	Eclimeux.
Idem	62-10	L'Avenir agricole d'Epinoy	Epinoy.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Puy-de-Dôme (*suite*).	
X. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	63-85	Distillerie coopérative de Lempdes	Lempdes.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	63-87	Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Messeix.	Messeix.
Idem	63-88	Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Beaune, commune de Murols.	Beaune-le-Froid, commune de Murols.
L. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	63-68	Société coopérative agricole de labours de Surat	Surat.
Idem	63-69	Coopérative de battage de Saint-Bonnet-le-Bourg	Saint-Bonnet-le-Bourg.
Idem	63-70	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sauvagnat-Sainte-Marthe.	Sauvagnat-Sainte-Marthe.
Idem	63-71	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Condat-les-Montboisier.	Condat-lès-Montboisier.
Idem	63-72	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sardon	Sardon.
Idem	63-73	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Yronde et Buron	Yronde et Buron.
Idem	63-74	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Aigueperse	Aigueperse.
Idem	63-76	Coopérative d'utilisation de matériel agricole n° 2 de Tortebesse	Tortebesse.
Idem	63-77	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Viverols	Viverols.
Idem	63-78	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Malintrat	Malintrat.
Idem	63-80	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Moutade	La Moutade.
Idem	63-81	Coopérative agricole des Tissonnieres	Hameau des Tissonnières, commune de Joze.
Idem	63-83	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montferrand	Quartier de Montferrand, commune de Clermont-Ferrand.
Idem	63-84	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Aubiat	Aubiat.
Idem	63-86	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Boisséjour, commune de Ceyrat.	Hameau de Boisséjour, commune de Ceyrat.
Idem	63-89	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sermantizon	Sermantizon.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	63-75	Coopérative agricole d'achat et de vente de Buxerolle	Buxerolle.
Idem	63-79	Coopérative d'approvisionnement et de vente de Malintrat	Malintrat.
Idem	63-82	Coopérative agricole intercommunale de Chignore	Vollore-Montagne
A, B. C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	63-90	Société coopérative agricole du canton de Pont-du-Château	Pont-du-Château.
		Pyrénées-Orientales (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	66-15	Société coopérative de vinification de Fourques	Fourques.
Idem	66-19	Société coopérative agricole fruitière de Cerdagne	Err.
Idem	66-20	Société coopérative de vinification « La Banyulencque »	Banyuls-sur-Mer.
Idem	66-21	Société coopérative vinicole des Albères	Saint-Génis-des-Fontaines.
Idem	66-22	Société coopérative fruitière de Prades et ses environs	Prades.
Idem	66-23	Société coopérative de stockage et de vieillesse de l'Agly	Cases-de-Pène.
Idem	66-24	Société coopérative agricole « Palau-Primeurs »	Palau-del-Vidre.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	66-16	Société coopérative de vente de Marquixanes	Marquixanes.
Idem	66-17	Société coopérative intercommunale de Saint-Pierre-dels-Forcats, La Cabanasse-Planés et communes environnantes.	Saint-Pierre-dels-Forcats.
Idem	66-18	Société coopérative agricole d'achat, de vente et de production de plants et boutures.	Estagel.
		Rhin (Bas-) (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles	67-327	Coopératives des Planteurs d'asperges de Hoerdt	Hoerdt.
Idem	67-328	Coopérative laitière de Bischholtz	Bischholtz.
Idem	67-329	Coopérative laitière de Diemeringen	Diemeringen.
Idem	67-330	Coopérative laitière de Hermerswiller	Hermerswiller.
Idem	67-331	Coopérative laitière de Melsheim	Melsheim.
Idem	67-332	Coopérative laitière de Morschwiller	Morschwiller.
Idem	67-333	Coopérative laitière de Reipertswiller	Reipertswiller.
Idem	67-334	Coopérative laitière de Rothbach	Rothbach.
Idem	67-335	Coopérative laitière d'Altwiller	Altwiller.
Idem	67-336	Coopérative laitière de Burbach	Burbach.
Idem	67-337	Coopérative laitière d'Imbsheim	Imbsheim.
Idem	67-338	Coopérative laitière de Mulhausen	Mulhausen.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	67-339	Coopérative laitière d'Offwiller	Offwiller.
Idem	67-340	Coopérative laitière de Ringendorf	Ringendorf.
Idem	67-341	Coopérative laitière de Schillersdorf	Schillersdorf.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	67-302	Coopérative agricole d'Ilterswiller	Ilterswiller.
Idem	67-303	Coopérative agricole d'Albé	Albé.
Idem	67-304	Coopérative agricole de Neuve-Eglise	Neuve-Eglise.
Idem	67-305	Coopérative agricole d'Adamswiller	Adamswiller.
Idem	67-306	Coopérative agricole de Dambach-Haguenau	Dambach.
Idem	67-307	Coopérative agricole de Sarre-Union	Sarre-Union.
Idem	67-308	Coopérative agricole de Walbourg	Walbourg.
Idem	67-309	Coopérative agricole de Roeschwoog	Roeschwoog.
Idem	67-310	Coopérative agricole de Baldenheim	Baldenheim.
Idem	67-311	Coopérative agricole de Bosselshausen	Bosselshausen.
Idem	67-312	Coopérative agricole de Drulingen	Drulingen.
Idem	67-313	Coopérative agricole de Lembach	Lembach.
Idem	67-314	Coopérative agricole de Schaeffersheim	Schaeffersheim
Idem	67-315	Coopérative agricole d'Oberdorf-Spachbach	Oberdorf-Spachbach.
Idem	67-316	Coopérative agricole de Solbach	Solbach.
Idem	67-317	Coopérative agricole de Triembach-au-Val	Triembach.
Idem	67-318	Coopérative agricole de Voellerdingen	Voellerdingen.
Idem	67-319	Coopérative agricole de Geuderheim	Geuderheim.
Idem	67-320	Coopérative agricole de Hoffen	Hoffen.
Idem	67-321	Coopérative agricole d'Ingenheim	Ingenheim.
Idem	67-322	Coopérative agricole de Lingolsheim	Lingolsheim.
Idem	67-323	Coopérative agricole de Niederhausbergen	Niederhausbergen.
Idem	67-325	Coopérative agricole de Steige	Steige.
Idem	67-326	Coopérative agricole de Weyer-près-Drulingen	Weyer.

Rhin (Haut-) *(suite)*.

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	68-39	Société coopérative vinicole de Bennwihr	Bennwihr.
Idem	68-110	Coopérative départementale des céréales du Haut-Rhin à Mulhouse	Mulhouse.
Idem	68-111	Coopérative agricole de stockage et de vente des céréales du Haut-Rhin à Colmar.	Colmar.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	68-41	Coopérative agricole d'Algolsheim et environs	Algolsheim.
Idem	68-42	Coopérative agricole d'Ammerschwihr	Ammerschwihr.
Idem	68-43	Coopérative agricole de Baldersheim	Baldersheim.
Idem	68-44	Coopérative agricole de Balgau	Balgau.
Idem	68-45	Coopérative agricole de Ballersdorf	Ballersdorf.
Idem	68-46	Coopérative agricole de Baltzenheim	Baltzenheim.
Idem	68-47	Coopérative agricole de Bendorf	Bendorf.
Idem	68-48	Coopérative agricole de Bennwihr	Bennwihr.
Idem	68-49	Coopérative agricole de Bergheim	Bergheim.
Idem	68-50	Coopérative agricole de Berwiller	Berwiller.
Idem	68-51	Coopérative agricole de Bischwihr	Bischwihr.
Idem	68-52	Coopérative agricole de Blodelsheim	Blodelsheim.
Idem	68-53	Coopérative agricole de Buhl	Buhl.
Idem	68-54	Coopérative agricole de la région de Colmar	Colmar.
Idem	68-55	Coopérative agricole de Courtavon	Courtavon.
Idem	68-56	Coopérative agricole de Fellering	Fellering.
Idem	68-57	Coopérative agricole de Fessenheim	Fessenheim.
Idem	68-58	Coopérative d'approvisionnement de Gildwiller	Gildwiller.
Idem	68-60	Coopérative agricole de Gueberschwihr	Gueberschwihr.
Idem	68-61	Coopérative agricole de Guebwiller	Guebwiller.
Idem	68-62	Coopérative agricole de Hattstatt	Hattstatt.
Idem	68-63	Coopérative agricole de Heiteren	Heiteren.
Idem	68-64	Coopérative agricole de Hirtzbach	Hirtzbach.
Idem	68-65	Coopérative agricole de Hirtzfelden	Hirtzfelden.
Idem	68-66	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Hirtzfelden.	Hirtzfelden.
Idem	68-67	Coopérative agricole de Holtzwihr	Holtzwihr.
Idem	68-68	Coopérative agricole de Horbourg	Horbourg.
Idem	68-69	Coopérative agricole de Houssen	Houssen.
Idem	68-70	Coopérative agricole de Jettingen	Jettingen.
Idem	68-71	Coopérative agricole de Lautenbach	Lautenbach.
Idem	68-72	Coopérative agricole de Logelheim	Logelheim.
Idem	68-73	Coopérative agricole de Magstatt-le-Haut	Magstatt-le-Haut.
Idem	68-74	Coopérative agricole de Merxheim	Merxheim.
Idem	68-75	Coopérative agricole de Mittlach	Mittlach.
Idem	68-76	Coopérative agricole de Morschwiller-le-Bas	Morschwiller-le-Bas.
Idem	68-77	Coopérative agricole de la région de Mulhouse	Mulhouse.
Idem	68-78	Coopérative agricole de Munchhouse	Munchhouse.
Idem	68-79	Coopérative agricole de Nambsheim	Nambsheim.
Idem	68-80	Coopérative agricole de Niederhergheim	Niederhergheim.
Idem	68-81	Coopérative agricole d'Oberhergheim	Oberhergheim.
Idem	68-82	Coopérative agricole d'Oberlag	Oberlag.
Idem	68-83	Coopérative agricole d'Oderen	Oderen.
Idem	68-84	Coopérative agricole d'Ostheim	Ostheim.
Idem	68-85	Coopérative agricole de Reguisheim	Reguisheim.
Idem	68-86	Coopérative agricole de Reguisheim et environs	Reguisheim.
Idem	68-87	Coopérative agricole de Riespach-Feldbach	Riespach.
Idem	68-88	Coopérative agricole de Rouffach	Rouffach.
Idem	68-89	Coopérative agricole de Rouffach et environs	Rouffach.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DENOMINATION DE LA COOPERATIVE 3	SIEGE SOCIAL 4
B. — Achat en commun et approvisionnement.	68-90	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Ruestenhart.	Ruestenhart.
Idem	68-91	Coopérative agricole de Sainte-Croix-en-Plaine	Sainte-Croix-en-Plaine.
Idem	68-92	Coopérative agricole de Sausheim	Sausheim.
Idem	68-93	Coopérative agricole de Schweighouse	Hameau de Schweighouse, commune de Lautenbach.
Idem	68-94	Coopérative agricole de Sierentz et environs	Sierentz.
Idem	68-95	Coopérative agricole de Soppe-le-Haut	Soppe-le-Haut.
Idem	68-96	Coopérative agricole de Soultz et environs	Soultz.
Idem	68-97	Coopérative agricole de Soultzbach-les-Bains	Soultzbach-les-Bains.
Idem	68-98	Coopérative agricole de Sundhoffen	Sundhoffen.
Idem	68-99	Coopérative agricole de Thannenkirch	Thannenkirch.
Idem	68-100	Coopérative agricole de Traubach-le-Bas, Guewenatten	Traubach-le-Bas-Guewenatten.
Idem	68-101	Coopérative agricole d'Uffheim	Uffheim.
Idem	68-102	Coopérative agricole de Wahlbach	Wahlbach.
Idem	68-103	Coopérative agricole de Wettolsheim	Wettolsheim.
Idem	68-104	Coopérative agricole de Widensolen	Widensolen.
Idem	68-105	Coopérative agricole de Wihr-au-Val	Wihr-au-Val.
Idem	68-106	Coopérative agricole de Wintzenheim	Wintzenheim.
Idem	68-107	Coopérative agricole de Wittelsheim	Wittelsheim.
Idem	68-108	Coopérative agricole de Wolfgantzen	Wolfgantzen.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	68-10	Coopérative d'outillage et de battage de Balschwiller	Balschwiller.
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	68-109	Coopérative agricole des producteurs de lait de Soultz	Soultz.
Idem	68-112	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Ballschwiller.	Ballschwiller.
Idem	68-113	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Biltzheim.	Biltzheim.
Idem	68-114	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Breitenbach.	Breitenbach (Haut Rhin).
Idem	68-115	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente d'Eschentzwiller.	Eschentzwiller.
Idem	68-116	Coopérative agricole de Ferrette et environs	Ferrette.
Idem	68-117	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Froeningen.	Frœningen.
Idem	68-118	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Galfingen.	Galfingen.
Idem	68-119	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Günsbach.	Günsbach.
Idem	68-120	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente d'Habsheim.	Habsheim.
Idem	68-121	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente d'Hohrod.	Hohrod.
Idem	68-122	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente d Hunawihr.	Hunawihr.
Idem	68-123	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Katzenthal.	Katzenthal.
Idem	68-124	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Künheim-Baltzenheim.	Künheim.
Idem	68-125	Coopérative agricole de Leymen	Leymen.
Idem	68-126	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Metzeral.	Metzeral.
Idem	68-127	Coopérative agricole de Meyenheim	Meyenheim.
Idem	68-128	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Meyenheim.	Meyenheim.
Idem	68-129	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Mittelwihr.	Mittelwihr.
Idem	68-130	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Niffer.	Niffer.
Idem	68-131	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Pfaffenheim.	Pfaffenheim.
Idem	68-132	Coopérative agricole de Raedersdorf	Raedersdorf.
Idem	68-133	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Riedisheim.	Riedisheim.
Idem	68-134	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Spechbach-le-Bas.	Spechbach-le-Bas.
Idem	68-135	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Voegtlinshoffen.	Voegtlinshoffen.
Idem	68-136	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Westhalten.	Westhalten.
Idem	68-137	Coopérative agricole de Wentzwiller	Wentzwiller.
Idem	68-138	Coopérative agricole d'achat en commun, d'approvisionnement et de vente de Weckolsheim.	Weckolsheim.
Idem	68-139	Coopérative agricole de Wolschwiller-Biederthal	Wolschwiller

Rhône.

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	69-1	Société coopérative de Brignais	Brignais.
Idem	69-2	Coopérative agricole fruitière des Monts-d'Or	Marcilly-d'Azergues

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Sarthe (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	72-115	Coopérative laitière du Lude	Le Lude.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	72-119	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Téloché	Lieudit « Le Bourg », commune de Téloché.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	72-61	Coopérative intercommunale d'Ancinnes	Lieudit « Chaigné », commune d'Ancinnes.
Idem	72-92	Coopérative agricole de Sablé-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe.
Idem	72-93	Coopérative agricole intercommunale de Thorigné-sur-Dué	Thorigné-sur-Dué.
Idem	72-94	Coopérative agricole de Nogent-le-Bernard	Lieudit « Le Gué », commune de Nogent-le-Bernard.
Idem	72-95	Coopérative de Surfonds	Lieudit « Le Bourg », commune de Surfonds.
Idem	72-96	Coopérative agricole de battages de Saint-Ulphage	Saint-Ulphage.
Idem	72-97	Coopérative agricole de Saint-Corneille	Lieudit « Les Vallées », commune de Saint-Corneille.
Idem	72-98	Coopérative agricole de Saint-Maixent	Lieudit « Le Houx », commune de Saint-Maixent.
Idem	72-99	Coopérative agricole de la Chapelle Saint-Rémy	La Chapelle-Saint-Rémy.
Idem	72-100	Coopérative agricole de Bessé-sur-Braye	Lieudit « La Fontaine », commune de Bessé-sur-Braye.
Idem	72-101	Coopérative agricole de Connerré	Lieudit « La Masnière », commune de Connerré.
Idem	72-102	Coopérative agricole de Saint-Jean-de-la-Motte	Lieudit « Salle Courtille », commune de Saint-Jean-de-la-Motte.
Idem	72-103	Coopérative agricole de Saint-Germain-du-Val	Lieudit « Le Bourg », commune de Saint-Germain-du-Val.
Idem	72-104	Coopérative agricole « Le Gué de Launay » à Vibraye	Vibraye.
Idem	72-105	Coopérative paysanne de Thorigné-sur-Dué	Lieudit « Le Bourg », commune de Thorigné-sur-Dué.
Idem	72-106	Coopérative agricole de battages de Thorigné-sur-Dué	Lieudit « Cardun », Thorigné-sur-Dué.
Idem	72-107	Coopérative agricole de battages de Ligron	Lieudit « Le Bourg », commune de Ligron.
Idem	72-108	Coopérative agricole de battages de Villaines-sous-Malicorne	Lieudit « Le Bourg », commune de Villaines-sous-Malicorne.
Idem	72-109	Coopérative agricole sarthoise d'insémination artificielle et d'élevage.	Le Mans.
Idem	72-110	Coopérative agricole de Cherancé	Lieudit « Tertifume », commune de Cherancé.
Idem	72-111	Coopérative agricole de Bouer	Lieudit « Le Bourg », commune de Bouer.
Idem	72-112	Coopérative agricole « La Rurale », de Montaillé	Lieudit « La Morinière », commune de Montaillé.
Idem	72-115	Coopérative agricole de Rahay	Lieudit « La Perdrière », commune de Rahay.
Idem	72-116	Coopérative agricole de Vezot	Lieudit « La Ferme de la Rue de l'Etang », commune de Vezot.
Idem	72-118	Coopérative agricole cantonale de la Chartre-sur-le-Loir	Lieudit « Bordebeuvre », commune de Lhomme.
Idem	72-121	Coopérative agricole de battage et d'utilisation en commun de matériel de Luché-Pringé.	Lieudit « Les Gruches », commune de Luché-Pringé.
Idem	72-122	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Beaufay.	Lieudit « La Patière », commune de Beaufay.
Idem	72-123	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Noyen-sur-Sarthe.	Hameau des Morandières, commune de Noyen-sur-Sarthe.
Idem	72-124	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel du Bois-Joly.	Lieudit « Le Bois Joly », commune de Montreuil-le-Henri.
Idem	72-127	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Saint-Pierre-des-Ormes.	Lieudit « Le Bourg », commune de Saint-Pierre-des-Ormes.
Idem	72-128	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Saint-Léonard-des-Bois.	Saint-Léonard-des-Bois.
Idem	72-129	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Mareil-sur-Loir.	Lieudit « Le Bourg », commune de Mareil-sur-Loir.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	72-139	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Gourgains.	Lieudit « Salle des Fêtes », commune de Gourgains.
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	72-76	Coopérative agricole des producteurs forestiers de la Sarthe.....	Le Mans.
Idem.....	72-126	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de Luché-Pringé.	Hameau des Haies, commune de Luché-Pringé.
		Savoie.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	73-3	Coopérative agricole de vente de fruits de Mercury-Gemilly.....	Mercury-Gemilly.
Idem.....	73-8	Centrale laitière coopérative agricole de la région de Chambéry.....	Chambéry.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	73-1	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Randens.....	Randens.
Idem.....	73-2	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines agricoles et d'instruments agricoles des Molettes.	Molettes.
Idem.....	73-4	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Vimines.	Vimines.
Idem.....	73-5	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole du hameau de Joudain (Saint-Genix-sur-Guiers).	Hameau de Joudain, commune de Saint-Genix-sur-Guiers.
Idem.....	73-6	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Maurice-de-Rotherens.	Saint-Maurice-de-Rotherens.
Idem.....	73-7	Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gilly-sur-Isère.	Gilly-sur-Isère.
		Seine-et-Marne.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	77-15	Coopérative de céréales « La Lyzéenne ».....	Lizy-sur-Ourcq.
Idem.....	77-16	Coopérative de céréales de Morêt-sur-Loing.....	Ecuelles.
Idem.....	77-17	Coopérative de distillerie de la région de Melun.....	Vaux-le-Pénil.
Idem.....	77-19	Coopérative fruitière et maraîchère de Saacy-sur-Marne.....	Saacy-sur-Marne.
Idem.....	77-20	Coopérative fruitière de Féricy.....	Féricy.
Idem.....	77-24	Coopérative fruitière de la vallée du Grand-Morin.....	Quincy-Voisins
Idem.....	77-25	Coopérative de céréales de Fontaine-Fourches.....	Fontaine-Fourches.
Idem.....	77-27	Coopérative des producteurs de céréales de la région de Donnemarie.	Donnemarie-en-Montois.
Idem.....	77-29	Coopérative agricole des producteurs de blé de la région de Provins..	Provins.
Idem.....	77-30	Coopérative des producteurs du véritable fromage de Brie.....	Meaux.
Idem.....	77-32	Coopérative agricole meldoise de stockage et de vente de produits agricoles.	Meaux.
Idem.....	77-33	Coopérative fruitière de la région de Meaux.....	Nanteuil-lès-Meaux.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	77-12	Coopérative d'approvisionnement de Provins.....	Provins.
Idem.....	77-13	Coopérative d'approvisionnement de Montereau.....	Montereau.
Idem.....	77-14	Coopérative d'approvisionnement de Morêt-sur-Loing.....	Ecuelles.
Idem.....	77-28	Coopérative agricole d'approvisionnement du Montois.....	Donnemarie-en-Montois.
Idem.....	77-31	Coopérative agricole de la Brie.....	Meaux.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	77-1	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Crisenoy.....	Crisenoy.
Idem.....	77-2	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Citry-Nanteuil.....	Citry.
Idem.....	77-3	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Champeaux.....	Champeaux.
Idem.....	77-4	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gouaix.....	Gouaix.
Idem.....	77-5	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montereau.....	Montereau.
Idem.....	77-6	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Souppes-sur-Loing..	Souppes-sur-Loing.
Idem.....	77-7	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bray-sur-Seine....	Bray-sur-Seine.
Idem.....	77-8	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Beaumont-du-Gâtinais.	Beaumont-du-Gâtinais.
Idem.....	77-9	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gironville.....	Gironville.
Idem.....	77-10	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Arville.....	Arville.
Idem.....	77-11	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Mondreville.....	Mondreville.
Idem.....	77-18	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Beauchery.....	Beauchery.
Idem.....	77-23	Société coopérative agricole de labourage électrique de la région de Chevry-Cossigny.	Chevry-Cossigny.
Idem.....	77-26	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Provins, Ville-Haute.	Hameau de Ville-Haute, commune de Provins.
Idem.....	77-34	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Jutigny-Savine.....	Jutigny.
Idem.....	77-35	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de l'Ourcq.....	May-en-Multien.
Idem.....	77-36	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Soignolles-en-Brie....	Soignolles-en-Brie.
Idem.....	77-37	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Villegruis.....	Villegruis.
Idem.....	77-38	Coopérative d'utilisation de matériel agricole du Plessis-aux-Tournelles.	Cucharmoy.
Idem.....	77-39	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bouron-Montigny....	Montigny-sur-Loing.
Idem.....	77-40	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la région de Melun-Est.	Vaux-le-Pénil.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Seine-et-Oise (*suite*).	
A. — Production et transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	78-39	Sucrerie agricole coopérative de Morigny	Morigny-Champigny.
Idem	78-40	Société coopérative agricole des producteurs herboristes de la région de Milly.	Milly.
Idem	78-47	Distillerie agricole coopérative de la Vallée du Sausseron	Nesles-la-Vallée.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	78-29	Société coopérative de battages électriques d'Avernes	Avernes.
Idem	78-30	Société coopérative de travaux agricoles de Marcoussis	Marcoussis.
Idem	78-31	Société coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Versailles-Limours.	Paris.
Idem	78-32	Société coopérative d'arrachage mécanique et de culture betteravière de Roissy-en-France.	Roissy-en-France.
Idem	78-33	Société coopérative de travaux agricoles de la région de Chaussy	Chaussy.
Idem	78-34	Société coopérative de travaux agricoles de Magny-lès-Hameaux	Magny-lès-Hameaux.
Idem	78-35	Société coopérative de travaux agricoles de Forges-les-Bains	Limours.
Idem	78-36	Société coopérative agricole de labourage électrique de Lisses et environs.	Corbeil.
Idem	78-37	Société coopérative agricole de battages de la Villeneuve-en-Chevrie	La Villeneuve-en-Chevrie.
Idem	78-38	Société coopérative de culture mécanique et de labourage électrique de la région d'Allainville.	Ablis.
Idem	78-41	Société coopérative de travaux agricoles de Boutervilliers	Boutervilliers.
Idem	78-42	Société coopérative de culture mécanique de Chevannes	Chevannes.
Idem	78-43	Société coopérative agricole de battage de la Haute-Ville	La Haute-Ville.
Idem	78-44	Société coopérative de travaux agricoles et de battages de la région du Perchay.	Pontoise.
Idem	78-45	Société coopérative de marnage de la vallée de la Renarde	Limours.
Idem	78-46	Société coopérative de travaux agricoles de Janvry	Janvry.
		Sèvres (Deux-) (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	79-82	Coopérative agricole de produits nécessaires à l'agriculture, au Busseau.	Le Busseau.
Idem	79-83	Société coopérative agricole de céréales de Soignon	Hameau de Soignon, commune de Saint-Martin-de-Saint-Maixent.
Idem	79-84	Coopérative de distillerie d'Epannes-le-Pont-la-Gorre	Epannes.
Idem	79-129	Coopérative de panification de Melleran	Melleran.
Idem	79-134	Coopérative avicole du Ruisseau, commune de Sainte-Ouenne	Lieudit « Le Ruisseau », commune de Sainte-Ouenne.
Idem	79-135	Laiterie coopérative de la Crèche	Breloux-la-Crèche.
Idem	79-136	Laiterie coopérative agricole des Grandes-Vallées, commune de Chail.	Chail.
Idem	79-153	Coopérative meunière du Poitou et de la Saintonge, à Chef-Boutonne.	Chef-Boutonne.
Idem	79-154	Coopérative de vente des blés et céréales secondaires de la Crèche	Breloux-la-Crèche.
Idem	79-155	Coopérative agricole de tous les produits du sol, à l'exception des céréales et du lait, de la Mothe-Saint-Héraye.	La Mothe-Saint-Héraye.
Idem	79-133	Société coopérative agricole et avicole de production, transformation, conservation ou vente de tous les produits du sol y compris les produits de basse-cour, à l'exception des céréales et du lait, de Bougon.	Bougon.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	79-130	Société coopérative intercommunale agricole d'approvisionnement de Melle.	Melle.
Idem	79-131	Coopérative agricole de Thouars et ses environs « La Semeuse »	Thouars.
Idem	79-151	Société coopérative intercommunale d'approvisionnement de la Crèche.	Breloux-la-Crèche.
Idem	79-152	Société coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement de Chauray.	Chauray.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	79-85	Société coopérative de battages de Fenioux-Cadoré, commune d'Azay-le-Brûlé.	Fenioux.
Idem	79-86	Société coopérative agricole de battages « La Fontenelle », commune de Sainte-Néomaye.	Sainte-Néomaye.
Idem	79-87	Société coopérative de battages de Villiers-sur-Chizé	Villiers-sur-Chizé.
Idem	79-88	Société coopérative de battages « La Nouvelle de Ponthioux », commune de Brioux-sur-Boutonne.	Brioux-sur-Boutonne
Idem	79-89	Société coopérative de battages de la Couarde et ses environs	La Couarde.
Idem	79-90	Société coopérative agricole de battages d'Azay-le-Brûlé	Azay-le-Brûlé.
Idem	79-91	Société coopérative de battages de Cherigné « La Bienveillante »	Cherigné.
Idem	79-92	Société coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Avenir de la Friconnière », Saint-Vincent-la-Châtre.	Hameau de la Friconnière, commune de Saint-Vincent-la-Châtre.
Idem	79-93	Société coopérative de battages de la Gasconnière-Dortière, commune de Champeaux.	Saint-Denis.
Idem	79-94	Société d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Champeaux	Champeaux.

TYPE	NUMÉRO d'immatriculation.	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE	SIÈGE SOCIAL
1	2	3	4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	79-95	Société coopérative de travaux agricoles de Rhé et du Cul, commune de Paizay-le-Chapt.	Hameau de Rhé, commune de Paizay-le-Chapt.
Idem	79-96	Société coopérative agricole de battages et culture mécanique de Pont-Lagorre, à Epannes.	Hameau de la Gorre, commune d'Amuré.
Idem	79-97	Société coopérative agricole « L'Amicale », de Lhoumois	Lhoumois.
Idem	79-98	Société coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole « L'Aurore », de Prin-Deyrançon.	Prin-Deyrançon.
Idem	79-99	Société coopérative de travaux agricoles « L'Union », de Montravers.	Montravers.
Idem	79-100	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Aigonnay de Sainte-Néomaye.	Hameau de la Chesnaye, commune de Saint-Néomaye.
Idem	79-101	Coopérative agricole de battages de Javarzay et la Roche, commune de Bougon.	Bougon.
Idem	79-102	Société coopérative de battages de Saint-Christophe-du-Pin	Lieudit « La Garde », commune du Pin.
Idem	79-103	Coopérative agricole de battages de Bonneuil, par François	Hameau de Bonneuil, commune de François.
Idem	79-104	Société coopérative agricole de battages et d'utilisation en commun de machines et instruments agricoles « Le Progrès », de Soudan.	Soudan.
Idem	79-105	Société coopérative de battages d'Ensigné	Ensigné.
Idem	79-106	Société coopérative agricole de battages de la Combe-Puymorillon, commune de Saivre.	Hameau de Russay, commune de Saivre.
Idem	79-107	Société coopérative agricole de battages de « L'Union des travailleurs », à Tressauve, commune de Chavagné.	Hameau de Tressauve, commune de Chavagné.
Idem	79-108	Société coopérative de battages du Plessis, commune d'Augé	Hameau du Plessis, commune d'Augé.
Idem	79-109	Société coopérative de battages « La Liberté française », de Cerizay	Lieudit « Douannière », commune de Cerizay.
Idem	79-110	Coopérative de travaux agricoles et de battages de Saint-Pierre-de-Cirières, à Cirières.	Cirières.
Idem	79-111	Coopérative agricole « L'Union », de Bretignolles	Bretignolles.
Idem	79-112	Coopérative de travaux agricoles de la Forêt-Montpensier, commune de Breuil-Chaussée.	Hameau de la Forêt-Montpensier, commune de Breuil-Chaussée.
Idem	79-113	Société coopérative de travaux agricoles du bourg de Fressines	Fressines.
Idem	79-114	Société coopérative agricole « L'Entente paysanne », commune de Sainte-Blandine.	Hameau de Tauché, commune de Sainte-Blandine.
Idem	79-115	Coopérative de travaux agricoles du Puy-Magné, commune de Coulonges-sur-l'Autize.	Hameau de Magné, commune de Coulonges-sur-l'Autize.
Idem	79-116	Société coopérative de travaux agricoles de la Chaprouère, de Vernoux-en-Gâtine.	Vernoux-en-Gâtine.
Idem	79-117	Société coopérative agricole « Le Progrès », de Fors	Fors.
Idem	79-118	Coopérative agricole de la Salinière, de Saint-Pardoux	Saint-Pardoux.
Idem	79-119	Coopérative agricole de motoculture du Clatreau, commune d'Azay-le-Brûlé.	Lieudit « Le Clatreau », commune d'Azay-le-Brûlé.
Idem	79-120	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Chapelle-Pouilloux.	La Chapelle-Pouilloux
Idem	79-121	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Thouars	Thouars.
Idem	79-122	Coopérative de travaux agricoles « L'Amicale », de Saint-Pierre-à-Champs.	Saint-Pierre-à-Champs
Idem	79-123	Coopérative de battages et travaux agricoles « L'Avenir », de Combrand.	Combrand.
Idem	79-124	Société coopérative de battages et de culture mécanique d'Ussollière-Thorigné, à Usseau.	Hameau d'Ussollière, commune d'Usseau-sur-Mignon.
Idem	79-125	Société coopérative agricole de battages et de travaux de culture « La Laborieuse », de Mougon.	Mougon.
Idem	79-126	Société coopérative agricole de battages et d'utilisation de matériel agricole de Saint-Génard.	Saint-Génard.
Idem	79-127	Société coopérative de battages et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Exoudun.	Exoudun.
Idem	79-128	Société coopérative de battages « Union des Travailleurs », de Salles.	Salles.
Idem	79-137	Société coopérative de travaux agricoles de Trayes, commune de Largeasse.	Lieudit « Trayes », commune de Largeasse.
Idem	79-138	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles « L'Avenir agricole », d'Usseau.	Usseau-sur-Mignon.
Idem	79-139	Société coopérative de travaux agricoles de Chausserais, commune de Chiche.	Lieudit « Le Pâlis », commune de Chiche.
Idem	79-140	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines agricoles de Surin.	Surin.
Idem	79-141	Société coopérative agricole de battages de Marigny	Marigny.
Idem	79-142	Société coopérative agricole pour l'achat et l'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Trévins, commune de Chauray.	Hameau de Trévins, commune de Chauray.
Idem	79-143	Coopérative de travaux agricoles de Saint-Coutant	Saint-Coutant.
Idem	79-144	Coopérative de battages de Saint-Edouard, commune de Moulins	Moulins.
Idem	79-145	Société coopérative de battages « La Trinitaire », de Saint-Pierre-des-Echaubrognes.	Saint-Pierre-des-Echaubrognes.
Idem	79-146	Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Semoussais, commune de Paizay-le-Chapt.	Hameau de Semoussais commune de Paizay-le-Chapt.

(Supplément. — Fin.)

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	79-147	Société coopérative agricole de battages et de motoculture « La Concorde », d'Anthenay, commune de Vouillé.	Lieudit « La Rivière d'Arthenay », commune de Vouillé.
Idem	79-148	Société coopérative de motoculture « L'Amicale », de Sepvret	Sepvret.
Idem	79-149	Société coopérative de travaux agricoles de Pas-de-Jeu	Pas-de-Jeu.
Idem	79-150	Société coopérative de battages « La Solidarité », de Vouillé	Vouillé.
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	79-152	Société coopérative agricole de Boissoudan, commune de Pamplie	Lieudit « Boissoudan », commune de Pamplie.

Somme (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	80-111	Société coopérative civile Sucrerie et distillerie agricole de la Roisel, région de Roisel.	Roisel.
Idem	80-115	Coopérative agricole de Flesselles	Flesselles.
Idem	80-117	Société coopérative agricole de conserverie de la région de Marchélepot.	Marchélepot.
Idem	80-120	Société coopérative de laiterie et de vente de produits agricoles de la région d'Airaines.	Airaines.
Idem	80-121	Société coopérative de production et de transformation de produits agricoles du Santerre.	Nesle.
Idem	80-125	Société coopérative agricole « La Doullennaise »	Doullens.
Idem	80-131	Société coopérative agricole et meunière de la région de Moreuil	Moreuil.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	80-118	Coopérative agricole intercommunale d'Yzengremer, Méneslies et Woincourt.	Yzengremer.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	80-109	Société coopérative agricole de Dominois pour l'achat et l'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles.	Dominois.
Idem	80-110	Société coopérative agricole de Ligescourt pour l'achat et l'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles.	Ligescourt.
Idem	80-112	Société coopérative agricole pour l'achat et l'utilisation de matériel agricole de Caulières.	Caulières.
Idem	80-113	Société coopérative agricole de Voisin (commune de Dompierre-sur-Authie), pour l'achat et l'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	Dompierre-sur-Authie.
Idem	80-114	Nouvelle coopérative de motoculture de la région de Corbie	Corbie.
Idem	80-116	Société coopérative agricole du Boisle	Le Boisle.
Idem	80-119	Société coopérative d'exploitation agricole d'Epehy	Epehy.
Idem	80-122	Société coopérative agricole de culture mécanique de Foucaucourt-en-Santerre.	Foucaucourt-en-Santerre.
Idem	80-123	Coopérative agricole de motoculture de Naours	Naours.
Idem	80-124	Société coopérative agricole de battage d'Harbonnières	Harbonnières.
Idem	80-127	Société coopérative agricole d'élevage et d'insémination artificielle de Picardie.	Amiens.
Idem	80-128	Coopérative agricole de motoculture de Rosières	Rosières-en-Santerre.
Idem	80-129	Coopérative agricole de battage et motoculture de Monsures	Monsures.
Idem	80-130	Coopérative agricole de maréchalerie de Poix	Poix.
Idem	80-131	Coopérative agricole de moissonnage-battage de Valheureux, Rosel et la Vicogne.	Hameau du Rosel, commune de la Vicogne.
Idem	80-132	Coopérative agricole d'achat, d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Dury-lès-Amiens.	Dury.
Idem	80-135	Société coopérative agricole de Bourseville	Bourseville.
Idem	80-136	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Framerville.	Framerville.
Idem	80-137	Coopérative agricole de Noyelles-sur-Mer	Noyelles-sur-Mer.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	80-126	Société coopérative agricole de la région de Molliens-Vidame	Molliens-Vidame.
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	80-133	Coopérative agricole d'approvisionnement, de vente de produits et d'utilisation de matériel agricole (C.A.A.V.P.U.M.A.) de Montdidier.	Montdidier.

Tarn (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	81-33	Distillerie coopérative des vignerons lislois	Lisle-sur-Tarn.
Idem	81-35	Union vinicole coopérative du Gaillacois	Gaillac.
Idem	81-40	Coopérative agricole de blé de Salvagnac	Salvagnac.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	81-32	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles des Fortis.	Lieudit « Les Fortis », commune de Lisle-sur-Tarn.
Idem	81-34	Coopérative de motoculture de Lempaut	Lempaut.
Idem	81-36	Société coopérative de culture mécanique de Rivières	Rivières.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation 2	DENOMINATION DE LA COOPERATIVE 3	SIEGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	81-28	Coopérative agricole des vignerons lislois (Coopérative d'utilisation de matériel agricole).	Lisle-sur-Tarn.
Idem	81-30	Coopérative agricole « Naves Labour »	Naves-Montespieu.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	81-31	Grenier coopératif de l'arrondissement de Lavaur	Lavaur.
Idem	81-37	Coopérative d'approvisionnement et de vente de Labastide-de-Lévis.	Labastide-de-Lévis.

Var (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	83-32	Gare coopérative « La Fréjussienne », à Fréjus	Fréjus.
Idem	83-33	Coopérative de distillerie de plantes à parfum « La Fleur Bleue », à la Verdière.	La Verdière.
Idem	83-34	Coopérative vinicole et oléicole « La Fariéloise »	La Farlède.
Idem	83-35	Coopérative vinicole « La Ruche », à Ginasservis	Ginasservis.
Idem	83-36	Coopérative vinicole « La Brocénoise », à Draguignan	Draguignan.
Idem	83-43	Coopérative agricole de production, transformation, conservation et de vente de produits agricoles du Haut-Var, à Salernes.	Salernes.
Idem	83-44	Coopérative de confiserie d'olives « La Belgentiéroise », à Belgentier.	Belgentier.
Idem	83-49	Cave coopérative de la Londe-les-Maures	La Londe-les-Maures.
Idem	83-50	Coopérative vinicole « La Vigneronne », à Fréjus	Fréjus.
Idem	83-59	Coopérative vinicole de la Verdière	La Verdière.
Idem	83-60	Coopérative agricole de Sanary	Sanary-sur-Mer.
Idem	83-61	Coopérative oléicole « La Salernoise », à Salernes	Salernes.
Idem	83-64	Coopérative vinicole d'Artignosc	Artignosc-sur-Verdon.
Idem	83-65	Coopérative oléicole de Besse	Besse-sur-Issole.
Idem	83-69	Coopérative oléicole « L'Aupsoise », à Aups	Aups.
Idem	83-70	Coopérative vinicole « Le Trait d'Union », à Vinon	Vinon.
Idem	83-72	Coopérative de distillerie de Lavande « L'Union », à Artignosc	Artignosc-sur-Verdon.
B — Achat en commun et approvisionnement.	83-29	Coopérative agricole d'achat en commun et d'approvisionnement de Puget-Ville « La Rurale ».	Puget-Ville.
Idem	83-41	Coopérative agricole d'approvisionnement de la Cadière-d'Azur	La Cadière-d'Azur.
Idem	83-42	Coopérative d'approvisionnement et d'achat en commun du Thoronet.	Le Thoronet.
Idem	83-46	Coopérative agricole d'approvisionnement de la Crau	La Crau.
Idem	83-47	Coopérative agricole d'approvisionnement l'Union muyoise, au Muy.	Le Muy.
Idem	83-48	Coopérative agricole d'approvisionnement de Pourrières	Pourrières.
Idem	83-52	Coopérative d'achat en commun et d'approvisionnement agricole « Le Progrès », aux Arcs.	Les Arcs.
Idem	83-55	Coopérative agricole d'approvisionnement et d'achat en commun de Saint-Tropez.	Saint-Tropez.
Idem	83-56	Coopérative agricole d'approvisionnement de Belgentier	Belgentier.
Idem	83-57	Coopérative d'approvisionnement agricole de Sainte-Maxime	Sainte-Maxime-sur-Mer.
Idem	63-63	Coopérative d'approvisionnement agricole de Méounes	Méounes-lès-Montrieux.
Idem	83-68	Coopérative d'approvisionnement agricole de la Valette	La Valette-du-Var.
Idem	83-71	Coopérative d'approvisionnement agricole de Camps-la-Source	Camps-la-Source.
Idem	83-73	Coopérative d'approvisionnement agricole de Lorgues	Lorgues.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	83-37	Coopérative de battages et de labours de Vinon	Vinon.
Idem	83-53	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Pourrières.	Pourrières.
Idem	83-58	Coopérative de culture mécanique de Barjols	Barjols.
Idem	83-62	Coopérative rurale de labours de Lorgues	Lorgues.
Idem	83-66	Coopérative de culture mécanique de Solliès-Pont	Solliès-Pont.
Idem	83-67	Coopérative de travaux agricoles de Forcalqueiret	Forcalqueiret.
Idem	83-74	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Rocbaron.	Rocbaron.
Idem	83-75	Coopérative intercantonale d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Grimaud.	Grimaud.
Idem	83-76	Coopérative intercantonale d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Cuers.	Cuers.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	83-38	Coopérative agricole d'achat, de vente et d'expédition en commun de Six-Fours-la-Plage.	Six-Fours-la-Plage.
Idem	83-40	Coopérative d'achat et de production de bois et plants de vigne du Var.	Le Muy.
Idem	83-45	Coopérative agricole d'achat en commun et de vente du Lavandou	Le Lavandou.
Idem	83-51	Coopérative agricole d'approvisionnement et de vente « La Draguignanoise », à Draguignan.	Draguignan.
Idem	83-54	Coopérative agricole de vente et d'achat en commun de la Seyne-sur-Mer.	La Seyne-sur-Mer.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Vaucluse (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	84-15	Coopérative des producteurs de la commune de Mondragon	Mondragon.
Idem	84-16	Coopérative vinicole de Lauris	Lauris.
Idem	84-17	Coopérative agricole laitière d'Orange	Orange.
Idem	84-20	Coopérative de distillation de la région de Valréas	Valréas.
Idem	84-22	Coopérative de fruits et légumes de Loumarin et du canton de Cadenet.	Loumarin.
Idem	84-26	Coopérative agricole de boulangerie de Venasque	Venasque.
Idem	84-27	Cave coopérative « La Barthelassienne »	Avignon.
Idem	84-28	Cave coopérative de Canteperdrix, à Mazan	Mazan.
Idem	84-29	Coopérative agricole des producteurs de blé d'Apt et de Gordes	Quartier de Lançon, commune d'Apt.
Idem	84-30	Société coopérative vinicole « Comtadine dauphinoise »	Puymeras.
Idem	84-31	Cave coopérative vinicole de Cadenet	Cadenet.
Idem	84-32	Coopérative vinicole de Lourmarin	Lourmarin.
Idem	84-33	Coopérative vinicole de Bonnieux	Quartier de la Gare, commune de Bonnieux.
Idem	84-34	Coopérative vinicole des Côtes du Mont-Ventoux	Quartier de la Salle, commune de Bédoin.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	84-18	Coopérative agricole d'approvisionnement et d'achat en commun « L'Union ».	Pernes.
Idem	84-24	Coopérative d'achat en commun « La Fourmi »	Saint-Saturnin-lès-Avignon.
Idem	84-25	Coopérative agricole d'approvisionnement « La Villoise »	Villes-sur-Auzon.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	84-11	Coopérative agricole de motoculture de Richerenches	Richerenches.
Idem	84-12	Coopérative de matériel mécanique agricole de Violès	Violès.
Idem	84-13	Coopérative agricole de labours et d'utilisation en commun de matériel mécanique de Mazan « La Bergeronnette ».	Mazan.
Idem	84-14	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole du Riotor.	Quartier du Riotor, commune de Lamges.
Idem	84-19	Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de la commune de Richerenches et des communes limitrophes.	Richerenches.
Idem	84-23	Coopérative agricole pour l'achat et l'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de la commune de Mormoiron et des communes limitrophes.	Mormoiron.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	84-21	« La Vigneronne Touraine », coopérative agricole du terroir de la Tour-d'Aigues.	La Tour-d'Aigues
		Vendée (*suite*).	
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	85-140	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Réorthe.	La Réorthe.
Idem	85-141	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Aubin-des-Ormeaux.	Lieudit « La Boulière », commune de Saint-Aubin-des-Ormeaux.
Idem	85-142	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Avenir », de la Bretonnière.	La Bretonnière.
Idem	85-143	Coopérative agricole du Pont-de-Sénard	Saint-Hilaire-de-Loulay.
Idem	85-144	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Bruffière et des Landes-Genusson.	Hameau de la Poultière, commune de la Bruffière.
Idem	85-145	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Espoir », de la Chapelle-Achard.	Hameau du Moulin-des-Landes, commune de la Chapelle-Achard.
Idem	85-146	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole « L'Espérance », de Château-Guibert.	Hameau de Bellenoue, commune de Château-Guibert.
Idem	85-147	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de Sigournais.	Sigournais.
Idem	85-148	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole de la Bedelinière, de Pouzauges.	Lieudit « La Bedellnière », commune de Pouzauges.
Idem	85-149	Coopérative d'utilisation en commun de machines agricoles de Bazoches-en-Pareds.	Bazoches-en-Pareds.
Idem	85-150	Coopérative d'utilisation en commun de matériel agricole « Le Progrès agricole », des Brouzils.	Lieudit « Ligny », commune des Brouzils.

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIEGE SOCIAL 4
		Vienne (*suite*).	
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	86-81	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Bignoux-Lavoux.	Lavoux.
Idem	86-82	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Usson-du-Poitou.	Usson-du-Poitou.
Idem	86-83	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Seuilly-de-Mirebeau.	Hameau de Seuilly, commune de Mirebeau.
Idem	86-84	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole des Vollières, commune de Vouneuil-sur-Vienne.	Lieudit « Les Vollières », commune de Vouneuil-sur-Vienne.
Idem	86-85	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Roiffé.	Roiffé.
Idem	86-86	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Puygarreau, commune de Saint-Genest-d'Ambière.	Hameau de Puygarreau, commune de Saint-Genest-d'Ambière.
Idem	86-87	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Monthoiron.	Monthoiron.
Idem	86-88	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Vouneuil-sous-Biard.	Vouneuil-sous-Biard.
Idem	86-89	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Brux.	Brux.
Idem	86-90	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Bellefonds.	Bellefonds.
Idem	86-91	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Romagne-Champniers.	Romagne.
Idem	86-92	Coopérative agricole de battages et de motoculture de Blaslay.....	Blaslay.
Idem	86-93	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Blanzay (Sud).	Blanzay.
Idem	86-94	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Bussière.	La Bussière.
Idem	86-95	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de « L'Epi d'Or », de Messemé.	Messemé.
Idem	86-96	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Anché.	Anché.
Idem	86-97	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Cenon-sur-Vienne.	Cenon-sur-Vienne.
Idem	86-98	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Availles-Monthoiron.	Availles.
Idem	86-99	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Roche-Posay.	La Roche-Posay.
Idem	86-100	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Champagné-Saint-Hilaire.	Champagné-Saint-Hilaire.
Idem	86-101	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Champagné-le-Sec.	Champagné-le-Sec.
Idem	86-102	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole et de maréchalerie de Maisoncelle, commune de Saint-Rémy-en-Montmorillon.	Hameau de Maisoncelle, commune de Saint-Rémy-en-Montmorillon.
Idem	86-103	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Pouillé.	Pouillé.
Idem	86-104	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Verrué.	Verrué.
Idem	86-105	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Pressac, commune de Chauvigny.	Hameau de Pressac, commune de Chauvigny.
Idem	86-106	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Liglet.	Liglet.
Idem	86-107	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Cyr (Vienne).	Saint-Cyr.
Idem	86-108	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Sainte-Radegonde-en-Gatine.	Sainte-Radegonde.
Idem	86-109	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Scorbé-Clairvaux.	Scorbé-Clairvaux.
Idem	86-110	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Puzé-Liaigre, commune de Champagné-le-Sec.	Lieudit « Puzé-Liaigre », commune de Champagné-le-Sec.
Idem	86-111	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole d'Availles-en-Chatellerault.	Availles.
Idem	86-112	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Vaux-et-Ceaux, commune de Vaux-en-Couhé.	Vaux.
Idem	86-113	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Pierre-les-Eglises.	Saint-Pierre-les-Eglises.
Idem	86-114	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Buthière, commune d'Usson-du-Poitou.	Lieudit « La Buthière », commune d'Usson-du-Poitou.
Idem	86-115	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de Thuré.	Hameau de la Celle, commune de Thuré.
Idem	86-116	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Jarrie, commune de Vouneuil-sous-Biard.	Hameau de la Jarrie, commune de Vouneuil-sous-Biard.
Idem	86-117	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole des Moreaux, commune de Sossais.	Lieudit « Les Moreaux », commune de Sossais.
Idem	86-118	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Leigné-sur-Usseau.	Leigné-sur-Usseau.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	86-119	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Sérigny.	Sérigny.
Idem	86-120	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Romagné, Vaux et Champagne-Saint-Hilaire.	Romagné.
Idem	86-121	Coopérative agricole des cultivateurs réunis de Saix et environs.	Saix.
Idem	86-122	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole du Bouchet et Maulay.	Hameau de Clairville, commune de Maulay.
Idem	86-123	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de la Garde, commune de Chenevelles.	Hameau de la Garde, commune de Chenevelles.
Idem	86-124	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Saint-Genest-d'Ambière.	Saint - Genest - d'Ambière.
Idem	86-125	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole des Pillers, commune de Fontaine-le-Comte.	Lieudit « Les Pillers », commune de Fontaine-le-Comte.
Idem	86-126	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Pichet, commune de Cuhon.	Hameau de Pichet, commune de Cuhon.
Idem	86-127	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Nizé-le-Dolent, commune de Loudun.	Lieudit « Nizé le Dolent », commune de Loudun.
Idem	86-128	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, machines et d'instruments agricoles de Saint-Saviol.	Saint-Saviol.
Idem	86-129	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Coussay-les-Bois.	Coussay-les-Bois.
Idem	86-130	Coopérative agricole de battages, d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Ceaux-Champagne-Saint-Hilaire.	Ceaux.

Vosges *(suite)*.

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	88-10	Coopérative fromagère de la vallée du Vair	Norroy-sur-Vair.
Idem	88-50	Coopérative intercommunale des producteurs de lait d'Esley et environs.	Esley.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	88-39	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles des Ableuvenettes.	Les Ableuvenettes.
Idem	88-41	Coopérative de motoculture de Moyemont-Saint-Genest	Moyemont.
Idem	88-42	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Viocourt.	Viocourt.
Idem	88-43	Coopérative agricole et de motoculture de Zincourt et Pallegney	Zincourt.
Idem	88-44	Société coopérative de motoculture de Gigneville et Marey	Gigneville.
Idem	88-45	Coopérative agricole de culture mécanique de Clézentaine et bans joignants.	Clézentaine.
Idem	88-46	Société coopérative d'utilisation du matériel agricole d'Housseras	Housseras.
Idem	88-47	Coopérative agricole de Viviers-lès-Offroicourt et environs	Viviers-lès-Offroicourt.
Idem	88-48	Coopérative agricole et de motoculture de Vaxoncourt	Vaxoncourt.
Idem	88-49	Coopérative agricole et de motoculture de Dogneville	Dogneville.
Idem	88-51	Société coopérative de motoculture de Valleroy-le-Sec	Valleroy-le-Sec.
Idem	88-52	Coopérative de culture mécanique de la Vallée de l'Illon	Regnecourt.
Idem	88-53	Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Rambervillers.	Rambervillers.
Idem	88-54	Coopérative intercommunale de culture mécanique de Bouzemont	Bouzemont.
Idem	88-55	Coopérative de culture mécanique de Dompaire	Dompaire.
Idem	88-56	Société coopérative d'utilisation du matériel agricole de Bazien	Bazien.

Yonne *(suite)*.

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles	89-41	Coopérative laitière de Varennes	Varennes.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	89-26	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sergines	Sergines.
Idem	89-27	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Pourrain	Pourrain.
Idem	89-28	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Sambourg	Sambourg.
Idem	89-29	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Loivre, par la Celle-Saint-Cyr.	Hameau de Loivre, commune de la Celle-Saint-Cyr.
Idem	89-30	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Etrée, commune de Magny.	Hameau d'Etrée, commune de Magny.
Idem	89-31	Coopérative de culture mécanique de Saint-Julien-du-Sault	Saint-Julien-du-Sault.
Idem	89-32	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Gron	Gron.
Idem	89-33	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de la Vallée du Vrin	Précy-sur-Vrin.
Idem	89-34	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chablis	Chablis.
Idem	89-35	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Chassy	Chassy.
Idem	89-36	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Champmorlin-Toucheboeuf, par Sainte-Magnance.	Hameau de Champmorlin, commune de Sainte-Magnance.
Idem	89-37	Coopérative de battage de Bleigny-le-Carreau	Bleigny-le-Carreau.
Idem	89-38	Coopérative d'utilisation de matériel agricole d'Athie-Trévilly	Trévilly.
Idem	89-39	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Vassy-sous-Pisy	Vassy-sous-Pisy.
Idem	89-40	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Thizy-Blacy-Marmeaux.	Thizy.

Quatorzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 février 1948: page 2099, Cher, C, 18-103, 3e colonne, au lieu de: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Azy », lire: « Coopérative de culture mécanique d'Azy ».

Seizième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* des 7 et 8 mai 1948:

Page 4413, Allier, C, 03-215, 4e colonne, au lieu de: « Ballenaves », lire: « Bellenaves ». — Alpes (Basses-), A, 04-21, 3e colonne, rétablir comme suit la dénomination de cette coopérative: « Coopérative de distillation de lavandes « Le Verdon », de Quinson-Montmeyran »; C, 04-14, 3e colonne, au lieu de: « Venterolle-le-Haut », lire: « Venterolle-le-Haut ».

Page 4415, Charente-Maritime, A, 2e colonne, le numéro de la Coopérative de panification de Chadeniers est 17-108 et non 7-108, comme il a été imprimé par erreur.

Page 4416, Cher, C, 18-123, 3e colonne, au lieu de: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Azy », lire: « Coopérative de battages électriques d'Azy ».

Page 4417, Creuse, 1re colonne, avant « Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement », rétablir les deux lettres A, B. — Eure-et-Loir, A, 2e colonne, le numéro de la Société coopérative agricole de Courville est 28-45 et non 23-45.

Page 4420, Loire (Haute-), B, 43 9, 3e colonne, au lieu de: « achat et commun », lire: « achat en commun ». — Lot-et-Garonne, C, 48-113, 3e colonne, au lieu de: « Miracourt-de-Guyenne », lire: « Miramont-de-Guyenne ».

Page 4421, Moselle, B, 57-26, 4e colonne, au lieu de: « Farschwiller », lire: « Farschswiller »; 57-60, 3e colonne, au lieu de: « Neukirch-lès-Sarreguemines », lire: « Neunkirch-lès-Sarreguemines ».

Page 4423, Saône (Haute-), A, 70-21, 3e colonne, la dénomination de la coopérative immatriculée sous ce numéro est la suivante: « Coopérative laitière fruitière de Gevigney »; 70-24, 3e colonne, au lieu de: « Lavigeny », lire: « Lavigney »; 70-27, 3e colonne, au lieu de: « Semadon », lire: « Semmadon »; 70-30, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative laitière de Magny », lire: « Coopérative laitière des Magny ».

Page 4424, Sarthe, A, 2e colonne, le numéro d'immatriculation de la coopérative agricole familiale mancelle est 72-135 et non 72-67; C, 2e colonne, le numéro d'immatriculation de la Coopérative agricole de Parennes et Neuvillette est 72-131 et non 72-66; supprimer la ligne suivante: « Idem, 72-87; Coopérative agricole de Mamers, Mamers ».

Page 4425, Somme, 1re colonne, auprès de « Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles », placer les deux lettres « A, C », au lieu de « A, B ».

Dix-septième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 juillet 1948:

Page 6502, Aisne, C, 02-26, 4e colonne, au lieu de: « Proviseux-et-Presnoy », lire: « Proviseux-et-Plesnoy ». — Allier, A, B, 03-229, 3e colonne, au lieu de: « ...de Veurdre », lire: « ...du Veurdre ».

Page 6503, Alpes (Hautes-), C, 05-71, 3e colonne, au lieu de: « ...de l'Aullagnier », lire: « ...de la Boëde ».

Page 6504, Ardennes, 1re colonne, rétablir comme suit le texte après A, C: « Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles ». — Aveyron, C, 12-21, 4e colonne, au lieu de: « hameau d'Anglars, commune de Bertholine », lire: « Anglars-de-Rignac ».

Page 6505, Cher, C, 18-108, 3e colonne, au lieu de: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Gron », lire: « Coopérative de culture mécanique et de battages de Gron »; 18-112, 3e colonne, au lieu de: « Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Gron », lire: « Coopérative de culture mécanique de Gron ».

Page 6506, Gard, C, 30-24, 3e colonne, au lieu de: « Aigrement », lire: « Aigremont ».

Page 6507, Lot, B, 2e colonne, le numéro de la Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement en commun de Saint-Céré est 47-23 et non 37-23.

Page 6508, Rhin (Bas-), A, 67-299, 3e colonne, au lieu de: « d'Haguenau », lire: « de Haguenau ».

Page 6509, Rhin (Bas-), B, 67-262, 3e et 4e colonne, au lieu de: « Lochwiller », lire: « Saulxures ».

Dix-huitième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 août 1948:

Page 7654, Alpes (Hautes-), C, 2e colonne, le numéro d'immatriculation de la coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles des Allards, à la Fare, est 05-82 et non 05-92 comme il a été imprimé par erreur.

Page 7655, Aude, A, 11-141, 3e colonne, au lieu de: « Ceunes-Minervois», lire: « Caunes-Minervois »; C, 11-134, 3e colonne, au lieu de: « Lauragéais », lire: « Lauraguais ».

Page 7657, Drôme, C, 26-28, 3e colonne, au lieu de: « ...de Poët-Célard », lire: « ...du Poet-Célard »; 4e colonne, au lieu de: « le Post-Célard », lire: « le Poet-Célard ». — Finistère, A, 29-150, 3e colonne, au lieu de: « ...du Ster-Goz », lire: « ...de la Ster-Goz ».

Page 7658, Finistère, C, 29-148, 4e colonne, au lieu de: « Kerouen », lire: « Keryouen ».

Page 7659, Hérault, A, 34-51, 3e colonne, au lieu de: « Béhézé », lire: « Belvézé »; 35-69, 3e colonne, au lieu de: « Murvie-vi-Viel », lire: « Murviel-vi-Viel ».

Page 7660, Lot-et-Garonne, C, 48-133, 3e colonne, au lieu de: « Leyritz-Moncassin », lire: « Leyritz-Moncassin »; 48-135, 3e colonne, au lieu de: « du Bayle-Monbalen », lire: « de Bayle-Monbalen ».

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Citation à l'ordre de la Nation

Le président du conseil des ministres, sur la proposition du ministre de la France d'outre-mer, cite à l'ordre de la Nation:

M. Boyer (Jean), administrateur adjoint de 1re classe des colonies. Mort pour la France. Fonctionnaire d'élite, jouissant de l'estime de tous, a assumé avec compétence et dévouement les tâches incombant aux délicates fonctions de chef de la subdivision de M'Balmayo (Cameroun). Grâce à son autorité, à la sûreté de son jugement, à ses connaissances tant politiques qu'économiques des affaires du Cameroun et des mœurs de sa population, a su créer, dans l'esprit des autochtones de la région de Yaoundé, un climat favorable à la cause française. A été assassiné à son poste par un énergumène qui a frappé en lui le représentant de la France.

Fait à Paris, le 9 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret n° 48-1715 du 10 novembre 1948 fixant les conditions d'application de l'article 6 du décret n° 48-766 du 24 avril 1948 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, des dispositions de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relatives à la liquidation des avoirs allemands.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques et du ministre de l'intérieur,

Vu l'article 6 du décret n° 48-766 du 24 avril 1948 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, des dispositions de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relatives à la liquidation des avoirs allemands;

Vu le décret n° 48-533 du 30 mars 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Conformément à l'article 6 du décret n° 48-766 du 24 avril 1948 fixant les conditions d'application dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion, de la Guyane et dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, des dispositions de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947 relatives à la liquidation des avoirs allemands, tout service public de l'Etat, du gouvernement général, du département ou du territoire, jouit d'un droit de préférence pour l'acquisition des biens, droits et intérêts allemands, de quelque nature qu'ils soient, mis en liquidation par l'administration des domaines en application dudit décret et vendus par voie d'adjudication publique.

Art. 2. — Pour l'exercice de ce droit de préférence, les représentants des services intéressés, dûment autorisés et pré-

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

rents à l'adjudication doivent déclarer, dès que l'adjudication a été prononcée, s'il y a lieu et, en toute hypothèse, avant la clôture du procès-verbal, si l'Etat, le gouvernement général, le département ou le territoire entend éventuellement se porter acquéreur des biens à vendre pour le prix fixé par la dernière enchère ou, à défaut d'enchère, pour le montant de la mise à prix majorée de l'enchère minimum prévue par le cahier des charges.

Cette déclaration, inscrite au procès-verbal d'adjudication, est signée par les déclarants. Elle suspend les effets de l'adjudication pendant un délai de trois mois.

Art. 3. — Avant l'expiration du délai fixé au deuxième alinéa de l'article 2, le ministère, gouvernement général, préfecture ou territoire compétent doit notifier sa décision définitive, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au directeur des domaines à la requête duquel les biens, droits ou intérêts allemands ont été mis en adjudication et, le cas échéant, à la personne qui a porté la dernière enchère.

Dans les départements d'outre-mer seulement, s'il s'agit d'un immeuble, d'un droit immobilier, d'un fonds de commerce ou d'un droit au bail, la décision visée à l'alinéa précédent est, sous peine d'être considérée comme non avenue, appuyée de justifications attestant que l'acquisition par le service de l'Etat ou du département intéressé a été régulièrement autorisée par la commission de contrôle des opérations immobilières instituée par le décret du 2 novembre 1945.

Art. 4. — Dans le cas où le ministre, gouvernement général, département ou territoire intéressé opte définitivement pour l'acquisition des biens, droits et intérêts allemands mis en adjudication, l'Etat, le gouvernement général, le département ou le territoire est subrogé de plein droit au dernier enchérisseur ou, s'il n'y a pas eu de tiers enchérisseur, déclaré lui-même directement et rétroactivement adjudicataire des biens vendus, à charge par le service cessionnaire de verser le prix fixé à l'administration des domaines.

La mutation au profit de l'Etat, du gouvernement général, du département ou du territoire résulte d'une nouvelle déclaration inscrite au pied du procès-verbal d'adjudication et signé du directeur des domaines compétent. Une copie de la décision ministérielle, gubernatoriale ou préfectorale décidant l'acquisition est en outre annexée au procès-verbal.

Art. 5. — Si, nonobstant la déclaration faite lors de l'adjudication, l'Etat, le gouvernement général, le département ou le territoire renonce à exercer son droit de préférence, ou à défaut de décision définitive intervenue dans le délai prévu à l'article 2 l'adjudication prononcée au profit du dernier enchérisseur comporte tous ses effets. Une déclaration signée du directeur des domaines compétent est inscrite au procès-verbal d'adjudication pour constater que la vente est devenue définitive.

Lorsque l'Etat, le gouvernement général, le département ou le territoire renonce à l'enchère qu'il a portée, au moment de la première adjudication ou lorsqu'aucune enchère ne s'est produite, les biens sont remis en vente et l'Etat, le gouvernement général, le département ou le territoire ne peut plus user, lors de la nouvelle adjudication, du droit que lui confère l'article 6 du décret n° 48-766 du 24 avril 1948.

Art. 6. — Le droit de préférence réservé à l'Etat, au gouvernement général, au département ou au territoire ne pourra s'exercer en aucun cas sur les biens, droits et intérêts allemands qui auront été déjà aliénés lors de la publication du présent décret.

Art. 7. — Le ministre de la France d'outre-mer, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* des groupes de territoires et territoires d'outre-mer et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres,
ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
MAURICE-PETSCHE.

Décret du 10 novembre 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur « à titre militaire avec traitement ».

Par décret en date du 10 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur « à titre militaire avec traitement »:

A la dignité de grand officier.

M. Bagot (Fernand-Yves-Ollivier), inspecteur général de 1re classe des colonies. Commandeur du 7 août 1936.

Décret du 10 novembre 1948 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur « au titre de l'Union française ».

Par décret en date du 10 novembre 1948, pris sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du président du conseil des ministres, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948, portant que la promotion faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, est promu dans l'ordre national ed la Légion d'honneur « au titre de l'Union française »:

Au grade de commandeur.

M. Ho Phu Vien, ancien ministre du palais impérial, à Hué. Officier du 11 septembre 1931.

Décret du 10 novembre 1948 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur « à titre militaire avec traitement ».

Par décret en date du 10 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948, portant que les promotions faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur « à titre militaire avec traitement »:

Au grade d'officier.

MM.

Cauet (Robert), Inspecteur général de 2e classe des colonies. Chevalier du 8 août 1936.

De Resseguier (Henri-Marie-Jules-Guy), Inspecteur de 1re classe des colonies. Chevalier du 30 décembre 1937.

De Carbon Ferrière (Jacques), Inspecteur de 1re classe des colonies. Chevalier du 30 décembre 1937.

Décret du 10 novembre 1948 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur « à titre civil ».

Par décret en date du 10 novembre 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948, portant que la promotion et nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur « à titre civil »:

Au grade d'officier.

M. Rambeau (Georges-Maximilien), administrateur en chef des colonies en retraite. Chevalier du 7 août 1936.

Au grade de chevalier.

MM.

Boileau (Henri), missionnaire à Nouméa; 42 ans de vie religieuse et de séjour hors d'Europe.

Olivier (Maurice), négociant importateur, directeur de la Société française d'affrètement; 33 ans de pratique professionnelle, dont deux ans de majoration pour mobilisation

Décret du 10 novembre 1948 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur « au titre de l'Union française ».

Par décret en date du 10 novembre 1948, pris sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du président du conseil des ministres, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 26 octobre 1948 portant que les promotions et nominations faites aux termes du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus et nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, au titre de l'Union française

Au grade d'officier.

MM.

Bazaid Ould Saleck, interprète ordinaire de 2e classe. Chevalier du 17 mai 1937 (Mauritanie, Afrique occidentale française).

Samba Tall, interprète principal de 1re classe, cadre local du Sénégal, détaché au service judiciaire. Chevalier du 21 décembre 1933 (Sénégal, Afrique occidentale française).

Au grade de chevalier.

MM.

Abdallah Ould Cheikh, interprète principal de 3e classe; 27 ans de services (Mauritanie, Afrique occidentale française).

Ahmed Djoumou M'Baraka, propriétaire préparateur de vanille; 40 ans de pratique professionnelle (Comores, Madagascar).

Ahmed O. Sidi Ahmed O. Amar O. Kerkoub, chef de fraction; 26 ans de services (Mauritanie, Afrique occidentale française).

Amadou Diadee Samba Diom, interprète ordinaire de 1re classe; 27 ans de services (Mauritanie, Afrique occidentale française).

Armerding (Stéphan), commis principal de classe exceptionnelle des douanes; 27 ans 9 mois de services (Togo).

Atemengue (Joseph), chef supérieur honoraire (Cameroun); 10 ans de services.

Baticbo (Emile), interprète principal; 25 ans de services (Haute-Volta, Afrique occidentale française).

Bekombo Dika (François), rédacteur principal de 3e classe, services civils et financiers; 26 ans 9 mois de services (Cameroun).

Bahary Lamido, Lamido de Mindif; 33 ans de services (Cameroun).

Diakite Faraban, comptable du cadre commun supérieur des travaux publics; 25 ans 3 mois 17 jours de services (Guinée, Afrique occidentale française)

Dialo Alpha Bakar, chef de canton de Kebali; 24 ans de services dont 5 ans de majoration pour services militaires (Guinée, Afrique occidentale française).

Djigui Coulibaly, chef de canton de Niala; 19 ans 7 mois de services, titres exceptionnels (Soudan, Afrique occidentale française).

Foe Mdi (Frédéric), chef supérieur de 1re classe des Banes Sud; 24 ans 6 mois de services (Cameroun).

Gamona (René), chef de tribu dit « chef supérieur », conseiller représentatif; 42 ans de services dont 5 ans de majoration pour services militaires (Oubangui Chari, Afrique équatoriale française)

Konde Fenfing, interprète ordinaire de 2e classe; 43 ans 10 mois de services (Guinée, Afrique occidentale française).

Lebrun (Eugène-Arcella), commis principal des trésoreries de l'Afrique occidentale française; 30 ans 5 mois 28 jours de services (Dahomey, Afrique occidentale française).

Mame Diack Kane, chef de canton; 24 ans de services (Mauritanie, Afrique occidentale française)

Mensah (Amédée-Raphaël), employé principal, 3e échelon; 33 ans 4 mois 21 jours de services (Dakar, Afrique occidentale française).

Mohamed Ould Rajel, commis du cadre commun secondaire des services administratifs, Afrique occidentale française; 24 ans 10 mois 3 jours de services.

Mpondo Epee (Nicolas), rédacteur principal des services civils et financiers; 30 ans 4 mois de services (Cameroun).

Nguyen Van Hoi, agent technique principal hors classe des travaux publics; 36 ans 9 mois de services (Indochine).

Nguyen Van Chung, agent voyer principal, 2e classe des travaux publics; 27 ans 2 mois 28 jours de services (Indochine).

Nguyen Van Phung, secrétaire principal exploitation hors classe; 36 ans 3 mois 26 jours de services (Indochine)

Nobime (Boniface-John), greffier principal, secrétaire en chef parquet général; 34 ans 5 mois de services (Sénégal, Afrique occidentale française).

Oum Chheangsun, inspecteur primaire principal de 2e classe; 29 ans 10 mois 7 jours de services (Indochine).

Pham Van Manh, chef adjoint de grande gare; 30 ans 4 mois 25 jours de services (Indochine).

Said Bakari ben Cheik Ahamed, propriétaire; 38 ans de services, de pratique professionnelle (Comores).

Prince Said Houssein ben sultan Said Ali, propriétaire; 30 ans de services, dont 4 ans de majoration pour services militaires (Comores).

Sokambi (Raymond), chef de canton banziri; 34 ans de services (Afrique équatoriale française).

Tankara Moussa, commis principal de classe exceptionnelle des services financiers à Barbe; 25 ans 8 mois 25 jours de services (Hopti, Soudan, Afrique occidentale française).

Yamba Tiendrebeogo dit Larelle Naba, chef de province de Laralle (Ouagadougou) (Haute-Volta); 20 ans de services.

Décret du 10 novembre 1948 reportant la date de promotion d'un gouverneur des colonies.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 15 juin 1948 portant notamment promotion de M. Noutary (Jean), gouverneur de 3e classe des colonies, à la 2e classe du grade de gouverneur, pour compter du 1er février 1948;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — La date de promotion de M. Noutary (Jean) à la 2e classe du grade de gouverneur des colonies est reportée du 1er février 1948 au 14 novembre 1946.

Art. 2. — Pour la période du 14 novembre 1946 au 1er février 1948, cette promotion n'a effet qu'au point de vue exclusif de l'ancienneté.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 10 novembre 1948 plaçant en position de disponibilité sans traitement un gouverneur des colonies, candidat aux élections au Conseil de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 2 mars 1910 portant règlement sur la solde et accessoires de solde des fonctionnaires coloniaux;

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Saller (Raphaël-Michel-Antoine), gouverneur de 2e classe des colonies, candidat aux élections au Conseil de la République, est placé dans la position de disponibilité sans traitement du 6 novembre 1948, date du dépôt de sa candidature, au 14 novembre 1948 inclus, date de clôture des opérations électorales.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 10 novembre 1948 conférant l'honorariat du grade de gouverneur des colonies à un administrateur civil de l'administration centrale des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 26 décembre 1945 nommant M. Peset (Jean) gouverneur de la Guyane et du territoire de l'Inini;

Vu le décret n° 48-1564 du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Peset (Jean), ancien gouverneur de la Guyane et de l'Inini, est nommé gouverneur honoraire des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 10 novembre 1948 conférant l'honorariat du grade de gouverneur à un gouverneur des colonies en retraite.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1921 portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 48-1564 du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Vu le décret du 15 octobre 1948 portant admission à la retraite de M. Félix (Alfred-Pierre), gouverneur de 2e classe des colonies;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Félix (Alfred-Pierre), gouverneur de 2e classe des colonies en retraite, est nommé gouverneur honoraire des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officitel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 10 novembre 1948 conférant l'honorariat du grade de gouverneur à un gouverneur des colonies en retraite.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1941, portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 48-1564 du 8 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Vu le décret du 6 octobre 1948 autorisant M. Laurent de Villedeuil (Marc-Antoine-Christian), gouverneur de 2e classe des colonies, à faire ses droits à la retraite;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Laurent de Villedeuil (Marc-Antoine-Christian), gouverneur de 2e classe des colonies en retraite, est nommé gouverneur honoraire des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 10 novembre 1948 conférant l'honorariat du grade de gouverneur à un gouverneur des colonies en retraite.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1941, portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 48-1564 du 8 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Vu le décret du 6 octobre 1948 autorisant M. Nicolas (Henri-Pierre), gouverneur de 3e classe des colonies, à faire valoir ses droits à la retraite;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Nicolas (Henri-Pierre), gouverneur de 3e classe des colonies en retraite, est nommé gouverneur honoraire des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 10 novembre 1948 conférant l'honorariat du grade de gouverneur à un gouverneur des colonies en retraite.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 21 juillet 1941, portant réorganisation du personnel des gouverneurs généraux, gouverneurs des colonies et résidents supérieurs, et les textes qui l'ont modifié;

Vu le décret n° 48-1564 du 28 septembre 1948 concernant l'octroi des titres de gouverneur honoraire et de gouverneur général honoraire des colonies;

Vu le décret du 6 octobre 1948 autorisant M. Chalvet (Jean-Victor-Louis-Joseph), gouverneur de 3e classe des colonies, à faire valoir ses droits à la retraite;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Chalvet (Jean-Victor-Louis-Joseph), gouverneur de 3e classe des colonies en retraite, est nommé gouverneur honoraire des colonies.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Institution de bureaux de vote pour les élections aux commissions paritaires des administrateurs coloniaux.

Par arrêté du 10 août 1948, en vue de la constitution des commissions paritaires pour les cadres des administrateurs des colonies et des administrateurs de services civils de l'Indochine, il est créé un bureau de vote central à Paris et des bureaux de vote locaux dans chaque chef-lieu de territoire.

Le bureau de vote central a son siège au ministère de la France d'outre-mer.

Sa composition fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Les chefs de territoire ont délégation pour désigner les membres des bureaux de vote de leur ressort.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 3 novembre 1948, M. Schwind (André), ouvrier professionnel à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est reclassé comme suit:

Ouvrier de 7e échelon, à compter du 1er janvier 1941 (conserve 2 ans 9 mois 17 jours de rappels pour services militaires);

Ouvrier de 6e échelon, à compter du 1er janvier 1941 (conserve 9 mois 17 jours de rappels pour services militaires);

Ouvrier de 5e échelon, à compter du 14 mars 1942 (rappels pour services militaires épuisés);

Ouvrier de 4e échelon, à compter du 14 mars 1944;

Ouvrier de 3e échelon, à compter du 14 mars 1946;

Ouvrier de 2e échelon, à compter du 14 mars 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948, la démission de son emploi présentée par M. Magnin (Paul), gardien de bureau de 6e classe de l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, est acceptée pour compter du 1er septembre 1948.

Administration coloniale.

Par arrêté du 2 novembre 1948, est acceptée, pour compter du 31 octobre 1948, la démission de son emploi offerte par M. Vincent-Dolor (Jean), stagiaire de l'administration coloniale.

Administration générale.

Par arrêté du 2 novembre 1948, l'arrêté n° 1698 du 15 décembre 1947 portant promotion et conservant des rappels d'ancienneté pour services militaires au 1er juillet 1947 est modifié comme suit en ce qui concerne M. Fumey (Henri-Louis-Charles), sous-chef de bureau de 2e classe:

« Rappel conservé pour services militaires: 3 ans 11 mois 6 jours, au lieu de: « 5 mois 15 jours ».

Infirmières coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1948, Mlle Pornin (Janine-Louise-Marie), est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter du jour de la convocation au port d'embarquement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 octobre 1948, Mlle Laurent (Jeaninne-Marcelle-Louise), est nommée infirmière coloniale stagiaire, pour compter de la veille de son embarquement.

Transmissions coloniales.

Par arrêté en date du 3 novembre 1948, M. Dax (Antonin), inspecteur de 1re classe des transmissions coloniales, en position de disponibilité sans solde, a été réintégré dans les cadres, pour compter de la veille de son embarquement à destination du Cameroun, territoire auquel il a été affecté.

Par arrêté en date du 3 novembre 1948, M. Groguennec (Paul), receveur supérieur hors classe du cadre général des transmissions coloniales, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté, à compter du 4 novembre 1948, date à laquelle il sera atteint par la limite d'âge.

Travaux publics des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948, M. Godefroy (Henry), ingénieur principal hors classe des travaux publics des colonies, atteint par la limite d'âge, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Vétérinaires des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948, ont été nommés vétérinaires africains de 3e classe: MM. Koke (Issaka), Diaw (Abdourahamane), Sow (Abdourahamane), Soumana (Gouro), Sidibe (Gouro).

Les nominations auront effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 15 septembre 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948, M. Guillou (Joseph), vétérinaire inspecteur de 1re classe du service de l'élevage et des industries animales des colonies, a été maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour une nouvelle période d'un an, à compter du 19 novembre 1948.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 2 novembre 1948, M. Roussel (Fernand), vétérinaire inspecteur en chef, chef de service du cadre général de l'élevage et des industries animales des colonies a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

Rectificatif au *Journal officiel* des 1er, 2 et 3 novembre 1948, page 10613:

Groupe des administrateurs de 1re classe.

Rayer:

« Lanata (André), désigné hors tour pour servir en Afrique équatoriale française.

« Romani (Jean), élu conseiller de la République.

« Dronne (Raymond), élu conseiller de la République ».

Groupe des administrateurs adjoints de 1re classe.

Rayer:

« Durand (Etienne), bénéficiaire d'un rappel de congé ».

Groupe des administrateurs adjoints de 1re classe.

Lire:

« Pour servir à la Côte française des Somalis.

« Blot (Lucien) »,

Au lieu de:

Pour servir aux établissements français dans l'Inde.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 9 novembre 1948 autorisant l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre à renoncer au bénéfice d'un legs.

Par décret en date du 9 novembre 1948, le directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre est autorisé à renoncer à poursuivre la revendication du legs fait par Mme Louise Zulma Watelle, veuve de M. Eugène-Amédée Boudailliez, en faveur des mutilés de guerre de Cambrai.

Délégation de signature.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;

Vu le décret du 11 septembre 1948 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les arrêtés du 13 septembre 1948 portant délégations de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Pierre Couty, administrateur civil de classe exceptionnelle, directeur de l'administration générale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, à l'exception des décrets, tous actes, décisions, toutes ordonnances de payement et de délégation ainsi que tous ordres de recette et autres pièces comptables.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Couty, délégation est donnée à M. Regnier, administrateur civil de 1re classe, chef du bureau du budget et de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, les ordonnances de payement et de délégation, les avis d'émission de chèques, les ordres de payement ainsi que toutes pièces de comptabilité relatives au département des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 3. — Le présent arrêté modifie les arrêtés du 13 septembre 1948.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1948.

ROBERT BÉTOLAUD.

MINISTÈRE DE LA MARINE MARCHANDE

Décret n° 48-1716 du 9 novembre 1948 portant modification de l'article 33 du décret du 12 avril 1914 sur le fonctionnement du crédit maritime mutuel.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques,

Sur le rapport du ministre de la marine marchande et du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi du 4 décembre 1913, modifiée, réorganisant le crédit maritime mutuel;

Vu le décret du 12 avril 1914, modifié par les décrets des 22 janvier 1915, 18 août 1923, 29 mars 1929 et 14 octobre 1932;

Vu l'avis de la commission supérieure du crédit maritime mutuel dans sa séance du 12 juin 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions du second et du dernier paragraphe de l'article 33 du décret du 12 avril 1914, modifié par les décrets des 22 janvier 1915, 18 août 1923, 29 mars 1929 et 14 octobre 1932 sont modifiés ainsi qu'il suit:

« Pour prêts individuels à long terme, 3,50 p. 100.

. . . . . .

« Le taux de l'intérêt applicable aux avances en compte courant consenties par les caisses régionales aux sociétés coopératives ne peut dépasser 3,50 p. 100 ».

Art. 2. — Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la marine marchande sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1948.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances et des affaires économiques:

Le ministre de la marine marchande,

ANDRÉ COLIN.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

MAURICE-PETSCHE.

Décret portant nominations dans l'ordre du Mérite maritime.

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 novembre 1948: page 10699, 1re colonne, 15e ligne, au lieu de: « M. de Ganny (Etienne), président du Yacht-Club de France », lire: « M. de Ganay (Etienne), président du Yacht-Club de France »

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 16 novembre 1948.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Vote du projet de loi tendant à autoriser le Président de la République à ratifier les accords franco-italiens du 29 mai 1948, relatifs d'une part à la restauration de certains droits de propriété industrielle atteints par la deuxième guerre mondiale, et d'autre part, à la protection des appellations d'origine et à la sauvegarde des dénominations de certains produits. (Nos 5302-5527. — M. Palewski, rapporteur). (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Fixation de l'ordre du jour.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du mardi 16 novembre 1948.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du bureau d'âge.
2. — Tirage au sort des bureaux.
3. — Fixation de l'ordre du jour.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire des débats du Conseil de la République.

Un concours pour le recrutement de secrétaires des débats du Conseil de la République, chargés de la rédaction des comptes rendus analytiques des séances, aura lieu le samedi 27 novembre 1948.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront faire parvenir, avant le 21 novembre 1948, au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

leur demande accompagnée des pièces suivantes:

1° Un extrait récent de leur acte de naissance;

2° Un extrait récent de leur casier judiciaire;

3° Un certificat de bonne vie et mœurs;

4° Une note manuscrite indiquant leur situation de famille;

5° Une copie de leurs titres universitaires;

6° Une note manuscrite indiquant leurs autres titres, leurs travaux et emplois antérieurs;

7° Un certificat médical délivré par le médecin chef du Conseil de la République qui recevra à son cabinet, 15 *bis*, rue de Vaugirard: *a*) les candidats de Paris, tous les jours de quinze heures trente à seize heures trente (à l'exception des samedis, dimanches et lundis); *b*) les candidats de province, le vendredi 26 novembre, de quinze heures trente à dix-huit heures trente;

8° Une pièce établissant qu'ils ont satisfait définitivement aux lois de recrutement (état signalétique et des services ou certificat de réforme).

Les candidats devront être Français et âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus au 27 novembre 1948, cette limite d'âge étant augmentée d'une durée égale à celle de leurs services militaires légaux et de guerre, plus un an par enfant à charge. Ils devront, en outre, être pourvus d'un diplôme de licence ou de l'un des diplômes figurant à l'article 3 du décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 (école normale supérieure, école polytechnique, école des sciences politiques hautes études commerciales, etc.).

De plus, ils devront déclarer sur l'honneur qu'ils ne tombent pas sous le coup des dispositions des ordonnances du 27 juin 1944 sur l'épuration administrative et du 26 août 1944 sur l'indignité nationale ou, qu'en tout état de cause, ils n'ont pas été frappés par l'un ou l'autre de ces textes.

Tous renseignements complémentaires seront donnés aux candidats qui se présenteront au secrétariat général de la présidence du Conseil de la République, palais du Luxembourg, 15, rue de Vaugirard (métro Odéon), tous les jours de quinze heures trente à dix-huit heures trente.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques, secrétariat d'Etat aux affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux importateurs de chiffons de laine.

Les importateurs de chiffons de laine sont informés qu'ils peuvent, dès maintenant, au titre de l'E. R. P. première tranche procédure B, déposer des demandes d'autorisation d'importation, en provenance des Etats-Unis, de chiffons de laine tissés et tricotés suivant les indications portées dans le tableau ci-dessous.

PRODUIT	QUANTITÉ approximative.	VALEUR F. A. S.	NUMÉRO du code.	AUTORISATION d'achat.	N° LETTER of Comm.
Chiffons de laine tissés et tricotés.	500 T. M.	300.000 $	5401	E. C. A. 38619	L. C. 121

Le crédit frêt correspondant à l'importation précitée est fixé à 10.000 $ (N° d'autorisation E. C. A. 38652. — N° du code 9500).

Les demandes devront être déposées avant le jeudi 25 novembre 1948, à dix-sept heures trente et les importateurs devront se conformer aux dispositions prévues par l'avis n° 328 de l'office des changes paru au *Journal officiel* du 1er juin 1948, modifié par l'avis n° 349 (*Journal officiel* du 3 octobre 1948).

L'attention des importateurs est notamment appelée sur le fait qu'ils doivent mentionner sur des demandes de licence distinctes les crédits nécessaires pour la marchandise et pour le frêt.

Ministère des finances et des affaires économiques, ministère de l'agriculture, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de la santé publique et de la population et secrétariat d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement.

Avis aux importateurs de produits en provenance du Danemark.

Le régime d'importation des produits en provenance du Danemark, repris à la liste B de l'accord commercial franco-danois du 30 octobre 1948, est fixé comme suit pour la durée de l'accord, valable du 1er novembre 1948 au 31 octobre 1949.

I

Produits importés par groupements et organismes professionnels.

Les groupements désignés ci-après sont seuls qualifiés pour déposer les demandes d'autorisation d'importation pour les produits suivants:

Numéro de poste.

11 Œufs de truites (Farlo et Arc-en-ciel). — Coopérative agricole de pisciculture, 6, rue Halévy, à Paris;; chambre syndicale des importateurs français de produits alimentaires, 9, rue Fénelon, à Paris.

17 Pommes de terre de semence. — Société d'importation et de répartition des pommes de terre de semence, 2, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

19 Graines de betteraves à sucre. — Groupement d'importation et de répartition des graines de betteraves à sucre, 41, rue du Louvre, à Paris.

20 Graines de lin de semence (lin à fibres). — Société d'importation et de répartition des semences de lin. 8, rue du Cardinal-Mercier, Paris.

26 Plantes de pépinières (*rosa canina* exclusivement). — Groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plantes (6e section), 80, rue de Grenelle, à Paris.

II

Produits importés sous licences individuelles.

Des licences individuelles seront délivrées pour les produits ci-dessous:

Les demandes d'autorisation d'importation, qui seront examinées au fur et à mesure de leur présentation, ne pourront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris [9e]) qu'à partir du quatrième jour suivant la publication du présent avis:

Numéro de poste.

1 *a* Chevaux pour sérum.
8 Soies de porc et crins.
18 Graines de betteraves fourragères.
21 Graines potagères et de fleurs.
22 Graines semi-fourragères (choux, navets, rutabagas).
23 Semences fourragères (ray grass anglais et italien, dactyle, fétuque des prés et autres graminées).
24 Légumes secs de semence.
25 Graines d'arbres (*prunus myrobolana*, *pinus montana*).
29 Colorants pour produits laitiers, ferments lactiques et présure.
32 Lactose.
34 Eaux de vie et liqueurs.
35 Cryolithe naturelle.
37 Extrait opothérapiques et produits pharmaceutiques.
38 Vaccins antiaphteux.
39 Caséine industrielle.
41 Colle de poisson.
42 Colle d'os.
43 Porcelaine et faïence.
44 Alliages pour caractères d'imprimerie.
45 Ouvrages en argent.
47 Piles sèches.
48 Moteur diésel marins et autres, et pièces détachées. — L'importation est réservée aux besoins de la marine marchande.
51 Machines pour les industries alimentaires, y compris pour la fabrication de la margarine et l'embouteillage de lait.
52 Machines textiles, y compris les machines de teinturerie et les machines à nouer.
55 Matériel de laiterie et pièces de rechange.
57 Matériel agricole et pièces de rechange.
58 Installations frigorifiques industrielles.
59 Matériel mécanique et électrique divers.
60 Navires et pièces de rechange.
61 Articles de sport.
62 Divers. — Les crédits affectés à ce poste doivent permettre l'importation des produits nécessaires à l'économie française et non repris nommément à l'accord commercial. Les autorisations d'importation ne seront délivrées qu'après avis favorable du ministère technique responsable et l'accord de la direction des relations économiques extérieures.

III

Produits soumis à un examen simultané.

Des licences individuelles seront délivrées pour les produits ci-dessous.

Les demandes d'autorisation d'importation devront être présentées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisation commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant les dates suivantes:

1° 23 novembre 1948, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Numéro de poste

27 Avoine de semence. — L'importation est réservée à des coopératives de producteurs grainiers sélectionneurs.

28 Orge de semence. — L'importation est réservée à des coopératives de producteurs grainiers sélectionneurs.

2° 1er décembre 1948, à 17 h. 30, dernier délai.

Numéro de poste	
33	Matériel pour chaussure.
56	Machines de bureau.

3° 6 décembre 1948, à 17 h. 30, dernier délai.

54	Machines-outils.

4° 10 décembre 1948, à 17 h. 30, dernier délai.

9	Boyaux. — L'importation est réservée à des boyaudiers et salaisonniers.

IV

Des avis aux importateurs publiés ultérieurement au *Journal officiel* préciseront les modalités d'importation des produits suivants.

Aucune demande d'autorisation d'importation ne devra être déposée avant la publication de ces avis:

Numéro de poste.	
1 *b*	Chevaux de boucherie.
4	Lait condensé entier sucré et lait entier en poudre
5	Beurre.
6	Fromages.
7	Œufs.
8	Soies de porc et crins.
10	Truffes.
12	Poissons de mer frais.
44	Moules.
46	Légumes.
31	Saucisson type salami.
33	Bière.
40	Caséine alimentaire.

V

Produits réservés à l'Afrique du Nord et aux territoires de la France d'outre-mer.

Aucune demande d'autorisation d'importation concernant les produits ci-dessous ne devra être déposée à l'office des changes, les contingents étant réservés à l'Afrique du Nord et aux territoires de la France d'outre-mer.

Numéro de poste.	
13	Poissons salés.
15	Malt.
30	Saindoux.
36	Ciment.
46	Condensateurs.
49	Voliennes.
50	Pièces de rechange pour fours à ciment.

Ministère des finances et des affaires économiques et secrétariat d'Etat aux affaires économiques et au ravitaillement.

Avis aux importateurs de poissons en provenance de divers pays.

Rectificatif aux prix et valeurs en francs français indiqués par des avis antérieurs, remarque faite que les prix et valeurs en monnaies étrangères ne sont pas modifiés.

HOLLANDE

Importation de moules prévues par l'avis publié au *Journal officiel* du 6 octobre 1948, (page 9750 (§ 3):

Au lieu de:

« Le prix franco-frontière, marchandise non dédouanée, ne pourra pas dépasser le taux suivant:

« Moules en sacs emballages perdus: le kilogramme net: caf = 0,119 Flor. soit 9,63 F »,

Lire:

« Le prix franco-frontière, marchandise non dédouanée, ne pourra pas dépasser le taux suivant:

« Moules en sacs emballages perdus: le kilogramme net: caf = 0,119 florin soit 11,81 F ».

NORVÈGE

Importation de poisson de mer congelé et salé prévue par l'avis publié au *Journal officiel* du 14 octobre 1948 (p. 10061, § 3):

Au lieu de:

« Les prix FOB et franco-frontière française, marchandise non dédouanée, ne pourront, en aucun cas, dépasser, pour chaque espèce de poisson, les prix suivants:

	F. O. B.	C. A. F.
Filets de morue congelée	2 CN = 80,52 F.	2,20 CN = 95,17 F.
Filets de merluche congelée	1,75 CN = 71,50 F.	1,95 CN = 84,35 F.
Morue congelée	1,13 CN = 19,71 F.	1,35 CN = 58,10 F.
Harengs salés	0,75 CN = 32,01 F.	0,94 CN = 40,66 F.

Lire:

« Les prix FOB et franco-frontière française, marchandise non dédouanée, ne pourront, en aucun cas, dépasser, pour chaque espèce de poisson, les prix suivants:

	F. O. B.	C. A. F.
Filets de morue congelée	2 CN = 106,10 F.	2,20 CN = 117,04 F.
Filets de merluche congelée	1,75 CN = 93,10 F.	1,95 CN = 103,74 F.
Morue congelée	1,15 CN = 61,18 F.	1,35 CN = 71,82 F.
Harengs salés	0,71 CN = 39,35 F.	0,94 CN = 50 F.

ESPAGNE

Importation de poisson de mer frais prévue par l'avis publié au *Journal officiel* du 17 octobre 1948, page 10172, 1re colonne, 6e ligne, et 2e colonne, 2e ligne:

Au lieu de:

« 10.800.000 pesetas, soit 211.755.000 F »,

Lire:

« 10.800.000 pesetas, soit 260.280 000 F ».

DANEMARK

Importation de poissons de mer congelés prévue par l'avis publié au *Journal officiel* du 22 juillet 1948 (p. 7187, 2e colonne, 2e):

Au lieu de:

« Filets de cabillaud	2,35 cr.,	soit	105,13 F.
« Cabillaud de plus de 750 g	1	—	44,74
« Loup de mer	1	—	44,74
« Filets de lingue	1	—	44,74
« Colin noir	1	—	44,74
« Harengs	0,80	—	35,79
« Baudroie	2,80	—	125,27 »,

Lire:

« Filets de cabillaud	2,35 cr.,	soit	129,25 F.
« Cabillaud de plus de 750 g	1	—	55
« Loup de mer	1	—	55
« Filets de lingue	1	—	55
« Colin noir	1	—	55
« Harengs	0,80	—	44
« Baudroie	2,80	—	154 ».

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scieries vers la Hollande.

Les exportateurs sont informés qu'il est ouvert à l'exportation vers la Hollande le contingent de bois suivant: 50.000 m^3 de sapins et d'épicéas bostrychés en grumes.

Les demandes d'autorisation d'exportation relatives à ce contingent devront être déposées à l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, Paris (9e), avant le 7 décembre 1948, à dix-sept heures trente, dernier délai.

Ces demandes, formulées en six exemplaires, sur imprimés réglementaires 02, devront être accompagnées:

1° D'une copie du contrat passé avec l'acheteur étranger donnant la spécification exacte de la marchandise;

2° De deux factures *pro forma* rappelant cette spécification;

3° D'un certificat délivré par le service départemental des relations extérieures des eaux et forêts attestant que le pétitionnaire est en situation régulière vis-à-vis de la réglementation du bois et qu'il a effectivement à sa disposition les bois dont l'exportation est demandée.

Ce certificat fera ressortir, en outre, que le pétitionnaire a abattu et façonné, dans les délais impartis par le cahier des charges, un volume de bois bostryches cinq fois supérieur à celui qu'il destine à l'exportation.

Ministère des finances et des affaires économiques et ministère de l'industrie et du commerce.

Avis aux exportateurs de peaux brutes de chevaux à destination de la Hollande.

(Rectificatif.)

L'avis publié au *Journal officiel* du 5 novembre 1948 (p. 10724) doit être modifié comme suit:

1re colonne, 1er alinéa, au lieu de: « 1.000 tonnes », lire: « 100 tonnes ».

Ministère de l'éducation nationale.

Avis de vacance d'emploi au Conservatoire national des arts et métiers.

Le cours de technique aéronautique est vacant au Conservatoire national des arts et métiers.

Les candidats professeurs à ce cours disposent d'un nouveau délai d'un mois, à compter de la présente insertion, pour adresser leur demande, accompagnée du relevé de leurs titres et travaux, au directeur du Conservatoire national des arts et métiers, 292, rue Saint-Martin, Paris (3e).

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Société stéphanoise de Constructions mécaniques
(anciens établissements Clair frères.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24 MILLIONS DE FRANCS DIVISÉ EN 48.000 ACTIONS DE 500 F ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

SIÈGE SOCIAL: 2, RUE ACHILLE, A SAINT-ETIENNE

R. C.: Saint-Etienne n° 3899.

Cent dix bons 4 0/0 1945 ayant été rachetés par la société, voici la liste des 57 bons sortis au tirage du 17 septembre 1948, remboursables à partir du 1er décembre 1948, à 2.000 F, jouissance 1er décembre 1943 (pour parfaire au remboursement prévu).

283 à 339

soit 57 bons payables au Crédit lyonnais, 19, boulevard des Italiens, à Paris, et dans toutes ses succursales et agences en France.

Numéros des titres sortis aux précédents tirages et non encore remboursés.

Tirage de l'année 1946

2.203 à 2.285 — 2.306 à 2.317 inclus.

Tirage de l'année 1947

1.858 à 1.930 — 1.939 à 1.988 — 2.002 à 2.013.

Compagnie Foncière Industrielle et Commerciale DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.

SIÈGE SOCIAL: 140, RUE GALLIENI, TANANARIVE

R. C.: Tananarive n° 2456.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

de l'emprunt 6 0/0 1948 de 20 millions de francs métropolitains divisé en coupures de 5.000 F, nominal et amortissable en 25 ans.

Dates des amortissements et nombre de titres à amortir.

1er août 1949.....	73	1er août 1962.....	155
— 1950.....	77	— 1963.....	165
— 1951.....	82	— 1964.....	175
— 1952.....	87	— 1965.....	185
— 1953.....	92	— 1966.....	196
— 1954.....	98	— 1967.....	206
— 1955.....	103	— 1968.....	221
— 1956.....	110	— 1969.....	234
— 1957.....	116	— 1970.....	248
— 1958.....	123	— 1971.....	263
— 1959.....	131	— 1972.....	278
— 1960.....	138	— 1973.....	295
— 1961.....	147		

Total: 4.000 obligations.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
63, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 4 1/2 0/0 1931
DE LA
Société Est-Electrique.

Les porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 de 1.000 F (émission 1931) de la société Est-Electrique, société anonyme au capital de 36.841.250 F, dont le siège social est à Paris, 61, avenue Franklin-D.-Roosevelt, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1949. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Tirage 1941.

7.672 à 7.675 — 8.193 — 18.101 à 18.105 — 22.111 à 22.115

Tirage 1942.

6.061 — 6.062 — 14.091 — 16.366 — 20.361 — 20.365

Tirage 1943.

8.328

Tirage 1944.

446 à 450 — 3.472 à 3.474 — 5.741 — 5.742 — 7.636 — 7.643 — 14.156 — 14.158 — 22.791 — 22.795

Tirage 1945.

83 — 1.536 — 1.537 — 2.332 — 2.333 — 3.589 — 3.599 — 4.324 — 4.325 — 5.754 — 5.755 — 8.048 à 8.050 — 9.931 — 9.932 — 10.531 — 10.532 — 13.486 — 13.488 à 13.490 — 15.775 — 15.910 — 16.578 à 16.580 — 18.456 à 18.460 — 18.830 — 20.676 — 20.677 — 21.025 — 21.481 — 22.741 à 22.745 — 22.861 — 22.862 — 23.036 — 23.099 — 23.100 — 23.866 à 23.870 — 24.617.

Tirage 1946.

1.056 — 1.057 — 2.266 à 2.268 — 2.416 — 2.417 — 3.271 à 3.275 — 3.546 à 3.550 — 3.603 — 3.604 — 3.926 à 3.929 — 4.356 — 4.357 — 4.381 à 4.385 — 4.762 à 4.764 — 4.781 à 4.785 — 4.791 à 4.795 — 4.882 — 4.883 — 4.971 à 4.974 — 5.220 — 5.346 à 5.350 — 5.437 — 5.439 — 5.440 — 5.476 à 5.480 — 5.896 — 6.406 à 6.410 — 7.141 — 7.142 — 7.772 à 7.775 — 8.381 à 8.383 — 8.385 — 8.526 à 8.530 — 9.169 — 9.170 — 9.607 — 9.609 — 9.610 — 9.766 — 9.767 — 10.171 — 10.175 — 10.181 à 10.185 — 10.325 — 10.816 — 11.721 — 11.725 — 12.477 — 13.306 — 13.371 — 13.606 à 13.608 — 13.811 — 13.812 — 14.367 — 15.631 à 15.635 — 15.836 à 15.840 — 16.506 — 16.507 — 16.509 — 17.031 — 17.691 — 17.692 — 17.695 — 18.091 — 18.093 — 18.095 — 18.301 à 18.305 — 19.275 — 19.651 à 19.655 — 22.161 à 22.165 — 22.641 à 22.645 — 22.871 à 22.875 — 23.201 — 23.202 — 23.286 à 23.290 — 23.411 — 23.414 — 23.415 — 24.581 — 24.585.

Tirage 1947.

286 à 290 — 1.816 — 1.817 — 1.820 — 2.541 à 2.545 — 2.966 — 5.442 à 5.445 — 9.976 — 9.978 à 9.980 — 10.281 à 10.285 — 10.961 à 10.965 — 11.248 — 11.745 — 12.961 à 12.965 — 12.991 à 12.995 — 13.881 à 13.884 — 14.161 à 14.165 — 15.601 à 15.605 — 15.951 à 15.955 — 16.226 à 16.230 — 16.967 à 16.970 — 17.428 à 17.430 — 19.499 à 19.500 — 20.578 à 20.580 — 20.816 à 20.818 — 20.996 à 21.000 — 21.001 à 21.003 — 22.691 — 22.692 — 23.361 — 24.331 à 24.335.

Société anonyme des Anciens chantiers Dubigeon

AU CAPITAL DE 76.800.000 F

SIÈGE SOCIAL: NANTES - CHANTENAY

DIRECTION GÉNÉRALE:

4, RUE DE TÉHÉRAN, PARIS (8e)

R. C.: Nantes 275 B; Seine 113845.

Obligations 4 0/0 décembre 1942.

Amortissement au 1er décembre 1948.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les obligataires que, conformément aux conditions générales de l'émission, la société a utilisé entièrement en rachats en Bourse la totalité de la sixième annuité d'amortissement prévue par le tableau d'amortissement pour l'année 1948, venant à échéance le 1er décembre 1948.

En conséquence, il n'y a donc pas lieu cette année, à tirage au sort sur les obligations de 5.000 F 4 0/0 décembre 1942 de la société anonyme des anciens chantiers Dubigeon.

Il ne reste plus à rembourser sur les précédents tirages aucune obligation.

SUCRERIES COLONIALES

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 54 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 43, RUE DE NAPLES, PARIS (8e)

R. C.: Seine 132544.

Troisième amortissement.

MM. les obligataires de 5.000 F 4 0/0 novembre 1945 des Sucreries coloniales, société coloniale, agricole, commerciale et industrielle, sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations, a racheté en Bourse les 140 titres nécessaires à l'amortissement du 20 novembre 1948.

En conséquence, il n'y aura pas de tirage au sort au titre de cet amortissement.

Les deux amortissements précédents ayant été opérés par rachats, il n'existe pas d'obligations amorties restant à rembourser.

Société des Faïenceries de Longwy

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1948: page 10413, 3e colonne, Obligations 5 0/0 1931 non remboursées, amortissement 1946, 1re ligne, au lieu de: « 1.568 », lire: « 1.588 ».

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 17 septembre 1948, le président du tribunal civil de Lille a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de la firme italienne Filatura G. Vaciogo, à Luzerne San Giovanni.

Par ordonnance en date du 17 septembre 1948, le président du tribunal civil de Lille a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de Locca (Pierre), de nationalité italienne, demeurant à Borgogesia,

Par ordonnance en date du 23 septembre 1948, le président du tribunal civil de Lille a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de la dame Kapola (Sophie), épouse Steelandt, de nationalité allemande,

Par ordonnance en date du 19 novembre 1947, le président du tribunal civil de Lille a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de Magris (Joseph), de nationalité italienne, domicilié à Roubaix, rue de la Mackellerie.

Par ordonnance en date du 13 novembre 1947, le président du tribunal civil de Lille a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de Leman (Désiré), de nationalité italienne, domicilié à Cossato, près Biella (Italie).

Par ordonnance en date du 17 septembre 1948, le président du tribunal civil de Lille a donné mainlevée du séquestre dont furent l'objet les biens de la société italienne Lanificio di Chiavazza, dont le siège est à Chiavazza

Demandes de changement de nom

M. Albert Hirsch, de nationalité française, né à Hochfelden (Bas-Rhin) le 5 juin 1895, demeurant à Paris (17e), 22, avenue Yves-Du-Manoir, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de ses enfants mineurs: Marie-Claire-Rosalie-Babette, née à Neuilly (Seine) le 9 août 1932 et Jean-Michel-Henri-Jules, né à Neuilly (Seine) le 1er janvier 1933, sollicite du garde des sceaux l'autorisation de substituer à son nom patronymique celui de Héricher.

M. Owadja Lichtensztein, né à Wlocawek (Pologne) le 19 juin/2 juillet 1914, naturalisé Français (décret du 8 avril 1935), demeurant à Paris, 60, rue Saint-Antoine, demande, pour lui et ses enfants mineurs: Joël-Léon-Antoine et Catherine-Michèle, nés tous deux sur le 12e arrondissement de Paris le 10 février 1947, et pour tous enfants à naître, dans une requête au garde des sceaux, le changement de son nom en Combase.

M. Jacques Rabinovitch, né à Paris, 5, rue Michelet, le 6 février 1927, demeurant 21, faubourg de Paris, à Limoges, dépose une requête au garde des sceaux, afin de substituer à son nom patronymique de Rabinovitch celui de Brunet.

M. Albert Buim, de nationalité française, né le 30 septembre 1920 à Levallois-Perret (Seine), industriel, demeurant à Nanterre (Seine), 127, avenue Félix-Faure, adresse une requête au garde des sceaux, tendant à être autorisé à substituer à son nom patronymique celui de Benjamin.

Mme Simonne Hildenfinger, née à Paris (Ie) le 11 novembre 1906, épouse divorcée de M. Georges-Adolphe-Théodore Francke, et demeurant à Paris, 93, avenue Paul-Doumer, demande au garde des sceaux l'autorisation de changer son nom en celui de Huet.

M. Cohen (Lucien), ingénieur agronome, né à Mercier-Lacombe (Oran) le 30 mars 1921, demeurant à Perpignan, 4, rue Père-Pigne, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom celui de Andreu.

AVIS DIVERS

Obligations Tunisiennes 3 °/o 1892

Les porteurs d'obligations tunisiennes 3 0/0 1892 sont informés qu'il sera procédé le 1er décembre 1948, à quatorze heures trente, en séance publique, au Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris, au tirage au sort de 1.910 numéros d'obligations qui devront être extraits de la roue conformément au tableau d'amortissement inscrit au dos de chaque titre.

DOLLFUS-MIEG & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 168 MILLIONS DE FRANCS

MULHOUSE (HAUT-RHIN)

R. C.: Mulhouse n° B 1792.

MM. les actionnaires sont convoqués en **assemblée générale extraordinaire** qui aura lieu le 17 décembre 1948, à neuf heures trente, au siège de la société, à Mulhouse.

ORDRE DU JOUR

1° Rapport du conseil d'administration;
2° Rapport du commissaire aux comptes;
3° Autorisation au conseil d'administration d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois jusqu'à 1.008.000.000 de francs soit par conversion de réserves avec augmentation de la valeur nominale des actions existantes ou créations d'actions nouvelles, soit par souscription en numéraire;
4° Modification des statuts et, notamment, des dispositions de leur article 5;
5° Questions connexes.

Le texte imprimé des résolutions est tenu à la disposition de MM. les actionnaires dès le 29 novembre 1948, au siège social, à Mulhouse.

Les actions au porteur, obligatoirement déposées à la C. C. D. V. T. et appartenant à des actionnaires désireux d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée générale, suivant les articles 41 et 42 des statuts, devront être immobilisées par les banques, agents de change ou établissements agréés, dépositaires de ces titres. Ces immobilisations devront être notifiées, au plus tard le 10 décembre 1948, à l'un des domiciles suivants qui détiennent les formules de pouvoirs nécessaires:

Siège de la société, à Mulhouse;
Crédit commercial de France, à Paris, 103, avenue des Champs-Elysées;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie, à Paris;
Crédit lyonnais, à Paris;
Sté Gle de crédit industriel et commercial, à Paris;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France,

et leurs affiliations, succursales et agences en France;

Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine;
Société générale alsacienne de banque;
Société de banque suisse, à Bâle;
Crédit suisse, à Zurich.

Sur leur demande préalable, les actionnaires qui désirent prendre part personnellement à l'assemblée recevront, au moment de la réunion de l'assemblée générale, les cartes d'entrée à leur nom, délivrées en représentation de leurs actions immobilisées.

Les pouvoirs des actionnaires qui voudront faire représenter leurs actions au porteur par un autre actionnaire devront être déposés le 10 décembre 1948 au plus tard auprès du siège de la société ou chez l'un des sièges des banques ci-dessus désignées.

Mulhouse, le 8 novembre 1948.

Le conseil d'administration.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 75 fr. la ligne
(Décret du 16 avril 1948, art. 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. GROUPEMENT AMICAL DES CONCESSIONNAIRES MAP. But: affirmer et maintenir les liens de solidarité qui les unissent. Siège social: 271, boulevard Ornano, Saint-Denis.

12 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de DAX. AMICALE DES ANCIENS DU 323e RÉGIMENT D'INFANTERIE DU MAROC 1939-1940. But: resserrer les liens de camaraderie qui unissent ses membres et les aider. Siège social: 28, rue Gambetta, Dax.

12 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. AMICALE DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'INSTITUTION DE JEUNES FILLES SAINT-JOSEPH. But: relations amicales entre les membres. Siège social: institution Saint-Joseph, Saint-Denis.

12 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE FILLES DE SÉZANNE. But: assurer le fonctionnement de l'école libre dite Le Pensionnat de Sézanne. Siège social: rue Léon-Jolly, Sézanne.

12 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Epernay. ASSOCIATION FAMILIALE D'ÉDUCATION POPULAIRE DE GARÇONS DE SÉZANNE. But: assurer le fonctionnement de l'école libre de Saint-Denis de Sézanne. Siège social: rue de l'Hôtel-de-Ville, à Sézanne.

12 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de la Manche. UNION SPORTIVE DE MILLIÈRES. But: pratique, propagation du football et étude aux jeunes sportifs. Siège social: mairie de Millières.

12 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. CERCLE DES APPRENTIS DE L'ÉCOLE D'APPRENTISSAGE S. N. C. F. D'AURAY. But: pratique des sports suivants: culture physique, athlétisme, basket-ball, volley-ball, ping-pong. Siège social: dépôt S. N. C. F. d'Auray.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

12 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. LA BOULE AMICALE DE SAVIGNY. But: pratique du jeu de boules. Siège social: 2, avenue de Fromenteau, Savigny-sur-Orge.

13 octobre 1948. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. LES AMIS DU VIEUX NICE. But: maintenance et développement des traditions niçoises. Siège social: mairie de Nice.

13 octobre 1948. Déclaration à la préfecture du Cher. SYNDICAT DE CHASSE DE CHAUMOUX. But: défendre le gibier et la récolte de ses adhérents contre les chasseurs étrangers. Siège social: chez M. Chagnon (Marcel), à Chaumoux, commune de Saint-Laurent.

14 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. AMICALE DES DONNEURS DE SANG. But: resserrer les liens de camaraderie entre les adhérents. Siège social: café du Helder, boulevard Commandant-Roumens, Carcassonne.

15 octobre 1948. Déclaration à la préfecture du Finistère. AMICALE DES CHASSEURS DE SAINT-TRIMEUR. But: pratique de la chasse, destruction des bêtes nuisibles, conservation du gibier et répression du braconnage. Siège social: chez son président, au Merdy en Plomeur.

15 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. LES BRETONS DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. But: entr'aide et éducation populaire. Siège social: 10, rue des Coches, Saint-Germain-en-Laye.

19 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. UNION INDUSTRIELLE, ARTISANALE ET COMMERCIALE DU CANTON DE SAINT-JAMES. But: resserrer les liens de confraternité entre les adhérents; concilier leurs différends; aider à la prospérité du commerce. Siège social: mairie de Saint-James.

19 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE CEZAY. But: assurer le fonctionnement matériel d'une école libre dans la commune de Cezay. Siège social: au presbytère de Cezay.

19 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES DIRECTEURS DE THÉATRES DE PARIS. But: solidarité et entr'aide au profit des membres de l'amicale. Siège social: 2, rue de la Paix, Paris.

20 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de l'Isère. CLUB SPORTIF DES BOUTONNIERS. But: pratique de tous les sports. Siège social: M. Perrot-Minnot, 13, rue Massenet, Grenoble.

20 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. ÉMULATION SPORTIVE DIEPPOISE. But: développement physique des apprentis du centre. Siège social: 9, avenue Pasteur, à Dieppe.

20 octobre 1948. Déclaration à la préfecture d'Angers. Association L'AVANT-SCÈNE, de Savennières. But: création et organisation de tournées théâtrales. Siège social: café du Bon Coin, à Savennières.

20 octobre 1948. Déclaration à la préfecture du Var. VÉLO-SPORT CARCOIS. But: encouragement et pratique du sport cycliste sous toutes ses formes. Siège social: mairie de Carces.

20 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. ASSOCIATION FRATERNELLE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DES DEUX GUERRES. But: secourir toutes les victimes de la commune de Saint-Christophe. Siège social: mairie de Saint-Christophe.

21 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. COTTAGE-CLUB. But: resserrer les liens d'amitié et de camaraderie de la jeunesse. Siège social: hôtel des Messageries, à Marmande.

21 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. PATRONAGE LAÏQUE DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER. But: recevoir les enfants d'âge scolaire le jeudi ou pendant les vacances. Siège social: école Jean-Macé, à Saint-Dizier.

22 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Riom. SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE DE SAINTE-CHRISTINE. But: protection du gibier, destruction des nuisibles, réglementation des jours de chasse et répression du braconnage. Siège social: mairie de Sainte-Christine.

22 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de la Drôme. CERCLE DES NAGEURS ROMANAIS-PÉAGEOIS. But: développer et favoriser la pratique de la natation et de la culture physique. Siège social: hôtel de la Confiance, cours Bonnevaux, Romans.

24 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de la Vienne. LA JEUNE FRANCE DE JAUNAY-CLAN. But: développer par l'emploi des sports les forces physiques des jeunes gens, préparer au pays des hommes robustes et de vaillants soldats. Siège social: mairie de Jaunay-Clan.

25 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. COMMUNE LIBRE DES DRAGUES. But: récréation par fêtes, concerts, etc., au profit des œuvres de Bollène. Siège social: cité V, Bollène-la-Croisière.

25 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Aubusson. LES AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE DE SAINT-MARTIAL-LE-MONT. But: prolonger et soutenir l'action de l'école et de ses maîtres dans toutes les circonstances. Siège social: école de Saint-Martial-le-Mont.

25 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Tulle. FOYER RURAL D'ESPAGNAC. But: achat ou location d'immeubles, de terrains, de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie d'Espagnac.

25 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. CERCLE D'ESCRIME DE LENS. But: pratique de l'escrime. Siège social: cité commerciale, Lens.

26 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de police. ACCUEIL FAMILIAL DES JEUNES ÉTRANGERS. But: protection des jeunes étrangers vivant dans les familles françaises. Siège social: 30, rue Bonaparte, à Paris.

26 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Versailles. COMITÉ FAMILIAL SCOLAIRE DE LA VILLE-DU-BOIS. But: aider et favoriser des œuvres d'éducation populaire, morale, intellectuelle, familiale, sociale et professionnelle, d'assistance, de prévoyance et d'enseignement de toute nature et sous toutes formes. Siège social: 17, rue des Cailleboudes, la Ville-du-Bois.

27 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. ASSOCIATION DES CHASSEURS DE NOORDPEENE ET DU SCHOUBROUCK. But: répression du braconnage, protection et défense du droit de chasse. Siège social: M. Debruyne (Louis), brasseur, Grand'Place, à Noordpeene.

27 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Cahors. LA DIANE DE BARGUILLET. But: organisation de la chasse, protection des propriétés et récoltes. Siège social: chez M. Roques, à Bears-Arcambal.

28 octobre 1948. Déclaration à la préfecture du Cher. CLUB AMICAL DE PIGNOUX. But: pratique du tennis de table, créer un esprit sportif et amical parmi ses membres. Siège social: 5, chaussée de Chappe, Bourges.

28 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE SAINTE-MARIE. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: mairie de Sainte-Marie.

28 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Guelma. SOCIÉTÉ DES COURSES HIPPIQUES DE SOUK-AHRAS. But: amélioration de la race chevaline. Siège social: chez le président, commune mixte, à Souk-Ahras.

28 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Laval. FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION AGRICOLE DE LA MAYENNE. But: protection des intérêts généraux et développement de la coopération agricole dans le département de la Mayenne. Siège social: 89, rue de Magenta, Laval.

29 octobre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vichy. ENTENTE DES CHASSEURS DE DOYON ET DERRIER, de Nizerolles. But: protection du gibier. Siège social: chez M. Joseph Forestier, à Nizerolles.

29 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Association des jardins ouvriers LA PESCADOURE a décidé de transférer son siège social du 8, rue du Printemps au 9, boulevard de Suisse, à Toulouse.

30 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. Le Réveil sportif de Cayrac devient UNION SPORTIVE RÉALVILLE-CAYRAC et transfère son siège social de la mairie de Cayrac à la mairie de Réalville.

30 octobre 1948. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. UNION LOCALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU CANTON DE MONTMORENCY. But: aide matérielle et morale aux familles. Siège social: 24, rue Pasteur, à Enghien.

2 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de Nancy. GROUPEMENT DES QUARTIERS SAINT-SÉBASTIEN, MARCHÉ, DIDION, RAUGRAFF. But: organisation de fêtes et urbanisme. Siège social: 3, rue Saint-Thiébault, Nancy.

3 novembre 1948. Déclaration à la préfecture du Gard. BILLARD-CLUB NÎMOIS. But: jeu de billard. Siège social: 21, boulevard Victor Hugo, Nîmes.

4 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association des cheminots français déportés, internés et résistants authentiques, RÉSISTANCE-RAIL. But: camaraderie, justice, solidarité. Siège social: 206, avenue Daumesnil, Paris.

4 novembre 1948. Déclaration à la préfecture de la Loire. CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION LITTÉRAIRE ET SOCIALE. But: diffusion de livres, brochures, documentation littéraire; assurer le fonctionnement d'une bibliothèque. Siège social: 18, rue Henri-Gonnard, Saint-Etienne.

4 novembre 1948. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. COMITÉ D'ENTR'AIDE AUX PROFESSEURS ET INSTITUTEURS LIBRES. But: entr'aide sociale au profit des professeurs et instituteurs libres du Puy-de-Dôme. Siège social: M. Gruvelier, 10, rue Saint-Genès, Clermont-Ferrand.

5 novembre 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. GROUPEMENT D'ENTR'AIDE DE SAINT-DENIS-DE-ROCHEMENTRU, commune de Freigné. But: utilisation en commun de matériel agricole. Siège social: mairie de Freigné.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 octobre 1948: page 10416, 2e colonne, 7e annonce, au lieu de: « ASSOCIATION-GROUPEMENT D'ACHAT ET DE RÉPARTITION DES DENRÉES DU PERSONNEL DU C. T. G., usine de Golbey », lire: « usine de Nomexy ».

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

19 août 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 5 novembre 1948.) UNION SPORTIVE ITALIENNE DE PARIS. But: pratique de la gymnastique, du football et des sports en général. Siège social: 46, rue de Montreuil, Paris.

30 août 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la sous-préfecture de Béthune le 15 octobre 1948.) CLUB DES TIREURS ÉTIENNE-BATORY. But: tir à la carabine. Siège social: chez M. Croen, place des Etoiles, Divion.

16 octobre 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Loire le 27 octobre 1948.) CONSEIL NATIONAL DES POLONAIS EN FRANCE. But: œuvrer à la solution des problèmes culturels et matériels de l'émigration polonaise; amitié franco-polonaise. Siège social: 31, rue Paul-Doumer, Saint-Etienne.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.